

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4<sup>e</sup> Législature

## PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

COMPTE RENDU INTEGRAL — 23<sup>e</sup> SEANCE2<sup>e</sup> Séance du Lundi 25 Octobre 1971.

## SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1972 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4865).

Services du Premier ministre (suite) :

Section VI. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité (suite).

Section I. — Services généraux (suite) : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (suite).

M. Bettencourt ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

MM. Rossi, Rocard, Ribes, Carpentier, Schnebelen, Védrines, Lebas, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour le Plan ; Duval, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour l'aménagement du territoire ; Sourdille, Hinsberger, L'nette, Alduy, Pierre Cornet, Barrot, Grussenmeyer.

MM. le ministre, Carpentier, Gissingier, Védrines.

Etat B.

Titre III. — Adoption.

Titre IV :

Amendement n° 63 rectifié de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan : MM. Ansquer, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre, Lebas, rapporteur pour avis. — Rejet.

Adoption du titre IV.

Après l'article 57 :

Amendement n° 85 de M. Lebas : MM. Lebas, le ministre, Duval, rapporteur pour avis. — Retrait.

Amendement n° 86 de M. Lebas : MM. Lebas, le ministre. — Retrait.

Amendement n° 87 de M. Lebas : MM. Lebas, le ministre, Carpentier, Gissingier. — Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 4891).

PRESIDENCE DE M. JEAN DELACHENAL,  
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## LOI DE FINANCES POUR 1972 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n° 1993, 2010).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
(Suite.)

Plan et aménagement du territoire.  
(Suite.)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, ainsi que des crédits concernant l'aménagement du territoire et l'action régionale (services du Premier ministre, section VI et partie de la section I).

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai trouvé excellents et à beaucoup d'égards complémentaires les trois exposés que nous avons entendus en fin d'après-midi.

Ils constituent — j'en sais gré à leurs auteurs — M. Ansquer, rapporteur spécial de la commission des finances, MM. Duval et Lebas, rapporteurs pour avis de la commission de la production et des échanges — de précieux documents pour ceux qui auront à les consulter, pour tous ceux, et ils sont tout de même nombreux, qui s'intéressent au Plan et pour tous ceux, plus nombreux encore, n'en doutons pas, qui se passionnent pour l'aménagement du territoire ; des documents qui sont pour moi — croyez-le — un guide qui facilite considérablement ma tâche de ministre responsable du Plan et de l'aménagement du territoire.

Après ce qui a été dit par vous, messieurs — et si bien dit — je me bornerai ce soir à évoquer devant l'Assemblée nationale quelques points seulement, car je ne parlerai pas mieux que vos rapporteurs sur l'ensemble des questions qui ont été traitées, et je me sens en étroite liaison de pensée avec eux.

Je crois cependant que quelques points méritent des précisions supplémentaires de ma part : l'élaboration de la régionalisation

du Plan, les premiers pas de la mise en œuvre du VI<sup>e</sup> Plan, les innovations en cours d'étude en matière de politique d'aménagement du territoire.

D'abord, la régionalisation du Plan.

Avec l'élaboration et l'adoption de leurs programmes régionaux de développement et d'équipement, les régions abordent maintenant la dernière phase des travaux de régionalisation du VI<sup>e</sup> Plan qui s'achèvera avec la consultation des conseils généraux et des Coder, à la fin de l'année, ou au plus tard, en janvier prochain.

Que seront ces programmes ?

Il n'est pas inutile d'en souligner quelques caractéristiques essentielles pour éviter tout malentendu sur leur nature et sur leur portée.

En premier lieu, je dirai que les programmes régionaux ne sont pas des tranches opératoires du VI<sup>e</sup> Plan. Il ne s'agit pas, en effet, de mettre au point, sous le contrôle des ministères et du commissariat général du Plan, vingt-deux listes d'opérations à réaliser dans chaque région pendant la période d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan.

De telles procédures seraient, en effet, incompatibles avec le VI<sup>e</sup> Plan dont les caractéristiques devraient être au contraire la souplesse et la sélectivité. Elles ne seraient pas non plus compatibles avec le développement des capacités d'initiatives et de responsabilité au niveau régional, qu'il s'agisse des opérations d'Etat déconcentrées ou de celles que les collectivités locales peuvent réaliser sur leurs ressources propres.

Les programmes régionaux de développement et d'équipement seront avant tout les programmes d'action élaborés par chaque région et pour ses propres besoins de coordination des activités des administrations de l'Etat, des collectivités locales et de tous les autres agents économiques. Ce sont des satellites du VI<sup>e</sup> Plan mais qui ont chacun leur originalité et une certaine part d'autonomie par rapport au Plan national.

Autre caractéristique essentielle — je réponds ainsi, d'une certaine façon, à M. Lebas qui a fait allusion aux distorsions actuelles entre les aspirations nationales et les aspirations régionales — les programmes régionaux sont des programmes de développement. En effet, le Gouvernement a demandé que les pièces maîtresses de ces documents soient non pas les programmes d'équipements publics, mais les politiques de développement retenues dans chaque région à l'issue des travaux préparatoires effectués pendant ces dernières années.

Les politiques de conversion apparaîtront sans doute fondamentales pour un grand nombre de régions — plus de la moitié d'entre elles. Viendront s'y ajouter certainement des programmes d'aménagement, notamment dans les zones de forte densité humaine et économique. Une mention spéciale doit être faite du développement urbain qui se traduira, dans la plupart des cas, par la prise en compte au niveau régional des programmes de modernisation et d'équipement élaborés dans les agglomérations de plus de 50.000 habitants.

Bien sûr, nombre de ces projets de développement se traduiront par des programmes d'équipement et plus précisément d'équipements publics.

Au cours de la première phase d'élaboration du VI<sup>e</sup> Plan, celle des options, il a été possible de reconnaître une liberté complète de propositions aux instances régionales pour leurs programmes d'équipements publics à l'intérieur des prévisions financières globales calculées par le commissariat général du Plan. C'est cette liberté d'initiative qui a fait l'originalité et la richesse des esquisses régionales. Leur dépouillement a permis d'influencer très largement les arbitrages nationaux entre fonctions collectives qui ont été proposés au Parlement et adoptés ici même en juin dernier.

Dans la dernière phase de régionalisation du Plan, que nous abordons maintenant, il est évident que les préfets de région disposent d'une liberté moins grande pour préparer les documents qui seront soumis aux conseils généraux et aux Coder.

En effet, ces programmes n'auront de crédibilité et donc de valeur opératoire que s'ils intègrent correctement les conséquences qui résultent pour chaque région : d'abord des politiques nationales décidées par le VI<sup>e</sup> Plan, c'est-à-dire par vous, et des actions prioritaires correspondantes — par exemple le développement considérable de l'effort de formation professionnelle ; ensuite des arbitrages nationaux déjà prononcés en matière d'équipements publics, et notamment des arbitrages entre grandes fonctions collectives inscrits dans le texte même du VI<sup>e</sup> Plan ; enfin, des projets retenus par les ministres

responsables des équipements publics, et notamment de leurs projets d'opérations d'intérêt national.

Je reconnais qu'un équilibre subtil et délicat doit être maintenu entre les contraintes nationales et les marges d'autonomie régionale afin de donner toute son originalité et sa valeur à la programmation régionale.

Et je tiens à souligner l'importance politique attachée par le Gouvernement à cette originalité et à cette valeur de la programmation régionale. Il ne s'agit pas, en effet, simplement d'une opération administrative qui aurait pour but d'améliorer les prévisions nationales et régionales d'équipements publics, et de faciliter l'exercice des responsabilités récemment confiées aux préfets par les textes sur la déconcentration administrative. Notez que de tels objectifs ne sont déjà pas négligeables.

Mais il s'agit aussi et surtout de promouvoir une certaine forme de développement régional qui soit conçu et pris en charge par les responsables régionaux eux-mêmes. Autrement dit, c'est la personnalité et la responsabilité des régions qui doivent pouvoir se dégager et s'affirmer autour de projets réalistes mais ambitieux et qui devront fournir ainsi les fondations nécessaires pour l'édification de la région de demain.

Parlons maintenant, si vous le voulez bien, des premiers pas de la mise en œuvre du VI<sup>e</sup> Plan.

Depuis le vote du Plan par votre Assemblée, c'est-à-dire depuis six mois, la conjoncture économique internationale a assez fortement évolué pour que certains s'interrogent déjà sur la validité des prévisions et, par là même, sur les possibilités effectives de réaliser les objectifs ambitieux que nous nous sommes assignés pour 1975.

Je voudrais, pour ma part, sans entrer dans le détail des chiffres, présenter à ce sujet quelques observations.

Il est certain que, du point de vue des prévisions, l'allure de la croissance dans notre pays est fortement influencée par celle de nos voisins. C'est précisément pour tenir compte de ces aléas que nous avons développé ce que l'on pourrait appeler le « caractère stratégique » du VI<sup>e</sup> Plan.

Il consiste en : la sélection d'un petit nombre de priorités qui seront défendues ; la possibilité d'adapter certaines prévisions et, éventuellement, le Plan lui-même en cours de route ; la mise en place d'indicateurs d'alerte qui nous renseignent sur les conditions de réalisation des principaux objectifs du Plan.

L'aléa international n'est donc pas en soi une surprise. En revanche, c'est son ampleur qui peut nous conduire à nous demander s'il convient de faire jouer dès maintenant les mécanismes d'adaptation prévus par le Plan. En d'autres termes, nous faut-il, dès aujourd'hui, adapter, voire réviser le VI<sup>e</sup> Plan ?

J'en conviens, les incertitudes sont nombreuses, qu'il s'agisse de l'incidence des décisions américaines d'août 1971 sur le volume des échanges internationaux, des perspectives de réduction du taux de croissance de l'expansion chez notre principal voisin, l'Allemagne, ou, à plus long terme, des difficultés de reconstruire un système monétaire international susceptible de fournir un support stable à l'expansion du commerce mondial. Il est cependant trop tôt pour évaluer les conséquences exactes que ces incertitudes peuvent avoir sur le déroulement du VI<sup>e</sup> Plan.

En 1971, en effet, le déroulement de l'activité économique nous place sur une pente de croissance qui, bien que légèrement en retrait par rapport à la prévision moyenne du VI<sup>e</sup> Plan — 5,6 au lieu de 5,9 p. 100 — est compatible avec la réalisation des grands objectifs du Plan. En particulier, pour autant que nous puissions en juger aujourd'hui, la situation de l'emploi et celle de l'équilibre extérieur sont restées à peu près dans les perspectives que nous envisagions. Certes, les perspectives pour 1972, telles qu'elles figurent dans le projet de budget économique, se situent en retrait par rapport aux réalisations, puisque le taux de croissance retenu est de 5 à 5,2 p. 100.

**M. Michel Rocard.** Et c'est optimiste !

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** J'ai dit « de 5 à 5,2 p. 100 ». Ce sont bien les chiffres exacts dans l'état actuel des choses.

**M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le Plan.** Nous en parlerons tout à l'heure !

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Mais le Gouvernement a déjà, et en quelque sorte par avance, pris, dans le

cadre de la préparation du budget de 1972, les mesures qui permettent d'espérer relayer, autant qu'il est possible, un éventuel ralentissement de la demande externe par un accroissement de la demande interne notamment par le soutien apporté à l'expansion par la consommation des ménages et surtout, je ne saurais assez insister sur ce point, par les investissements en équipements collectifs.

En effet — cela vous a été expliqué par M. Giscard d'Estaing lui-même au début de ce débat — la part réservée aux investissements collectifs dans le budget présenté à l'Assemblée nationale correspond aux réalisations que nous projetions dans un Plan où la production intérieure brute se situait autour de 5,9 p. 100.

Les perspectives de 1972 reflètent donc clairement la volonté du Gouvernement de garantir la poursuite de l'expansion, même si c'est dans un environnement moins favorable, et de réaliser ceux des objectifs du VI<sup>e</sup> Plan, dans le domaine des infrastructures et des équipements sociaux, dont la réalisation incombe principalement à l'Etat.

Le budget de 1972 matérialise cette volonté et constitue, je crois pouvoir le dire sans hésiter, un motif de satisfaction réelle pour le ministre responsable du Plan.

Il faut cependant bien conserver présent à l'esprit que, dans une économie de marché ouverte à l'aléa de la concurrence extérieure, la réalisation du Plan n'est pas l'effet de l'action de l'Etat seul.

Si nous voulons pouvoir maintenir en 1972 un rythme de croissance qui, bien qu'inférieur à la perspective moyenne du VI<sup>e</sup> Plan, reste beaucoup plus satisfaisant que chez la plupart de nos partenaires, d'autres conditions doivent être réalisées.

Deux d'entre elles sont particulièrement importantes.

L'une est le retour à une évolution plus modérée des revenus nominaux et des prix. Sa réalisation dépend en grande partie des comportements des individus et des groupes socio-professionnels, et, à cet égard, nous n'arrivons pas à nous faire entendre. Il faut bien avouer que nous n'en sommes pas encore à un stade de l'information et de la connaissance qui éviterait la surenchère ou qui placerait la revendication dans le cadre non seulement de l'intérêt général, mais également de l'intérêt particulier bien compris.

L'autre est le maintien de l'avantage relatif de compétitivité des produits français qui devrait permettre à nos exportateurs de ne pas être affectés autant que certains de leurs concurrents étrangers par le ralentissement de la demande mondiale. Notre compétitivité est fonction non seulement des parités monétaires — et sur ce point, les décisions prises par le Gouvernement en août dernier maintiennent l'intégralité de nos chances — mais aussi des progrès de productivité, qui se poursuivront à un rythme élevé en 1972 d'après les prévisions, et surtout de l'évolution des coûts.

Cette dernière observation nous ramène au problème que je crois essentiel pour notre avenir à moyen terme, celui de la lutte contre l'inflation, toujours à l'ordre du jour. C'est sur ce point que je voudrais insister en terminant cette première partie.

C'est à cette condition, en effet, que nous pouvons espérer que notre économie sera en mesure d'aborder l'année 1972 avec, en main, les atouts réels que sont le maintien d'une forte croissance du pouvoir d'achat, le dynamisme de nos exportations et le développement important des équipements publics.

C'est finalement à cette condition que nous pourrions aborder, en ce qui concerne le Plan, la période de réexamen systématique — que le Gouvernement a prévu en 1973 — avec la volonté et, je l'espère, la possibilité de confirmer les ambitions du VI<sup>e</sup> Plan.

Je voudrais maintenant vous parler des innovations en matière de politique d'aménagement du territoire.

Je ferai assez rapidement un tour d'horizon de la politique d'aménagement du territoire à travers son budget, car je désire développer deux sujets qui, je le sais — vos rapporteurs nous l'ont dit tout à l'heure — sont au centre de vos préoccupations : l'aide à l'industrialisation et les modifications qu'il est envisagé d'apporter au régime actuel ; la politique de décentralisation du tertiaire, ce qui m'amènera à vous parler de la région parisienne.

On peut faire une analyse précise de la politique d'aménagement du territoire à travers son budget.

Vous pensez bien que je veille avec un soin particulier à ce que mon budget soit conforme aux objectifs du VI<sup>e</sup> Plan. J'y ai veillé avec tant d'attention que les crédits mis à la dispo-

sition de mon département progressent exactement comme la moyenne nationale du budget d'équipement.

Je n'ai pas, pour autant, mis en doute ce qu'a dit M. Duval, car les chiffres avancés par lui concernant les aides en France et dans les autres pays ont été officiellement cités par moi à plusieurs reprises déjà. Si j'ai peut-être souri un instant, c'était plus pour marquer un regret ou un désir que pour manifester un désaccord qui n'existe pas.

M. Michel Duval, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour l'aménagement du territoire. J'en prends acte !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Quand je parle de nos moyens, je sais qu'ils sont insuffisants par rapport à nos ambitions ; mais je dois reconnaître en toute honnêteté que, cette année, leur progression correspond exactement à ce qui avait été prévu dans le Plan.

Je regrouperai ces crédits en trois catégories.

Premièrement, la politique interministérielle. L'aménagement du territoire nécessite des moyens de financement souples : l'ensemble des « fonds » non affectés à l'avance — F. I. A. T., fonds de décentralisation administrative et fonds de rénovation rurale — croît globalement — vous les aviez pris séparément — de 16,2 p. 100.

Si le Parlement l'accepte, la rénovation rurale sera désormais financée de manière plus simple et plus large, comme l'a demandé M. Ansquer, au nom de la commission des finances, et comme nous l'a suggéré maintes fois M. Duval.

Elle sera financée d'une manière plus simple parce que la régionalisation du VI<sup>e</sup> Plan est faite en tenant compte de l'effort à accomplir dans les zones de rénovation rurale et qu'il n'est plus nécessaire de recourir au système, lourd à administrer, des dotations spécifiques.

Elle sera financée d'une manière plus large, car l'apport de chaque ministère sera complété par 150 millions de francs de crédits du fonds de rénovation rurale, qui seront mis à la disposition des commissaires à la rénovation et dont les deux tiers seront réservés aux équipements ruraux.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'aménagement touristique du littoral du Languedoc et du Roussillon, de la côte aquitaine et de la Corse, les ressources accordées aux trois missions augmentent de 19 p. 100.

Troisièmement — dernière catégorie de crédits — les primes au développement, sur lesquelles vous avez beaucoup insisté, passent de 280 millions à 350 millions de francs. Je dirai tout à l'heure la signification que j'attache à cette croissance.

J'ai aussi pour responsabilité de veiller à la meilleure coordination possible sur le plan géographique des efforts entrepris par les ministères : c'est ce qu'on appelle la régionalisation du budget.

Ce travail est effectué en liaison avec mes collègues, et notamment M. le ministre de l'économie et des finances. Mais je m'efforce d'y associer progressivement les régions. En effet, c'est au niveau régional ou départemental qu'est désormais décidée l'affectation à des opérations précises d'une part importante du budget d'équipement.

Il faut donc que les régions se familiarisent progressivement avec les mécanismes financiers. C'est la raison pour laquelle, sur ma proposition, le projet de loi de finances prévoyait la création d'un chapitre doté de crédits d'études qui aideront les préfets de région et leurs missions à accomplir les tâches dont ils sont chargés.

La régionalisation du budget est l'occasion de vérifier que les opérations d'aménagement du territoire d'intérêt national sont convenablement dotées. C'est ainsi que, l'année prochaine, près de 350 millions de francs d'autorisations de programme de l'Etat seront consacrés aux équipements publics dans l'opération de Fos. Le Gouvernement veut tout mettre en œuvre pour que cette entreprise, qui marquera profondément notre pays, soit une réussite.

J'ai souligné que je me félicitais particulièrement de la croissance du budget des aides. J'y attache une telle importance parce que les aides au développement industriel sont l'un des meilleurs moyens de traduire dans les faits la priorité à l'industrialisation.

Je voudrais marquer par quelques chiffres la place du régime des aides.

Depuis trois ans, l'effort budgétaire en la matière a presque doublé : 190 millions de francs en 1970, 350 millions de francs pour 1972.

Cet accroissement est, dans une large mesure, la raison du changement de rythme observé dans les créations d'emplois : depuis 1967, on a enregistré un triplement du rythme de fonctionnement des mécanismes d'aide, tant en ce qui concerne le montant des investissements que le nombre d'emplois créés ; c'est environ 50.000 emplois dont la création est aidée chaque année. Grâce à cette progression globale, on a pu concilier le décollage industriel de l'Ouest et la conversion, qui se partagent à peu près également les créations d'emplois.

Sans que j'en sois le plus directement responsable, le problème de l'emploi demeure, vous le devinez, ma préoccupation constante et il le demeurera assurément, comme pour d'autres ministres, durant les mois à venir. Il suffit d'observer ce qui se passe dans des pays voisins pour en être convaincu.

Cependant, j'incline à penser, pour peu que nous y mettions tous de la bonne volonté — Gouvernement, patronat et syndicats — que nous traverserons moins difficilement que d'autres pays la période délicate qui s'annonce.

D'autre part, une adaptation du système d'aide au développement régional est en préparation. Vous en avez longuement parlé dans le désir d'en connaître plus, ce que je comprends bien. Effectivement, d'ici à la fin de l'année, le nouveau système devra être mis en place. Le Gouvernement n'en a pas encore délibéré, mais je peux vous dire qu'il ne juge pas nécessaire de bouleverser le système actuel.

Les objectifs du régime d'aide doivent rester les mêmes que par le passé : industrialisation de l'Ouest liée à la conversion agricole ; conversion des zones touchées par la récession des activités traditionnelles ; efforts en faveur des zones frontalières. L'accent sera mis sur les métropoles d'équilibre, mais le nouveau régime devra aussi permettre de mieux prendre en compte le développement des villes moyennes, ainsi que l'a demandé M. le Président de la République. Cela correspond d'ailleurs à vos préoccupations.

En outre, nous étudions les modalités suivant lesquelles une plus grande souplesse pourrait être donnée pour intervenir de façon plus ponctuelle en faveur de localités où surgissent des problèmes aigus du fait de la fermeture d'entreprises.

De la procédure, je dirai seulement qu'il faut l'adapter aux besoins des utilisateurs, tout en conservant un affichage clair et simple. Je ne pense pas non plus qu'il soit souhaitable de changer de politique quant à la nature des aides.

On s'est parfois demandé si l'exonération fiscale, qui permet à l'Etat de réserver son aide aux entreprises rentables, n'était pas préférable à la prime. Il est exact que certains pays appliquent ce système. Je crois cependant que son pouvoir incitatif est faible, car ce n'est qu'un avantage différé et aléatoire.

Je vois M. Duval sourire : peut-être croit-il que je reprends à mon compte la thèse du ministère de l'économie et des finances. A la vérité, ce faisant, je dis ce que je pense : notre système d'aide emporte effectivement telle ou telle modalité qui a ma préférence parce que je la juge plus directe et de nature à permettre d'arriver plus rapidement au but.

Je sais bien que le remplacement des primes par les prêts trouve aussi des défenseurs, et vous en avez parlé. Je répondrai que le prêt est certainement très incitatif, surtout s'il est à long terme et à taux bas. Il doit être présent dans notre arsenal. Mais, ne serait-ce que pour des raisons budgétaires, il ne peut y figurer — je dirai comme vous, hélas ! — à titre principal.

Il n'en reste pas moins vrai que je souhaite voir confirmer l'action des sociétés de développement régional dans l'action régionale au service de la création d'emplois et de l'expansion économique.

Je crois, enfin, qu'il est préférable de conserver aux primes — car c'est le fond de l'affaire — la première place dans notre système d'aide. C'est le cas dans beaucoup d'autres pays.

Cela me conduit à vous dire quelques mots de la coopération communautaire en matière d'aménagement du territoire.

Trois problèmes importants viennent d'être examinés par le conseil des communautés européennes qui vient de se réunir à Luxembourg.

Afin d'éviter les risques de surenchère entre les Etats membres, il a été décidé de fixer certaines limites aux aides que les Etats peuvent apporter aux zones déjà développées qui se trouvent au centre de l'Europe.

C'est ainsi que dans ces zones et sauf dérogation, les aides ne devront pas dépasser 20 p. 100 des investissements des entreprises. Je souligne que cette mesure n'aura pratiquement pas d'effet de réduction sur le mécanisme actuel applicable aux zones frontalières. Mais il s'agit d'une décision extrêmement importante, car elle devrait éviter des surenchères, en particulier de part et d'autre du Rhin.

Il semble, d'autre part, qu'un assez large accord se fasse avec nos partenaires en ce qui concerne la création, que je considère indispensable, d'un groupe de politique régionale chargé de coordonner les objectifs, les méthodes et les expériences des Etats membres en matière de politique régionale. Ce groupe, composé d'experts pris à l'échelon le plus élevé, serait rattaché au conseil des ministres de la Communauté. C'est ce que nous souhaitons, car la politique en matière d'aide et d'aménagement du territoire touche tellement notre sensibilité, nos régions et l'activité humaine dans nos différents pays qu'il s'agit bien là d'un problème politique relevant de l'autorité du conseil des ministres.

En ce qui concerne l'affectation de moyens financiers communautaires à des actions de politique régionale, une nouvelle discussion doit avoir lieu dans un proche avenir pour permettre au conseil de se prononcer sur le choix des moyens les mieux appropriés. Mais, dès à présent, la limitation des primes à 20 p. 100 des investissements dans la zone centrale de l'Europe est acquise, ce qui est déjà un premier pas très important dans la voie d'une politique européenne régionale.

Je voudrais insister en terminant — pour répondre plus spécialement à M. Anquer — sur la répartition géographique des activités tertiaires, car ce sujet me semble fondamental pour la poursuite de la politique d'aménagement du territoire.

Je dois dire d'abord que le long débat, quelquefois difficile, que nous avons eu, au cours de la dernière session parlementaire, sur la loi augmentant les taux de redevance dans la région parisienne nous a permis de réfléchir aux inflexions que nous devions apporter à la politique d'aménagement du territoire. Je ne voudrais pas manquer ici l'occasion qui m'est offerte de remercier tout particulièrement M. Lebas : ce fut un débat délicat mais utile, car il a permis l'élaboration d'un texte qui sert incontestablement la politique de notre pays.

Y a-t-il une politique d'aménagement du territoire opposée à une politique d'aménagement de la région parisienne ?

Ministre responsable d'une politique nationale, je ne peux même pas imaginer qu'il y ait un doute dans votre esprit quant à la réponse à faire.

Il n'existe qu'une politique d'aménagement du territoire. La décentralisation n'est pas effectuée contre la région parisienne, les villes nouvelles ne seront pas construites au détriment de la province.

Paris, capitale de la France, et sa région ne peuvent continuer à croître indéfiniment, d'une part, parce que l'unité du pays exige que chaque région française participe au développement économique dans lequel nous nous sommes engagés ; d'autre part, parce qu'il nous paraît nécessaire que Paris puisse conserver, je dirai même puisse développer son rôle de capitale internationale, ce qui impose une qualité de vie et d'accueil que nous ne pourrions sûrement pas trouver dans une immense agglomération de plus de quatorze millions d'habitants.

La croissance de la région parisienne doit donc être maîtrisée. Elle doit aussi être orientée vers les zones où les équipements et les emplois pourront être prévus et mis en place sans coût excessif. C'est ce qui explique le choix de zones préférentielles de développement dans le schéma directeur de la région parisienne. C'est ce qui explique aussi la nécessité de villes nouvelles et de pôles « restructurateurs ».

Limitier la croissance de la région parisienne, objectif majeur de la politique d'aménagement du territoire, certainement. Mais comment ? Je crois qu'il faut compléter la politique de décentralisation industrielle, qui est en train de réussir, par une politique de décentralisation des activités tertiaires.

Si nous examinons les statistiques, nous constatons que la croissance de l'emploi, dans la région parisienne, est très largement due à celle du tertiaire. Je ne ferai état que des chiffres suivants : en 1969 et 1970, les effectifs salariés ont augmenté plus vite dans la région parisienne, plus 8,4 p. 100, que la moyenne nationale, plus 7,2 p. 100 ; dans la proportion de deux sur trois, ces emplois nouveaux sont tertiaires.

Il faut bien constater que les opérations de décentralisation n'ont porté, jusqu'à présent, que sur les usines. Il en résulte un déséquilibre grave : pénurie d'emplois de bureaux en province, distance accrue entre ceux qui décident, installés à Paris,

et ceux qui exécutent, localisés en province. Ces déséquilibres rendent très difficile la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire en faveur des métropoles d'équilibre, des villes de la « couronne » du bassin parisien et même des villes nouvelles.

Une relance de la politique de décentralisation tertiaire est donc nécessaire, et des études approfondies sont engagées, qui conduiront à des décisions importantes avant la fin de l'année. Les mesures à l'étude comporteront un certain renforcement des contrôles, mais aussi des incitations, y compris des incitations financières.

Il s'agit d'abord de convaincre les entreprises qu'il est rationnel d'envisager des implantations tertiaires en province. A cet égard, il faut éviter la dispersion des efforts, donc favoriser au maximum les implantations en « constellation » et encourager les vocations naturelles, telles l'aérospatiale à Toulouse ou l'électronique en Bretagne.

Cela implique l'amélioration des structures d'accueil en province. Un des plus gros obstacles provient de l'insuffisance des bureaux. Il faut faire preuve d'imagination pour inciter les promoteurs à prendre les initiatives nécessaires.

Cet effort ne peut porter ses fruits que si, dans la région parisienne, on contrôle mieux les activités, ce qui veut dire aussi la construction de bureaux.

Relance de la politique de décentralisation tertiaire, meilleur aménagement de la région parisienne : tout cela ne peut être crédible, je le reconnais, que si l'Etat lui-même donne l'exemple. Les administrations, les organismes publics et parapublics, par l'utilisation adéquate des terrains qu'ils possèdent, ou en rendant conformes aux options d'aménagement les opérations immobilières qu'ils lancent, peuvent et doivent marquer leur volonté de suivre la politique d'aménagement du territoire. Le Gouvernement est bien décidé à faire en sorte qu'il en soit ainsi.

Je crains d'avoir donné le mauvais exemple en parlant aussi longtemps.

Sur certains de ces problèmes, j'ai pu m'expliquer plus longuement en commission. Je répondrai plus directement tout à l'heure aux suggestions que m'a faites M. Lebas, puisqu'un amendement qu'il a déposé m'y invitera.

En tout état de cause, je reste à la disposition de l'Assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

**M. le président.** La parole est à M. Rossi.

**M. André Rossi.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos sera très bref en ce qui concerne l'aspect purement budgétaire, puisqu'il se bornera à constater avec satisfaction une amélioration des dotations du F. I. A. T., du budget des primes et la création d'un fonds spécial de rénovation rurale, ainsi qu'un effort d'aménagement touristique.

Par contre, je m'attarderai plus particulièrement sur trois aspects de l'aménagement du territoire : l'aspect interne, l'aspect européen, la répartition de la qualité de vie que l'on peut espérer de la politique actuellement menée dans ce domaine.

En ce qui concerne le premier point, c'est-à-dire la répartition des biens à l'intérieur du territoire, l'effort de décentralisation se poursuit. Je me réjouis de voir la délégation à l'aménagement du territoire joindre à ses préoccupations, en matière de création d'emplois industriels, l'ensemble du secteur tertiaire, dont l'importance numérique va grandissant.

Une question se pose : faut-il appliquer à ce secteur le découpage en cinq zones du secteur secondaire ? Je ne le crois pas, surtout en ce qui concerne le bassin parisien, où la logique des efforts de lutte contre la prolifération des bureaux impose d'offrir des points d'accueil qui ne soient pas trop éloignés de la capitale.

Cette remarque m'amène à dire un mot du zonage, sur lequel je reviendrai plus longuement tout à l'heure, à propos de la politique régionale européenne.

Vous annoncez, monsieur le ministre, une réforme du système des primes. Ne connaissant pas votre projet, je ne puis prendre position. Mais n'a-t-on pas créé, en fin de compte, un système trop rigide, même si, de temps à autre, il doit être révisé ?

Il est normal que les régions où le déséquilibre est le plus accentué bénéficient d'une annonce permanente des avantages qui leur sont consentis. Mais, pour l'autre partie du territoire, l'appréciation des situations et leur répartition en trois zones — les zones 3, 4 et 5 — est souvent aléatoire et, à tout le moins, variable dans le temps.

Telle ville qui réussira une ou deux opérations de création d'emplois ne descendra pas pour autant dans l'échelle des catégories, tandis que telle autre, située en zone 4 ou en zone 5, et qui peut avoir besoin de réaliser une opération identique, pourrait peut-être le faire si le système de zonage était plus souple, par exemple si l'on pouvait revenir au système du coup par coup.

Je me demande s'il ne faudrait pas adopter une formule qui placerait la région sur deux zones à la fois, laissant à la délégation à l'aménagement du territoire, pour chaque implantation industrielle, le soin de choisir les avantages applicables. Ce serait le moyen de mieux diriger le mouvement selon les circonstances.

J'en arrive alors à la politique régionale européenne, puisque, évidemment, on ne peut concevoir l'aménagement du territoire français sans se préoccuper de ce qui se passe chez nos cinq partenaires, notamment au regard des implantations étrangères.

L'an dernier, à cette tribune, j'ai déjà eu l'occasion de déplorer la concurrence sauvage que se font les Six pour attirer les entreprises, généralement de très fortes dimensions, et de regretter plus encore que notre pays soit — et de loin — le moins agressif, puisque tant les avantages consentis que la lenteur de nos procédures n'ont rien de commun avec les moyens offerts par nos concurrents, et particulièrement par le Benelux. Seule notre zone 1 offre des avantages qui approchent — et encore de loin — ceux que proposent nos partenaires.

Nous sommes d'autant plus défavorisés que les zones qui pourraient intéresser les entreprises étrangères sont généralement celles qui sont situées dans les zones 3, 4 ou 5, c'est-à-dire dans les zones les moins aidées.

On peut alors se demander s'il n'y aurait pas intérêt à assouplir, comme je le suggérais tout à l'heure, la règle des aides.

Certes, je me rends compte de la difficulté du problème, puisqu'il ne faudrait pas pour autant défavoriser les entreprises françaises par rapport aux entreprises étrangères. Mais il est clair que, si nous voulons recevoir ces dernières, notre système est défavorable.

La réunion du conseil des ministres des Six m'est apparue, je dois le dire, décevante. Si elle a eu le mérite de se fixer un ordre du jour qui englobe les différents aspects de la politique régionale, c'est-à-dire non seulement le domaine industriel mais également le domaine agricole, en revanche, ses résultats sont modestes.

Certes, les Six se sont entendus pour prélever 275 millions de francs sur le F. E. O. G. A. en vue de créer des emplois agricoles dans les régions les moins riches et de réduire à 20 p. 100, dans la région Centre-Europe, les aides consenties aux industriels, encore que, sans faire un procès d'intention à nos partenaires, on peut se demander de quelles garanties nous disposons dans ce domaine, où la transparence des aides n'est pas assurée.

En revanche, les ministres n'ont pu se mettre d'accord sur la création d'un budget communautaire d'aides sous forme de bonifications. Un journal du soir du 22 octobre en fait retomber la responsabilité sur la France. Je pense, monsieur le ministre, qu'il serait nécessaire, aujourd'hui, de faire la rectification qui s'impose, tant il est important que, dans ce domaine primordial de la construction européenne, nous ne puissions être suspectés de tiédeur.

Je voudrais, à la fin de mon propos, aborder un problème qui concerne à la fois le ministère de l'équipement et la délégation à l'aménagement du territoire ; c'est cette dernière qui, en localisant les emplois qu'elle crée, peut influencer directement l'urbanisation et la concentration urbaine.

Aménager un territoire, ce n'est pas seulement procéder à la répartition économique et à une redistribution d'emplois ; c'est aussi faire une réflexion sur la qualité de vie, réflexion qui doit être antérieure à l'aménagement. Sinon, on risque de perpétuer la situation actuelle où, lorsqu'on parle de politique de l'environnement, par exemple, on pense non pas à une prévention des nuisances, mais aux remèdes à y apporter.

Un choix s'impose donc entre la concentration urbaine et la politique des moyennes et des petites villes.

Certes, on me dira que plus l'agglomération est grande, plus elle offre de services particulièrement appréciables, à une époque où nous cherchons à rattraper notre retard industriel. Si bien que, souvent, notre politique d'urbanisation paraît n'avoir été conçue qu'en fonction de l'industrialisation.

Cette urbanisation en vue de l'industrialisation a, d'ailleurs, quelque chose d'insolite, qui rappelle parfois, avec une meilleure

qualité architecturale, la construction massive de cités ouvrières au XIX<sup>e</sup> siècle, où, là aussi, l'industrialisation dominait.

Il est encore temps de faire le choix : ou bien « conforter » des villes petites ou moyennes, ou bien se laisser aller à la démesure des villes nouvelles.

Tout démontre l'insatisfaction des gens dans les grandes agglomérations, et les nombreux sujets de mécontentement sont devenus des motivations politiques que les scrutins électoraux mettent de plus en plus en évidence.

Cela est normal, puisque la véritable aliénation de l'individu tient moins à des difficultés de transports — dont on parle souvent — qu'à une vie collective qui, en fin de compte, ne correspond pas au tempérament des Français.

On veut caserner par dizaines de milliers, dans de mornes ensembles H. L. M. sans âme et sans vie, des gens qui sont souvent des ruraux transplantés, enfants ou petits-enfants d'une France rurale, de petites villes, de bourgs ou de villages.

On s'imagine qu'il est possible de parquer, sans réaction de leur part, dans des ensembles dépersonnalisés, des gens qui, dans la proportion de 80 p. 100, si l'on en croit les sondages, souhaitent vivre en maison individuelle. C'est si vrai, monsieur le ministre, que la proportion des résidences secondaires, en France, est de 33 p. 1.000, contre 13 p. 1.000 aux Etats-Unis, pays où le niveau de vie est pourtant plus élevé. Cela prouve bien que les Français ne veulent pas des grandes agglomérations.

**M. Michel Rocard.** Monsieur Rossi, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. André Rossi.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Rocard, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Michel Rocard.** Je vous remercie, mon cher collègue.

La grande ville, c'est l'échange, c'est la communication, c'est la culture, c'est aussi une forme de liberté et il est beaucoup de gens qui aiment y vivre, à condition que la politique d'aménagement de la ville le permette.

Nul, mon cher collègue, ne peut souscrire à ce que vous venez de dire des conditions de vie dans les villes. Vous passez sous silence les raisons qui font qu'elles sont ce qu'elles sont.

Mais ce n'est pas du tout un état d'âme, et la grande ville peut être aussi la liberté.

**M. André Rossi.** Mon cher collègue, je parlais de la démesure des villes nouvelles et de la possibilité de « conforter » les villes moyennes ou petites, possédant une âme qu'à nos yeux elles doivent conserver.

Il faut maintenant, monsieur le ministre, faire le choix entre l'urbanisation massive et l'accroissement des villes petites ou moyennes. A cet égard, je me réjouis que M. Monod, délégué général à l'aménagement du territoire, ait choisi cette dernière formule.

Du point de vue financier, il est aujourd'hui démontré qu'il coûte deux fois et demie moins cher de « conforter » une ville existante que d'en créer une nouvelle.

Du point de vue humain, il est clair que, accueilli par une ville déjà pourvue d'une âme, le nouvel habitant y est plus heureux et, en tout cas, moins dépaycé que dans l'anonymat des grands ensembles.

Industrialiser, oui, et c'est à cause de la priorité donnée que j'ai voté le VI<sup>e</sup> Plan. Mais pas à n'importe quel prix, pas en acceptant de recréer des conditions de vie qui rappellent étrangement, peut-être avec un peu plus de confort, celles du XIX<sup>e</sup> siècle industriel.

Monsieur le ministre, par la localisation des emplois à décentraliser ou à créer, vous avez la possibilité de conduire ce choix, et c'est le choix le plus déterminant que vous puissiez faire dans votre rôle d'aménageur du territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ribes.

**M. Pierre Ribes.** Monsieur le ministre, vous me permettez, tout d'abord, de ne pas m'étendre sur l'examen critique du budget du commissariat du Plan, ni, d'une manière plus générale, sur les développements relatifs au VI<sup>e</sup> Plan. Les commis-

sions spécialisées et leurs rapporteurs l'ont fait avec compétence et, comme vous l'avez vous-même souligné, l'Assemblée a pu longuement s'exprimer sur ce sujet au printemps dernier.

Je retiendrai plus spécialement vos propos sur la régionalisation du Plan et les conséquences dynamiques qu'auront l'élaboration et l'adoption des programmes régionaux de développement et d'équipement sur la réforme régionale en préparation, réforme régionale que le Président de la République a relancée lors de son récent voyage en Bretagne.

Ce n'est certes pas un hasard pour qui voudra bien se souvenir que c'est le chef de l'Etat, alors Premier ministre, qui a installé à ses côtés, et directement sous son autorité, la délégation générale à l'aménagement du territoire, et pour qui voudra bien noter, en outre, qu'un même ministre délégué s'occupe, dans le Gouvernement, des affaires du Plan et de l'aménagement du territoire.

Que ces programmes régionaux soient des programmes d'action élaborés par la région et pour ses propres besoins, c'est le témoignage le plus évident de la cohérence et de la continuité d'une politique qui vise à donner vie à une idée qui, ne l'oublions pas, a été l'un des pivots du programme d'action de la majorité et des gouvernements successifs qu'elle a soutenus.

En ce qui concerne la mise en œuvre du VI<sup>e</sup> Plan, le groupe que je représente ne peut que se réjouir de l'annonce que vous avez faite de la mise en place d'un dispositif offrant la possibilité d'adapter ou de réviser les objectifs du Plan en fonction des aléas internationaux et des incertitudes qui en découlent.

Nous le savons, des mesures ont été prévues dans la loi de finances pour 1972, pour garantir la bonne exécution des grandes options adoptées dans cette enceinte. Nous veillerons à vos côtés au respect de cette volonté réaffirmée de promouvoir — même si cela devait se réaliser dans un contexte moins favorable — les équipements de toute nature indispensables à la poursuite de la politique d'industrialisation, ambition du VI<sup>e</sup> Plan.

Notre concours vous est acquis en ce domaine, monsieur le ministre, car nous sommes de ceux qui pensent que la planification à la française est une réussite et doit le demeurer.

Vous êtes le ministre du Plan, et vous êtes aussi celui de l'aménagement du territoire.

Si ce mot d'« aménagement » suscite un tel intérêt, c'est qu'il donne à nos concitoyens la certitude qu'ils ont en main un outil qui permet de restaurer un équilibre interne compromis par une centralisation excessive et par des migrations épuisantes.

Vous devez être, en quelque sorte, le promoteur d'une nouvelle organisation de l'espace urbain et de l'espace rural envisagés dans le cadre régional puis dans le cadre national. Votre rôle doit consister à tenter de disposer au mieux toutes choses et en assurer la meilleure économie.

On a coutume de dire que l'histoire va vite. J'ai eu la curiosité de feuilleter, entre autres, monsieur le ministre, un document vieux de trente-trois ans, publié sous le titre de « Charte d'Athènes », et rassemblant les conclusions issues des débats des congrès internationaux d'architecture moderne.

Posant comme principe que « la vie ne s'épanouit que dans la mesure où s'accordent les deux principes contradictoires qui régissent la personnalité humaine, à savoir l'individuel et le collectif », la charte dénonçait déjà les mauvaises conditions de l'habitat dispersé sur tout l'espace urbain, le préjudice causé aux organismes humains par l'inorganisation de banlieues informelles, mal équipées et trop tardivement incorporées au vieux noyau.

Elle dénonçait aussi la démesure des parcours entre l'habitation et les lieux de travail, la localisation des usines au hasard des poussées incontrôlées de la spéculation foncière.

Elle dénonçait, en outre, l'inadaptation des voies urbaines aux moyens de transport modernes, en même temps que l'obstacle opposé à l'urbanisation par les pénétrantes d'un réseau de voies ferrées déjà ancien.

Elle dénonçait, enfin, sur le plan des loisirs, l'inégale répartition des espaces libres à l'intérieur des villes ou leur rejet à l'extérieur en des emplacements précaires et mal reliés.

Ces problèmes ne sont pas nouveaux, nous le savons, et cette charte appelait déjà l'attention des gouvernements de tous les pays sur la nécessité et sur l'urgence de régler par tout moyen légal l'équilibre des besoins vitaux de l'individu en pleine harmonie avec les besoins collectifs.

Vous nous avez, tout à l'heure, exposé vos projets à l'occasion de budget qui nous est proposé ce soir. Ce budget, plus que tout autre, doit manifester une intention, outre le fait — nous avez-vous dit — qu'il doit être conforme aux objectifs du Plan.

Certes, les crédits mis à votre disposition en 1972, auxquels, bien sûr, il faut ajouter ceux qui sont inscrits à ce titre dans les dotations budgétaires des différents ministères concernés, sont en augmentation. Cette progression, louable en soit, vous satisfait ; nous, un peu moins, car je vous dirai, monsieur le ministre, qu'elle constitue seulement un rattrapage.

Je ne doute pas de la légitimité des préoccupations des services du ministère des finances qui doivent ajuster les demandes à la recherche d'un savant équilibre ; mais comme je doute encore moins de votre désir tenace de mener une action efficace, donc de disposer de moyens plus importants encore, sachez, monsieur le ministre, que nos ambitions rejoignent les vôtres et que le groupe auquel j'appartiens ne pourra, aujourd'hui comme demain, que soutenir les constants et patients efforts que nous vous engageons à poursuivre inlassablement, ce que vous faites.

Ma qualité de représentant d'une circonscription de la région parisienne — encore que je m'interdis toute intervention de nature personnelle — me met d'autant plus à l'aise pour applaudir par exemple au projet de création d'un fonds de rénovation rurale.

Sans doute les problèmes soulevés par l'aménagement de l'espace rural n'ont ni la portée ni la complexité de l'aménagement urbain, mais l'utilité de ce fonds n'en est pas moins certaine.

Le développement de toutes les activités productives et des activités qui les complètent, telles que l'artisanat ou le tourisme, constitue, n'en doutons pas, un moyen efficace de promouvoir les zones de rénovation rurale, la création de ce fonds spécial apportant, par surcroît, une simplification attendue des procédures d'octroi des aides accordées aux équipements ruraux.

Vous avez fait allusion, monsieur le ministre, au régime des aides à l'industrialisation régionale. Permettez-moi de m'y arrêter un instant.

Je relève avec satisfaction l'effort budgétaire qui a été accompli dans ce domaine, mais, sans manifester d'inquiétude réelle, je voudrais appeler votre attention sur la nécessité de faire participer très étroitement les parlementaires à la préparation de la réforme en cours.

En ce domaine, comme en d'autres, la consultation et la collaboration avec nos collègues reste, à mes yeux, pour le Gouvernement, un moyen irremplaçable d'établir les priorités valables et conforme à l'intérêt général.

J'en viens au système lui-même. Des aides, qui seraient accordées sans tenir compte de l'intérêt que présente pour la nation la localisation des entreprises bénéficiaires, pourraient conduire à une sorte de « saupoudrage » sur l'étendue du territoire, alors qu'il y a un intérêt évident à concentrer l'effort sur certains points, de manière à obtenir le maximum d'efficacité.

Parmi les mesures d'incitation à la décentralisation industrielle, le système des aides est incontestablement un instrument financier valable. Mais ne devrait-il pas être complété et renforcé ? En effet, au-delà des chiffres fournis par les statistiques, on peut se demander si toutes les opérations de décentralisation ont été des réussites et si l'en serait pas possible de dégager quelques règles auxquelles devrait être subordonnée l'implantation d'un établissement industriel.

On peut, en effet, à ce sujet, se poser quelques questions :

Est-on assuré que les employeurs disposent, préalablement à leur décision d'implantation, d'une connaissance approfondie de la région à la fois sur les plans géographique, démographique et économique ?

A-t-on pris toutes mesures pour préparer la population rurale, par une information précise, aux conditions du travail industriel ?

En ce qui concerne le recrutement de la main-d'œuvre, est-on certain qu'il n'a pu s'effectuer qu'après une sélection attentive et un certain délai de formation professionnelle ?

Autant de questions dont le nouveau système qui sera mis en place tiendra, j'en suis sûr, le plus grand compte pour permettre une décentralisation harmonieuse, seul gage de réussite d'une politique qui tend à décongestionner une région parisienne contre laquelle vous nous avez dit, monsieur le ministre, que votre politique n'était pas dirigée.

Convenez que notre confiance en vous est pas ménagée en cette matière puisque, vous le savez, le problème du dispositif réglementaire que vous avez mis en place et qui vise à contrôler et à freiner les implantations dans la région parisienne a donné lieu — vous l'avez rappelé vous-même — à un long et, pour beaucoup d'entre nous, douloureux débat.

La décentralisation des activités tertiaires est et sera difficile à réussir totalement, même avec le système des redevances, compte tenu de traditions fortement ancrées et de résistances qui se manifestent de toutes parts. Dans la logique du système, et pour pousser à la limite le raisonnement, pourquoi, alors, ne pas sanctionner plus gravement les implantations nouvelles de bureaux dans le centre de Paris ?

Je sais que, dans le cas des services publics, il y a quelques exemples — peu nombreux, il faut le dire — de décentralisation réussie. Je sais aussi que les incitations les plus tentantes n'amèneront pas nécessairement de grandes entreprises à accepter l'idée de s'implanter en province.

J'aimerais, à ce propos, monsieur le ministre, que vous nous confirmiez que la politique que vous entendez mener ne conduira pas, à terme, à la mise en place dans la région de la couronne de Paris, qui n'est pas Paris et qui n'est pas encore la province, d'un aménagement qui ressemblerait plutôt à un déménagement.

Pour contribuer à recréer — si tant est qu'il ait vraiment disparu — ce climat d'apaisement indispensable dans une querelle bien dépassée entre Paris et la province, j'ajoute que les précautions que je vous demande de prendre ne visent qu'à restaurer mieux encore un équilibre compromis et que votre action tend à rétablir.

Un dernier mot, monsieur le ministre, si vous le permettez.

Vous avez fait allusion à la coopération communautaire en matière d'aménagement du territoire. Le groupe que je représente est, vous le savez, très attaché à l'idée de la nécessaire harmonisation des politiques des Etats de la Communauté en ce domaine. J'ai, pour ma part, suivi avec un vif intérêt les développements récents des négociations que vous avez menées avec nos partenaires.

Pouvez-vous nous apporter quelques précisions en ce qui concerne notamment le délai approximatif de mise en application de ces projets communautaires ?

Je voudrais, en guise de conclusion, monsieur le ministre, reprendre l'observation finale du rapport de la commission nationale de l'aménagement du territoire pour le VI<sup>e</sup> Plan, où je lis :

« L'évolution doit s'accomplir en conciliant les conséquences du développement économique avec la sauvegarde du milieu. La France doit, à cet égard, tirer profit d'expériences auxquelles elle a tardé à participer afin de rechercher l'accord souhaitable entre les avantages du progrès technique et la sauvegarde des valeurs humaines. »

Il ne suffit pas de définir des intentions. Il faut pouvoir réunir les moyens de les traduire dans les faits, en évitant d'aggraver involontairement les déséquilibres auxquels on se propose précisément de porter remède.

Cette recommandation permettait à la commission du VI<sup>e</sup> Plan d'insister sur la base fondamentale de la réforme des structures locales qui consiste essentiellement dans l'association des communes en vue de leur aménagement et de leur équipement ; cela pour éviter que la réforme régionale ne soit qu'une déconcentration de la centralisation au niveau régional.

C'est parce que nous sommes convaincus que vous ferez vôtres ces recommandations, monsieur le ministre, que le groupe auquel j'appartiens votera les crédits du budget du Plan et de l'aménagement du territoire. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Carpentier.

**M. Georges Carpentier.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le rapport de M. Lebas pour le Plan a été diffusé avant hier samedi, celui de M. Duval hier dimanche et celui de M. Ansquer pour le Plan et l'aménagement du territoire ce matin même.

Ce n'est pas la première fois que des documents essentiels, absolument nécessaires pour que les députés aient à leur disposition les informations officielles à partir desquelles ils peuvent préparer leur intervention, ne leur parviennent qu'au tout dernier moment.

Qui faut-il incriminer ? Je vous pose la question, Monsieur le ministre, ainsi qu'à monsieur le président. Ce ne sont vraiment pas là les conditions favorables à un travail sérieux de notre assemblée et, une fois de plus, au nom du groupe socialiste, j'éleve la plus vive protestation contre de telles méthodes.

Monsieur le ministre, dans les cinq minutes dont je dispose, je ne pourrai qu'effleurer les problèmes essentiels posés par le Plan et l'aménagement du territoire.

Je rappelle tout d'abord que le V<sup>e</sup> Plan, à de rares exceptions près, n'a pas été réalisé et que, dans certains domaines, le pourcentage d'exécution a été très faible. La programmation régionale n'est pas encore terminée et les enveloppes financières peuvent encore subir des modifications.

En outre, les programmes régionaux devront être soumis aux conseils généraux et aux commissions de développement économique et régional. Les premières discussions à propos du VI<sup>e</sup> Plan ont commencé en 1968. Ces lenteurs, ces retards freinent les projets et, partant, alourdiront le coût des différentes opérations, du fait de l'augmentation des prix.

En troisième lieu, il faut signaler que, pratiquement, le VI<sup>e</sup> Plan entrera en application avec un an de retard et enfin, que, compte tenu du retard pris en 1971, le pourcentage de réalisation du VI<sup>e</sup> Plan, à la fin de 1972, ne dépassera pas 31 p. 100 de l'hypothèse haute ou 32,5 p. 100 de l'hypothèse basse, selon les chiffres cités par M. Lebas, rapporteur pour avis. Dans le domaine de l'action sociale, le taux de réalisation, sur deux ans, ne sera que de 23 p. 100, tombant même à 20,5 p. 100 en hypothèse haute.

L'application du VI<sup>e</sup> Plan commence donc dans des circonstances qui sont loin d'être favorables.

L'avenir n'est pas plus réjouissant.

Le rythme de croissance adopté par le Gouvernement pour le VI<sup>e</sup> Plan est de 5,9 p. 100. Or, pour 1972, ce pourcentage a été ramené à 5,2 p. 100. Qu'en sera-t-il ensuite ? Rien n'autorise à penser que la progression, en 1973, permettra de retrouver le niveau primitivement arrêté, *a fortiori* de combler le retard accumulé par le V<sup>e</sup> Plan et les deux premières années du VI<sup>e</sup> Plan.

De toute façon, l'exécution de celui-ci est d'ores et déjà compromise, avec toutes les conséquences que cela peut avoir, notamment sur l'emploi. Nous risquons d'avoir 100.000 chômeurs supplémentaires dans un an.

Ma conclusion sur ce point c'est que le Plan n'a de plan que le nom. Il ne suffit pas de faire des déclarations d'intention, de se fixer des objectifs, encore faut-il s'y tenir et, par conséquent, considérer qu'une fois arrêté, le Plan doit avoir force de loi, être reconnu comme s'imposant avec rigueur au Gouvernement qui doit prendre toutes les mesures financières pour en assurer l'exécution. Sinon, il est inutile d'élaborer un plan et, après tout, nombre de pays capitalistes n'en ont pas et ne s'en portent pas plus mal. Le choix est là.

Ne donnez pas l'illusion aux Français que leur économie est ordonnée et régie par un plan, alors que les mécanismes du système économique libéral jouent à plein dans notre pays. Je voudrais en donner quelques preuves.

La dotation des primes de développement industriel est en augmentation de 25 p. 100, ce qui est normal puisque le VI<sup>e</sup> Plan joue la carte de l'industrialisation, encore que — signale M. Ansquer — ces moyens demeurent très inférieurs à ceux que consentent nos partenaires européens dont le dynamisme à cet égard est supérieur au nôtre.

Mais pour notre pays, le problème ne se situe pas uniquement au niveau de l'accroissement des crédits. Quand un industriel envisage de transférer son usine en tout ou en partie en province, il est, certes, sensible à l'attrait de la prime, mais sa décision est subordonnée à bien d'autres facteurs. Il s'enquiert des ressources de main-d'œuvre, en nombre et en qualité — ce qui pose le problème de la formation professionnelle et de l'enseignement technique — des moyens de communication avec Paris pour lui-même, ses collaborateurs, ses clients, pour ses marchandises et c'est tout le problème des routes, du chemin de fer, de l'avion, du téléphone, du télex qui est posé. Et comme, le plus souvent, il doit entraîner ses cadres ou une partie d'entre eux, il s'informe de l'environnement en donnant à ce mot son sens le plus général : logements, établissements scolaires, cadre de vie.

Ce n'est qu'après avoir recueilli toutes ces informations qu'il prendra sa décision. Il examinera ces données avec d'autant plus de soins, elles pèseront d'autant plus dans sa décision que la région susceptible de l'intéresser sera géographiquement défavorisée parce que difficile d'accès ou périphérique. Je pense par exemple au Centre ou à l'Ouest.

Le plus souvent, le bénéfice de la prime n'est pas de nature à emporter la décision, monsieur le ministre. Malgré le Plan, vous ne disposez d'aucun moyen pour obliger cet industriel à s'installer là où il a décidé de ne pas aller. Cela explique pourquoi certaines régions sont sous-industrialisées ou en état de sous-développement par rapport à d'autres.

Or le VI<sup>e</sup> Plan ne nous apporte pas d'éléments qui nous permettent de penser que l'évolution constatée serait seulement arrêtée...

**M. le président.** Monsieur Carpentier, je vous demande de conclure.

**M. Georges Carpentier.** ...et c'est pourquoi nous avons voté contre les grandes options du VI<sup>e</sup> Plan.

Ainsi que l'a fait remarquer M. Duval, la situation de déséquilibre ne cessera de s'aggraver à l'Ouest d'une ligne Le Havre—Paris—Lyon—Marseille.

Pour conclure, je dirai que toute réforme régionale ne sera qu'un leurre si elle se limite à constater un état de fait et si elle ne donne pas aux régions, par des mesures appropriées, à la fois des moyens financiers et des pouvoirs de décision.

Je signalerai enfin que votre budget ne prévoit que des crédits dérisoires pour les réservations foncières et qu'en matière de décentralisation les résultats acquis dans le secteur tertiaire ne portent guère à l'optimisme, alors que les collectivités locales, notamment dans les métropoles d'équilibre, sont prêtes à faire l'effort nécessaire pour créer les conditions d'accueil indispensables.

Ainsi le Plan ne joue pas son rôle qui est d'abord de discipliner et de maîtriser les forces économiques. Ainsi l'aménagement du territoire, tel qu'il s'exerce, ne peut déboucher ni sur l'équilibre national ni sur la répartition équitable des charges et des obligations.

On parle beaucoup, et avec juste raison, de la qualité de la vie. Alors, il importe que tous les Français soient placés, à cet égard, dans des conditions d'égalité et de justice. Or nous ne pensons pas que la situation actuelle ni que les perspectives qu'offrent votre budget et le VI<sup>e</sup> Plan vous permettront d'atteindre cet objectif. C'est pourquoi nous ne pourrions pas vous apporter notre caution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Schnebelen.

**M. Maurice Schnebelen.** Monsieur le ministre, lors du débat sur le VI<sup>e</sup> Plan, tous les parlementaires frontaliers avaient soulevé le problème que posait la concurrence de nos voisins immédiats en raison de la situation monétaire. Cette dernière s'étant aggravée, l'exode des travailleurs est plus accentué qu'auparavant, ce qui complique encore la situation de l'emploi, déjà difficile dans nos régions.

J'avais pour ma part indiqué que si des travailleurs allaient en Allemagne parce qu'ils y trouvaient des salaires réels plus élevés, d'autres se rendaient au grand-duché de Luxembourg, où pourtant les salaires sont approximativement les mêmes qu'en Moselle. La seule explication, selon moi, était que notre région manquait d'usines de transformation. Vous l'aviez alors admis, monsieur le ministre, et le Gouvernement prit plusieurs mesures pour remédier à la situation des régions frontalières.

C'est ainsi que, dès juillet, celles-ci furent classées en zone 2, ce qui signifiait que les primes à la création d'entreprises auraient dû y être portées à 25 p. 100, celles à l'extension pouvant aller jusqu'à 15 p. 100.

C'est avec joie que nous annonçâmes ces mesures à la population. Malheureusement, elles sont restées jusqu'à ce jour pratiquement sans effet : nous attendons encore les industriels, français ou étrangers.

Pourquoi cette réticence à s'installer en Moselle ? Parce qu'en fait les avantages du classement en zone 2 sont partiellement annulés parce que, de l'autre côté de la frontière, les incitations au développement industriel sont encore plus fortes et ne sont pas assorties des mêmes conditions restrictives qu'en France : au minimum de 20 p. 100 — et souvent bien plus car à certains industriels on offre de véritables ponts d'or — les primes à l'industrialisation sont distribuées indépendamment de tout engagement quant au nombre des emplois à créer ou au volume des investissements à réaliser.

D'autre part, il y a lieu de déplorer une certaine opposition des services financiers. Par exemple, en plus des aides accordées par l'Etat, de nombreux conseils municipaux, dont la délibération fut approuvée par l'autorité de tutelle, ont décidé une remise totale ou partielle de la patente, dans le souci de favoriser l'expansion de la commune et de maintenir sur place la main-d'œuvre. Or les services généraux des finances s'y sont opposés.

Pour rattraper notre retard, vous avez, depuis deux ans, usé de votre volonté, monsieur le ministre, en vue d'harmoniser le système de prêts et d'aide, du moins pour la région centrale

de l'Europe, mais vous avez fait preuve d'une grande sagesse en n'acceptant pas d'emblée que cette régionalisation des frontières, si je puis dire, se fasse tant qu'un partenaire serait en mesure de ravir le *leadership* aux autres.

**M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Maurice Schnebelen.** Cette Europe doit se former, certes, mais sans *leader-ship*, c'est-à-dire avec égalité de chances pour tous.

Je voudrais vous féliciter également d'avoir demandé une rapide harmonisation des primes. Le principe me semble acquis, encore que, lorsqu'il s'agit de gros sous, on dépense beaucoup de temps et d'ardeur avant d'appliquer le principe. J'espère cependant qu'on aboutira. Mais alors, monsieur le ministre, outre l'harmonisation des primes, il faudrait aussi envisager une harmonisation dans l'attribution même de la prime et de l'aide, suivant des modalités qui pourraient être celles de l'Allemagne.

J'ajoute d'ailleurs qu'en Allemagne l'aide ne se fait pas attendre. L'industriel, dès qu'il commence ses travaux d'infrastructure, perçoit une partie de la prime, et le reste lui est versé régulièrement jusqu'à la fin des travaux. Ce serait là, me semble-t-il, un excellent moyen d'inciter les industriels à venir s'installer chez nous.

Mais il ne faut pas se montrer trop exigeant quant au nombre de créations d'emplois, car on risquerait ainsi de favoriser les très grosses industries.

En Lorraine, une convention a été passée, en 1966, entre l'Etat et l'industrie, qui a pu assainir sa situation grâce aux prêts à très faible taux d'intérêt qui lui ont été consentis ; en même temps, la productivité s'est accrue, mais le nombre des emplois créés n'a pas correspondu à celui des emplois supprimés.

Je lance donc à nouveau un cri d'alarme. La presse, d'ailleurs, s'est fait l'écho de la situation préoccupante que nous connaissons. En deux ans, de 10.000 à 15.000 emplois seront supprimés dans le bassin sidérurgique alors que ces suppressions, selon les prévisions, devaient être étalées sur cinq ans.

Il y a, effectivement, des industriels qui pourraient s'intéresser à l'expansion et à l'industrialisation de la Lorraine, du département de la Moselle et, en général, des régions frontalières ; je veux parler des petites et moyennes entreprises. Mais, hélas ! le carcan qui les enserrme en matière de primes et d'aides les empêche de répondre aux conditions qu'on leur impose en matière de décentralisation.

Il conviendrait donc d'assouplir ces conditions.

**M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Maurice Schnebelen.** Vous permettriez ainsi aux petites et moyennes entreprises de participer à l'expansion et vous encourageriez le dynamisme dont elles font preuve.

Telles sont les quelques remarques que je voulais vous présenter, monsieur le ministre.

Connaissant votre bonne volonté, sachant avec quelle ardeur vous vous attachez à défendre les intérêts de la France et des régions frontalières, certain de vos convictions en matière européenne, je suis persuadé que vous répondrez favorablement aux quelques suggestions que je viens de formuler et je vous remercie de votre vigilante et aimable attention. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Védrières.

**M. Henri Védrières.** Pour que l'aménagement du territoire ne soit pas un vain mot, la politique d'industrialisation devrait conduire à une expansion équilibrée des diverses branches de l'économie nationale, à la satisfaction des besoins individuels et collectifs de la population, à la mise en œuvre de toutes les potentialités humaines et matérielles du pays, en assurant un essor parallèle et harmonieux des différentes régions.

Ainsi, la diversité même de nos ressources, pleinement mises en valeur, contribuerait à une saine croissance, à la richesse de la nation et au renforcement de son unité. Quel que soit le lieu de sa naissance ou de son activité, chaque Français et Française bénéficierait d'équales conditions de vie et de possibilités d'avenir.

Les réalités de votre politique, monsieur le ministre, conduisent malheureusement à une situation inverse et à des déséquilibres profonds.

La croissance des branches industrielles, source de hauts profits pour les monopoles, au détriment d'autres activités

apparemment moins rentables, conduit à un développement inégal et stérilise un potentiel industriel important.

C'est ainsi que la France a le triste privilège d'être l'un des principaux pays exportateurs d'armement mais laisse stagner l'industrie de la machine-outil.

C'est ainsi que vous préférez importer le minerai de fer et condamner au déclin les mines de Lorraine.

C'est ainsi que votre politique énergétique rend, pour les deux tiers de son approvisionnement, la France tributaire de fournisseurs étrangers, cependant que vous condamnez les charbonnages à une inadmissible régression.

On pourrait multiplier les exemples.

A cette première cause de distorsion s'ajoutent les effets désastreux des concentrations réalisées dans le cadre du Marché commun et de la stratégie transnationale des monopoles. Ces orientations conduisent à l'abandon, à la stérilisation ou à la destruction d'unités de production encore pleinement valables, ou qui pourraient être modernisées ou reconverties, ainsi qu'à une regrettable localisation géographique des investissements.

Alors que, d'un côté, on assiste au développement anarchique et hypertrophié de certaines régions, dans lesquelles se posent des problèmes d'urbanisation insolubles et coûteux, de l'autre on voit s'aggraver le retard et le déclin de nombreuses autres régions. Par exemple, on compte 15.000 chômeurs dans le Nord, et ce chiffre est en progression en dépit du fait que ce département est l'un des principaux bénéficiaires des aides au développement industriel.

C'est d'ailleurs la meilleure preuve que ces palliatifs que sont les aides ne peuvent qu'atténuer, mais non modifier, le cours d'une politique foncièrement néfaste dans son principe même.

La Lorraine voit à son tour sa situation se dégrader. La main-d'œuvre et même les capitaux passent la frontière allemande, attirés par de meilleures conditions de rémunération et favorisés par les taux de change du mark.

L'Aquitaine végète : le Limousin connaît un exode et un déclin accentués.

L'Auvergne n'est pas épargnée. La reconversion des houillères y est plus à l'état de promesse que de réalité.

On a parlé tout à l'heure des villes moyennes. Je vous cite un exemple. La ville de Montluçon, dont je suis le député, subit à nouveau, en dépit de multiples promesses de ministres et d'élus de la majorité, de grandes difficultés : plus de 900 demandes d'emploi non satisfaites fin septembre, plus de 1.200 actuellement, 1.500 prévisibles au début de l'année prochaine !

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, dans ce cas précis ?

Que comptez-vous faire en Bretagne, où les timides mesures prises jusqu'à présent sont loin de répondre aux besoins, comme viennent de le démontrer les manifestations qui ont eu lieu la semaine dernière ?

**M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis.** C'étaient les gauchistes !

**M. Henri Védrières.** Personne ne peut plus dissimuler l'aggravation des distorsions régionales. Le rapporteur de la commission de la production et des échanges en a fait lui-même état. Il note dans son rapport l'insuffisance des résultats des systèmes d'aide. Vous le reconnaissez vous-même, monsieur le ministre, puisque vous entendez procéder à une révision des formes d'attribution.

Faut-il donc mettre plus encore les finances publiques au service de l'industrie privée, comme on nous y invite du côté de la majorité ?

L'exemple italien, évoqué par le rapporteur pour justifier cette thèse, est loin d'être convaincant à nos yeux. Les crédits massivement injectés sous des formes multiples à l'industrie italienne ont, certes, abouti à la création de géants, dont la concurrence ne manquera pas de se faire sentir en Méditerranée, en Europe et sur le plan national. Mais cela n'a pas jusqu'à présent résolu le problème des déséquilibres ni les graves problèmes sociaux qui se posent dans le sud de l'Italie.

En réalité, ces régions, comme l'Ouest, le Sud-Ouest et le Centre de la France, sont considérées par les maîtres de l'industrie comme les zones périphériques de ce que vous appelez le secteur central, la zone centrale européenne. L'axe mer du Nord-Méditerranée, de Hambourg au golfe de Gènes, est l'axe prioritaire sur lequel on prévoit d'implanter, dans les quinze ou vingt années à venir, l'essentiel des concentrations industrielles.

La politique dite de régionalisation du Marché commun, sur laquelle, d'ailleurs, vous n'avez pu aboutir à un accord, de même que la prétendue régionalisation du VI<sup>e</sup> Plan, non encore mise en place et dont vous avez dit vous-même qu'elle ne saurait infléchir les options générales et qu'elle ne serait qu'un satellite du IV<sup>e</sup> Plan, ne saurait suffire à protéger nos régions des profonds déséquilibres qui ne font que s'accroître.

A la vérité, une politique fondée sur les seuls intérêts des groupes privés est incapable de promouvoir un véritable développement équilibré du territoire national. Seul un gouvernement d'union populaire, qui aurait comme principale préoccupation la satisfaction des besoins du pays et de la population, s'appuyant sur un vaste secteur nationalisé géré démocratiquement, sur une planification et une régionalisation démocratiquement décidées, pourra réaliser une véritable politique d'aménagement du territoire.

L'objet de la politique d'aménagement du territoire sera non seulement de combler les disparités actuelles — emploi, salaire — mais aussi de promouvoir l'organisation géographique des activités destinées à satisfaire les besoins actuels et futurs des travailleurs.

La politique d'aménagement du territoire aura pour objectif un développement harmonieux des régions. Elle s'orientera vers le développement général et mesuré des villes, et en priorité des villes moyennes, mené de pair avec l'amélioration des transports et la promotion des activités industrielles. Elle débouchera sur une vie sociale de meilleure qualité.

Les orientations régionales doivent tenir compte de l'existence de foyers graves de chômage dans des régions en crise; des potentialités naturelles et humaines des régions; des objectifs nationaux du Plan, notamment en matière industrielle et agricole.

Ce sont ces préoccupations qui ont conduit le comité central du parti communiste français à faire les propositions concrètes suivantes :

Premièrement, assurer un développement simultané de l'industrie et de l'agriculture, notamment dans l'Ouest, le Sud-Ouest et le Centre du pays. De nouveaux noyaux industriels répondant aux priorités sectorielles évoquées ci-dessus seront créés.

D'une façon générale, il conviendrait d'assurer un développement équilibré de l'industrie et de l'agriculture et de réduire les distorsions graves qui existent, notamment dans l'Ouest, le Sud-Ouest et le Centre ainsi qu'en Corse. L'efficacité de l'agriculture familiale...

**M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Védérines ?

**M. Henri Védérines.** Je vous en prie.

**M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis.** Mon cher collègue, en présentant ce premier point, il ne faut tromper personne.

M. le président de la République est allé en Bretagne, il y a quelques jours. J'ai lu — comme vous, sans doute — certaines annonces qu'il a faites. Elles semblent se rapprocher étrangement de ce que vous venez de dire.

En réalité, que fait-on actuellement ?

En Bretagne, par exemple — vous me permettez d'en parler puisque je suis député du Nord — on continue, que je sache, de créer des infrastructures dont certains disent qu'elles sont très coûteuses par rapport à celles qui sont accordées à d'autres régions. Dans les métropoles d'équilibre, ainsi que dans les autres grandes agglomérations, on implante de grandes industries — je ne les citerai pas — et les zones rurales ont été confortées et continuent de l'être autour de ces pôles industriels.

C'est bien l'équilibre entre le monde rural et le monde industriel que veut renforcer cette politique.

A Brest, en particulier, le Gouvernement continuera d'accorder ce qui est nécessaire, ainsi que M. le Président de la République l'a dit voici quarante-huit heures.

Alors, il faut appeler les choses par leur nom, appeler un chat un chat et Rolet un fripon, et dire qu'en fin de compte ce que vous nous proposez correspond très exactement à ce que M. le président de la République a annoncé récemment à Brest. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. Henri Védérines.** M. le Président de la République, le Gouvernement, vous-même et les parlementaires de la majorité,

faites de beaux discours, de belles déclarations, mais vous ne tenez jamais vos promesses.

Nous, nous proposons les conditions pour les réaliser.

**M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis.** Monsieur Védérines, un grand pays, qui s'appelle la Russie, a établi des plans agricoles, ainsi que des plans industriels. Or des responsables ont été écartés du pouvoir parce que les plans n'avaient pas été tenus, et de loin. Vous vous souvenez sans doute d'un certain plan agricole qui fut une réussite totale !...

**M. Henri Védérines.** Vous devriez aller poser la question à M. Brejnev !

**M. Jacques Cressard.** Il ne faut pas le déranger ce soir ; il est à l'Opéra !

**Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier.** Nous sommes Français, nous nous occupons des problèmes de la France !

**M. le président.** Je vous en prie, laissez conclure M. Védérines.

**M. Henri Védérines.** Je suis en France, en effet, et je traite de la situation française.

Je reviens donc à mon propos.

L'efficacité de l'agriculture familiale sera renforcée par la coopération liée à la production et par la création ou l'extension d'industries agricoles et alimentaires de type coopératif. L'essor des activités du bâtiment et des travaux publics répondra à la nécessité d'édifier les infrastructures modernes et les équipements collectifs indispensables à toute politique de développement régional.

Il conviendra, en deuxième lieu, d'effectuer un effort important sur les deux pôles de Bordeaux et de Nantes. Un véritable complexe chimique moderne en Gironde favoriserait la croissance des industries agricoles et alimentaires dans le Sud-Ouest, en prenant appui sur les industries existantes.

Nous proposons, en troisième lieu, d'arrêter la régression actuelle des mines de charbon et de fer, en liaison avec les perspectives technologiques d'utilisation des dérivés et de traitement du minerai. Un essor industriel diversifié doit être envisagé, associé autant que possible aux activités traditionnelles. La filière des fibres textiles synthétiques peut ainsi prolonger les bases nouvelles de carbochimie et de pétrochimie. La grosse mécanique et l'industrie de la machine-outil pourraient recevoir de fortes impulsions et s'appuyer sur les puissantes industries sidérurgiques installées.

Nous proposons, en quatrième lieu, d'appliquer une politique énergétique de développement industriel aux régions frontalières. Un effort soutenu doit être consenti pour le Nord, la Lorraine, les Ardennes et surtout pour l'Alsace.

**M. Antoine Gissinger.** Merci !

**M. François Grussenmeyer.** Nous sommes assez grands pour nous défendre nous-mêmes.

**M. Henri Védérines.** Nous ne voulons pas sacrifier l'Alsace au développement de la Ruhr ; nous voulons qu'elle se développe avec l'ensemble de l'économie française. Pour l'Alsace, l'industrialisation doit être conçue en étroite liaison avec celle de la Lorraine, de la Franche-Comté et de la Bourgogne.

Nous proposons, en cinquième lieu, de promouvoir le développement d'industries mécaniques dans l'agglomération de Marseille, à partir du pôle industriel pétrochimie-sidérurgie de Fos, en même temps que le tourisme et l'agriculture se développeraient dans la partie arrière de cette région, ainsi que dans la vallée du Rhône et en Languedoc.

En sixième lieu, nous proposons d'enrayer le processus d'asphyxie urbaine de la région parisienne. L'hypertrophie des services dans Paris devra être progressivement résorbée et, compte tenu du potentiel exceptionnel de travailleurs manuels et intellectuels qualifiés, le rééquilibre des emplois pourra être assuré au profit de branches industrielles de pointe exigeant un travail d'avant-garde de recherche et de fabrication particulièrement pluridisciplinaire. Cetel action multiforme serait facilitée par la nouvelle politique foncière et d'urbanisation, tandis que les nouvelles techniques d'élimination des nuisances dans la production seraient systématiquement étudiées et mises en place.

En poursuivant les réalisations déjà engagées — aménagement de la basse-Seine et de la région Rhône-Alpes, par exemple — le Plan dégagera ses orientations prioritaires d'une vision cohérente de l'ensemble des problèmes industriels et régionaux.

Les nationalisations démocratiques et les diverses actions publi-  
cises envisagées fourniront les moyens indispensables à la réali-  
sation des objectifs ainsi définis.

Cette politique est parfaitement réalisable, à condition que le  
pays soit débarrassé de la tutelle pesante des monopoles indus-  
triels et financiers.

C'est parce que votre politique est foncièrement contraire à  
l'orientation que je viens de définir et à l'intérêt national,  
parce qu'elle conduit à l'aggravation des distorsions régionales  
que nous ne pouvons pas approuver le budget qui nous est pro-  
posé ce soir. (Applaudissements sur les bancs du groupe commu-  
niste.)

**M. Michel Duval, rapporteur pour avis.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Duval.

**M. Michel Duval, rapporteur pour avis.** Monsieur Védrières, je  
n'ai pas voulu interrompre votre exposé, mais je voudrais tout  
de même, sans plus attendre, vous répondre, en ce qui me  
concerne, par quelques observations.

Vous avez parlé de reconversion minière en Auvergne.

Je suis maire de Saint-Eloy-les-Mines depuis les dernières élec-  
tions municipales, alors qu'une coalition de gauche administrait  
la mairie depuis 1905. Il semble bien que les promesses qui  
avaient été faites n'aient pas été tenues puisque toute ma liste  
a été élue au premier tour de scrutin.

Saint-Eloy-les-Mines représente la moitié du problème houiller  
en Auvergne. En réalité — je me permets de le dire en tant  
que maire — des efforts ont été entrepris. Certes, ils ne sont  
pas suffisants et je suis le premier à le reconnaître, mais une  
industrie créant trois cents emplois va tout de même s'y  
installer, grâce à la collaboration des Charbonnages de France,  
de la Sofirem, et à l'aide de la délégation à l'aménagement du  
territoire. Il fallait que la vérité soit dite dans ce domaine.

Vous avez parlé des promesses des députés de la majorité à  
Montluçon. Jusqu'à maintenant tout au moins, ils n'ont pas pu  
dire grand-chose à Montluçon : je ne savais pas qu'il y avait un  
élu de la majorité dans cette circonscription !

**M. Henri Védrières.** J'ai parlé non du député, mais des élus.  
Or les élus, ce sont aussi les maires et les sénateurs, et je  
songeais à M. Nègre.

**M. le président.** Monsieur Védrières, seul M. Duval a la parole.

**M. Henri Védrières.** Il faut être honnête !

**M. Michel Duval, rapporteur pour avis.** Mon cher collègue,  
c'est bien mon propos et mon habitude. Je n'empêche personne  
de m'imiter.

En ce qui concerne l'exemple italien, je voudrais donner  
quelques précisions à l'Assemblée.

La thèse selon laquelle les finances publiques seraient au  
service des intérêts privés n'est pas conforme à la réalité.  
En fait, elles doivent être mises à la disposition des régions  
sous-développées. Nous avons visité l'Italie ensemble : dans les  
opérations que nous avons vues, près de dix mille emplois ont  
été créés, qui ont eu comme conséquence, vous le savez,  
un doublement du niveau de vie ; je ne pense pas que les  
Italiens s'en plaignent dans le Mezzogiorno. Au surplus, ces  
emplois ont été créés par l'I. R. I. groupe où l'Etat italien est  
majoritaire.

**M. le président.** La parole est à M. Rocard

**M. Michel Rocard.** Mesdames, messieurs, nous voterons au cours  
de cette session le budget de 1972 sans avoir disposé du rapport  
qui doit le situer au regard de l'exécution du Plan. Il est fort  
regrettable que le Gouvernement ne nous ait pas précisé la signi-  
fication économique de ce budget par rapport au Plan. C'est  
la raison pour laquelle je n'interviendrai pas dans ce domaine,  
me bornant à quelques remarques, dans le temps de parole  
grosques que qui nous est laissé par notre cérémonial collectif.

Sur l'aménagement du territoire, M. Pompidou, alors Premier  
ministre, avait risqué il y a quelques années cette phrase osée :  
« S'il y a quelque réalisation dont la V<sup>e</sup> République peut être  
fière, c'est ce qu'elle a fait en matière d'éducation nationale ».

L'explosion de mai 1968 a montré la faillite de cette politique.  
Depuis cette époque, on s'est retourné et on a changé d'argu-  
ment : la réussite de la V<sup>e</sup> République, c'est l'aménagement du  
territoire.

Craignez d'en dire trop, craignez l'épreuve des faits !

On pouvait s'attendre, en tout cas, que le Président de la  
République endosse à Brest cette appréciation et aborde ce  
grand sujet tant attendu de la régionalisation, sur lequel il a pris  
des engagements publics sous la présidence du général de Gaulle.  
Or, que constatons-nous, nous pour qui le projet du général de  
Gaulle, était fort insuffisant, au point que nous l'avons  
combattu en raison même de cette insuffisance ?

Nous constatons que le Président de la République recommande  
d'abandonner les chimères et de s'appuyer sur les réalités.

Si le projet de 1969 sur la régionalisation était une chimère,  
il serait intéressant, monsieur le ministre, que vous fassiez, dans  
cette politique de l'aménagement du territoire, la part des chi-  
mères et celle des réalités.

En tout cas, comment penser que la masse considérable de tra-  
vaux déjà engagés, d'études, de recherches déjà faites, notam-  
ment dans le cadre du schéma général d'aménagement de la  
France — je pense en particulier au scénario de l'inévitable —  
puisse faire surgir des problèmes que nous ne pourrions résoudre  
sans une politique extrêmement volontaire ? Je ne doute pas  
d'ailleurs, monsieur le ministre, qu'un certain nombre de hauts  
fonctionnaires qui ont en charge l'aménagement du territoire  
souhaiteraient appliquer une telle politique. Encore faudrait-il  
qu'elle soit définie ; mais peut-être justement relève-t-elle des  
chimères.

Il est inconcevable qu'une politique d'aménagement du terri-  
toire ne soit pas poursuivie en fonction d'études prospectives  
définissant des objectifs à long terme, avec une ferme intention  
et des moyens beaucoup plus rigoureux que ceux que vous vous  
donnez pour l'appliquer.

A cet égard, j'éprouve déjà une première inquiétude : si les  
crédits d'intervention dans votre budget sont en augmentation  
substantielle pour certains postes, les crédits d'études diminuent  
de 19 p. 100. Ces études font-elles partie des chimères dont parle  
le Président de la République ? C'est, en tout cas, l'impression  
que j'ai, et je souhaiterais vous entendre sur ce point.

Mais venons-en aux réalités. Il est parfaitement exact que la  
politique de décentralisation entreprise depuis dix ans a donné  
quelques résultats ; d'ailleurs, le recensement de 1968 les a déjà  
fait apparaître.

Cependant, nul n'ignore qu'un effort considérable doit être  
poursuivi ou entrepris dans l'Ouest de la France, les zones  
de conversion — Nord et Lorraine — les zones frontalières, le  
Massif central, bref dans l'essentiel du territoire. En outre,  
et dans le même temps, on constate qu'on ne peut continuer  
de s'appuyer sur une dualité « région parisienne-reste de la  
France », car on se rend compte qu'à terme les décentralisations  
ont leur limite et qu'on ne pourrait impunément dévitaliser  
la région parisienne où les problèmes d'emploi, de transport et  
d'urbanisation deviennent singulièrement cruciaux. Or nous  
n'avons pas l'impression qu'ils aient été allégés par votre poli-  
tique récente.

**M. Raoul Lebas, rapporteur pour avis.** C'est difficile !

**M. Michel Rocard.** Difficile, certes, mais encore faut-il le vou-  
loir et s'en donner les moyens !

Dans le peu de temps qui me reste imparti, je ne pourrai  
que présenter deux courtes remarques et poser quatre questions.

Mes remarques sont au niveau des moyens de votre politique :  
ils la freinent là où elle est mince.

Comme par le passé, un contrôle n'est toujours pas organisé  
sur les entreprises ayant fait l'objet d'une aide, non plus que  
sur la réalisation de leurs engagements en termes de formation  
de capital ou de créations d'emplois. Vous avez cité des chiffres  
de créations d'emplois intentionnelles. Comment peut-on être  
sûr qu'ils seront vérifiés ? Vous savez très bien que certains  
ne seront jamais créés et que d'autres seront effectivement  
créés, mais brièvement, pour quelques mois.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du  
Plan et de l'aménagement du territoire.** Mais non. Nous contrô-  
lons leur réalité.

**M. Michel Rocard.** Monsieur le ministre, nombreux sont les  
exemples d'entreprises qui ont créé des emplois pendant un an  
ou deux, mais qui, ensuite, ont diminué les effectifs de leur  
personnel. Vous savez très bien que vous n'avez jamais reçu  
ni donné de moyens suffisants pour effectuer ces contrôles.  
Il serait intéressant de vous entendre sur ce point.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du  
Plan et de l'aménagement du territoire.** Les primes sont versées  
lorsque les factures sont présentées.

**M. Michel Rocard.** Je parle, monsieur le ministre, de l'existence, de la matérialité des emplois créés.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Ils sont vérifiés, monsieur Rocard.

Il peut toutefois arriver, en effet, que certaines entreprises ne réussissent pas, après deux ou trois ans, comme elles l'avaient espéré.

**M. Michel Rocard.** Nous aurions aimé que les chiffres dont nous parlons figurent dans les documents sur le Plan !

**M. François Grussenmeyer.** Donnez donc des chiffres précis, monsieur Rocard !

**M. Michel Rocard.** Je pourrai vous en fournir par écrit, car c'est un sujet que je connais !

**M. le président.** Monsieur Rocard, je vous demande de conclure. Vous n'avez que cinq minutes de temps de parole.

**M. Michel Rocard.** Je passe sur ma seconde remarque, pour gagner du temps.

**M. François Grussenmeyer.** Dommage !

**M. Michel Rocard.** Ma première question concerne la région parisienne. Comment peut-on expliquer qu'un schéma directeur approuvé en 1963, modifié en 1970, mais ayant valeur réglementaire, puisse être tourné impunément par l'ensemble des promoteurs ?

Le souci essentiel et la donnée fondamentale de ce schéma étaient le rééquilibrage vers l'est de la région parisienne. C'est aujourd'hui une nécessité bien plus urgente encore qu'au moment de l'élaboration du schéma. En fait, votre politique d'agrément et de redevances est notoirement insuffisante ; ou bien — autre hypothèse — votre administration subirait d'inqualifiables pressions qui l'empêcheraient de remplir le rôle qui lui est imparti. En tout cas, huit ans après l'élaboration du schéma directeur, la situation est pire qu'au moment où les choix qu'il comporte ont été adoptés.

Ma deuxième question concerne la situation dans la région parisienne. Tous les experts concluent aujourd'hui que les autorisations de construction de bureaux données en blanc, compte tenu de leur localisation et des besoins recensés, constituent les éléments d'une crise grave ; il semble que des erreurs de prévision gigantesques aient été commises. Sur ce point aussi, monsieur le ministre, votre réponse sera intéressante.

Ma troisième question a trait à la décentralisation du secteur tertiaire. Depuis deux ans on affirme cette nécessité et vous-même, monsieur le ministre, venez à nouveau de la souligner.

Dans ce domaine, les résultats sont plus que minces, et vous le savez bien. Je crois en deviner la raison : vous rencontrez une résistance opiniâtre, opposée par les organismes concernés, banques et assurances notamment. Dans ces conditions, il me paraît singulier que l'on en soit venu à créer, avec ces organismes, un groupe de travail destiné à engager une négociation de puissance à puissance sur la décentralisation, alors que vos interlocuteurs sont, pour l'essentiel, des organismes d'Etat, donc supposés soumis hiérarchiquement à votre autorité.

Ma quatrième question concerne la politique de négociation que vous menez à l'intérieur du secteur public et qui n'intéresse pas seulement des organismes nationalisés.

Il est parfaitement exact que la France avait besoin d'un nouveau complexe sidérurgique, et nous ne discutons pas la localisation de ce complexe à Fos-sur-Mer. Mais dans quelles conditions les négociations avec le groupe Wendel-Sidélor — et sa filiale la Solac — ont-elles été engagées ? Pourquoi le plan de financement n'est-il pas encore publié ?

Ne doit-on pas s'inquiéter du fait que le promoteur — la Solac — considérant l'importance qu'il a dans une pareille zone, ait un endettement qui dépasse son chiffre d'affaires annuel ? Allez-vous inlassablement compléter ses moyens pour le mettre en état de faire face à des obligations dont on pourrait penser, dans une autre vision de l'aménagement, qu'elles sont les vôtres ?

Dans quelles conditions et pourquoi enregistre-t-on des retards considérables pour les équipements d'infrastructure et de logements ?

Vous constaterez, monsieur le ministre, que je me limite à quelques questions ; je n'ai choisi que les plus actuelles. Il est clair qu'elles ne sont pas exhaustives de toute une politique.

Mais l'incertitude et les inquiétudes qu'elles recèlent pour l'avenir, nous les prenons pour un signe des insuffisances de votre politique, et ce sont autant de points sur lesquels vous devez vous engager nettement.

**M. le président.** La parole est à M. Sourdille.

**M. Jacques Sourdille.** Monsieur le ministre, nous n'en sommes plus tout à fait à l'invective quand monte à la tribune un député des Ardennes. Depuis un an, en effet, votre action s'est fait sentir sur quelques problèmes précis.

Je répugne, comme vous, à monopoliser cette tribune pour la défense d'intérêts strictement locaux. Je présenterai donc quelques réflexions générales appuyées sur l'expérience vécue.

Votre ministère et sa délégation à l'aménagement du territoire ont deux missions, la première d'analyse et de prospective, la seconde d'action régionale, qui sont remplies avec un inégal succès.

De jour en jour, la mission d'étude prospective s'améliore et s'affine, au point que les déclarations d'hier sur les villes moyennes tempèrent singulièrement celles d'avant-hier sur les métropoles régionales. Je m'en réjouis puisque, dès 1969, lors de nos multiples conversations et, en décembre 1970, lors d'un colloque à Gif-sur-Yvette avec M. Jérôme Monod, j'avais tenté d'insister sur un motif de langueur longtemps négligé : l'anémie pernicieuse qu'entraîne pour certains départements la fuite des jeunes.

C'était vrai en Bretagne, c'est vrai encore pour les Ardennes d'où partent annuellement 1.500 jeunes. Le phénomène masque l'amplitude réelle du sous-emploi. Ainsi, premier département de France par le taux de natalité, les Ardennes n'ont pas augmenté en cent-vingt ans leur chiffre de population : c'est le seul exemple en France d'un département industrialisé qui n'ait pas doublé ou triplé sa population en un siècle.

C'est un département « nourri » où, comme en Bretagne, l'effort d'éducation nationale et de formation professionnelle finit par aggraver chez les jeunes le désir de s'expatrier vers la région parisienne ou, plus récemment, vers des métropoles régionales comme Reims ou Rennes. Qui s'étonnerait qu'après un siècle le bilan économique et social soit insuffisant ? Mais, fait nouveau, ce bilan devient psychologiquement intolérable. Les parents et les jeunes eux-mêmes exigent des emplois provinciaux. Les techniciens conviennent enfin qu'ils avaient aussi économiquement raison et que, dans ces transferts de population, on ne doit pas seulement tenir compte de la commodité des entreprises, mais aussi du coût pour la nation.

Le rôle des grands quotidiens régionaux a été déterminant dans ce désir de voir créer sur place des emplois. Ils amplifient ce sentiment ; ils l'exacerbent parfois lorsque des regroupements de presse mettent en contact des zones sensibles qui se croient abandonnées. Ce fut le cas entre la Lorraine et les Ardennes.

Ont-ils tort ? Non, puisque la cause est bonne. Qu'ils veillent seulement à ne pas noircir à l'excès le tableau ni à nier tout effort de redressement car les jeunes, et pour bien d'autres raisons, sont déjà trop tentés de partir.

La seconde mission de votre ministère, celle de l'action régionale et celle des réalisations concrètes, nous en percevons rudement les difficultés et les imperfections.

Certes, pour les équipements collectifs, votre détermination nous reconforte. Et, personnellement, je me réjouis de voir se réaliser cette partie de ma note remise le 2 septembre 1970 à M. le Premier ministre puis à M. le Président de la République : constructions scolaires secondaires récentes ; logements enfin portés à 1.500 cette année dans le département ; routes, surtout, puisque 15.500.000 francs nous ont permis en 1971 de réaliser autant de travaux routiers qu'au cours des cinq années du V<sup>e</sup> Plan avec 14 millions de francs — ce qui permet de mesurer le déficit qui existait à cette époque — et puisque nous espérons dépasser ces chiffres en 1972.

Comme en Bretagne avec les grandes routes côtières, dans les Ardennes, c'est vraiment un tournant décisif.

Pourtant, face à l'appétit de trafic exclusif des autoroutes du Nord et de l'Est, les difficultés étaient grandes pour arracher une voie diagonale : la route internationale Paris—Reims—Ardennes—Liège—Cologne. C'est le mérite du conseil général — votre mérite aussi — d'avoir accepté de céder la priorité à cette réalisation, avant le tracé coûteux et donc incertain à travers le massif ardennais vers la pointe de Givet.

Voilà un exemple de sagesse qui réfute les accusations de vieillissement politique portées contre des provinces insuffisamment développées.

Ces projets routiers, la multiplication et l'accélération de la navette ferroviaire Paris—Charleville—Sedan ont du moins permis d'apprendre aux Français que les Ardennes ne se trouvaient pas plus loin de la capitale que Le Touquet-Paris-Plage. Car l'ignorance est bien le vice premier ; elle faisait écrire à une grande revue, lors d'une entrevue récente du chancelier Willy Brandt et de M. Pompidou : « Ils reviennent tous deux de chasses lointaines : au Kenya... et dans les Ardennes. »

Cependant le développement des régions frontalières enclavées ne passe pas seulement par l'ouverture sur les marchés étrangers voisins.

La Lorraine, comme le souligne le rapport de Wendel-Sidelor, est promise pour dix ans à un repliement de sa sidérurgie et exige comme notre région une conversion industrielle.

Pour éviter les convulsions et parce que le développement de Dunkerque et du Nord—Pas-de-Calais l'exige, il faut relier la Lorraine au Nord—Pas-de-Calais à travers les Ardennes.

A l'heure où la Belgique amplifie son réseau autoroutier au long de la frontière, ne délaissions pas une bordure frontalière de 100 kilomètres de profondeur animée depuis tant d'années par les foyers industriels s'égrenant de Hénin-Liétard, Valenciennes et Maubeuge jusqu'à Longwy, Hayange et Metz en passant par Charleville et Sedan.

Après avoir obtenu la pénétrante internationale Sedan—Bouillon vers la Ruhr, nous plaçons le dossier d'une parallèle frontalière Nord—Lorraine, d'intérêt national.

Le second volet de votre action, celui de l'industrialisation, se révèle plus faible.

Certes, vos décisions administratives portent à 25 p. 100, dans ces points sensibles, la participation aux investissements industriels nouveaux. Mais quinze mois après les promesses de rapides compensations industrielles réclamées dès le 18 juillet 1970 et confirmées dès le 5 août 1970 par un communiqué de Matingon, quinze mois après, ne puis-je m'inquiéter ?

Il est exact que cinq opérations de conversion ou d'extension maintiennent ou gonflent légèrement 1.430 emplois menacés, pour un investissement de plus de 80 millions de francs.

Mais tous ne sont pas aussi assurés de réalisation et surtout, les apports de l'extérieur ne concernent que trois affaires d'importance moyenne, dont deux seulement prises dans la région parisienne.

Votre attention est certaine, mais le contrat n'est pas rempli.

Pour relancer des régions longtemps négligées, il faut lier en un faisceau l'effort de tous : celui des chambres de commerce, celui des élus, celui des syndicats, celui de la presse. Car l'emploi et le renouveau ne sont le monopole de personne. Nous souhaitons d'abord que le chef d'orchestre, M. Jérôme Monod, vienne sur place se rendre compte de nos capacités.

Pour ces raisons, comme j'ai voté votre VI<sup>e</sup> Plan, je voterai votre budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hinsberger.

**M. Etienne Hinsberger.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues « la politique d'aménagement du territoire sera poursuivie vigoureusement. Elle consiste d'abord à orienter des implantations nouvelles vers les régions industrielles ou agricoles à convertir ; les aides prévues à cet effet seront maintenues et versées rapidement ».

Ainsi s'exprimait M. le Premier ministre dans sa déclaration faite au Parlement le 16 septembre 1969.

Le VI<sup>e</sup> Plan a reconnu « qu'il conviendra d'agir aussi vite que possible pour accélérer la restructuration des activités industrielles du Nord et de l'Est, et pour équilibrer les influences auxquelles ces régions sont actuellement soumises de la part des régions étrangères voisines » et de « retenir en priorité les actions susceptibles de résoudre rapidement le problème frontalier ».

A la suite de ces déclarations et prises de position, je voudrais analyser la situation des régions frontalières de Moselle telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Pour bien comprendre le problème, un petit rappel historique s'impose : la Sarre a été réunie à la France, notamment avant Waterloo et après les deux guerres mondiales. A la différence de l'Alsace, il n'existe pas de frontière naturelle importante dans la Moselle-Est avec nos voisins de la République fédérale d'Allemagne.

Si, après la dernière guerre, le nombre de frontaliers sarrois s'est élevé au plus fort de la poussée, en 1953, à 1.254 personnes par rapport à un nombre insignifiant de frontaliers mosellans travaillant en Sarre, la situation s'est complètement renversée dans les dernières années, le nombre de frontaliers allemands en 1970 étant de 578 seulement contre 7.746 frontaliers français pour les trois arrondissements de Moselle-Est. Dans le même secteur, la situation s'est encore aggravée durant le premier semestre de 1971, portant le nombre des frontaliers français à 9.878, dont plus de 40 p. 100 de moins de vingt ans, ou plus de 70 p. 100 de moins de vingt-six ans. La main-d'œuvre, surtout spécialisée, se fait rare dans notre région et les manœuvres sont remplacés par des immigrants nord-africains, portugais et, en dernier lieu, tures.

On ne saurait reprocher à nos compatriotes de rechercher une meilleure rémunération et des conditions de travail supérieures à la moyenne des nôtres. Nous voulons admettre le nouvel esprit européen qui ignore les frontières. Toutefois, on peut estimer que les nations sont régies comme les familles, le plus fort finissant toujours par brimer le plus faible et par lui imposer sa volonté.

Or, dans tout notre secteur, des usines modernes s'établissent du côté allemand le long de la frontière, continuant à attirer notre main-d'œuvre. Il faudrait faire un effort similaire et, au lieu d'une ligne Maginot défensive que nous avons construite avant 1939, édifier un rempart d'usines modernes absorbant et retenant notre population active.

Nous assistons malheureusement au phénomène inverse qui consiste à favoriser l'implantation d'usines importantes françaises en Sarre le long de la frontière. A l'aide de placards publicitaires dans les journaux locaux, une de ces sociétés fait savoir qu'elle offre des emplois aux frontaliers. On peut lire :

« Nous possédons six lignes d'autobus régulières en direction de la France ; de cette manière, nous vous facilitons l'accès à un poste de travail moderne et agréable dans notre usine de Sarre. Peu importe quel a été votre travail jusqu'à présent ; chez nous, vous pourrez trouver une situation bien rémunérée ; pour cette raison, venez chez nous ! »

Le montant nominal des salaires moyens versés des deux côtés est quasi identique : si un salarié perçoit 1.000 francs par mois chez nous, il gagnera 1.000 Deutsche Mark en Allemagne. Mais, au change actuel, les 1.000 Deutsche Mark représentent 1.620 francs !

Le problème est ardu et se greffe encore sur la parité monétaire. Il faut constater qu'il n'existe vraiment aucune statistique sûre, ni aux services de la main-d'œuvre, ni dans d'autres administrations, qui permette de connaître le nombre de ces frontaliers ; il est permis de supposer qu'au point de vue fiscal, c'est un véritable maquis.

En résumé, il faudrait créer un balcon d'usines dans toute la région frontalière et arriver à une parité monétaire, fiscale et sociale. Ce problème devrait préoccuper le conseil communautaire.

Depuis un certain temps, en particulier depuis le mois de juin dernier, le Gouvernement a pris conscience de notre situation. Ainsi que le rappelait mon collègue M. Schnebelen, un comité interministériel a arrêté, le 29 juillet dernier, des dispositions en vue d'accélérer l'industrialisation des zones frontalières par l'attribution d'une prime d'adaptation industrielle de 25 p. 100, pour toutes les créations d'industries nouvelles et de 15 p. 100 pour les extensions d'industries existantes.

Malheureusement, un arrêté du 18 octobre 1971, publié au *Journal officiel* du 20 octobre 1971, dispose en son article 1<sup>er</sup> : « La liste figurant à l'article 2 de l'arrêté du 21 mars 1969 est complétée, pour une période s'étendant du 29 juillet 1971 au 31 décembre 1971 », ce qui veut dire que les décisions prises et citées tout à l'heure n'ont qu'une valeur relative et de très courte durée.

M. le ministre pourrait-il me fournir des précisions et me rassurer à ce sujet ?

M. le Premier ministre avait également déclaré, le 16 septembre 1969 : « les aides seront simplifiées et rendues plus sélectives ».

Nous avons appris que le système des aides sera sensiblement modifié dans les mois à venir. Je souhaiterais, pour ma part, que cette modification soit faite dans un esprit plus dynamique et plus énergique, le maximum de la prime devant être accordé pour chaque opération. Cela devrait aboutir à ne plus lier le montant de la prime au nombre d'emplois à créer et à ne plus plafonner le montant de l'aide à 13.000 francs par emploi.

Or, au moment où rien n'a encore été fait depuis la décision favorable du 29 juillet, les six ministres de l'aménagement du territoire, réunis à Luxembourg le 20 octobre dernier, se sont mis d'accord pour qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1972, le plafond des subventions qui pourront être accordées aux industriels ne dépasse en aucun cas 20 p. 100 de l'investissement.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Monsieur Hinsberger, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Etienne Hinsberger.** Volontiers, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Je désire vous rassurer immédiatement.

Vous dites que la réglementation actuelle concernant les aides vient à expiration le 31 décembre 1971. C'est vrai, mais à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, un nouveau système entrera en application, qui reprendra une grande partie des modalités actuelles.

**M. Etienne Hinsberger.** Je vous remercie, monsieur le ministre. J'avais bien été informé par téléphone, mais je préférerais vous l'entendre dire.

Le montant des aides prévu au budget de 1972 — 350 millions de francs — est certes en nette augmentation par rapport aux 280 millions de francs de 1971, mais il se trouve encore très inférieur à celui de la République fédérale allemande, que nous envisageons de rattraper dans cinq ou six ans. En effet, pour la période de 1972 à 1975, le gouvernement allemand a prévu, au titre des aides, un financement de 14.700 millions de Deutsche Mark pour la création de 460.000 emplois et 2.200 millions de Deutsche Mark pour le maintien de 240.000 emplois, soit 30.000 Deutsche Mark par emploi créé et 10.000 Deutsche Mark pour la sécurité d'un emploi existant.

Dans les régions périphériques frontalières, les dispositions sont encore plus favorables — en Sarre, par exemple, où un emploi crée bénéficie d'une aide de plus de 50.000 Deutsche Mark.

Nous demandons que le budget de 1972 favorise davantage les frontalières de l'Est et que les dossiers soumis à la D. A. T. A. R. soient examinés plus rapidement et sanctionnés d'une décision favorable dans un délai très court. Les décisions doivent tenir compte des facteurs humains et rester d'ordre politique.

M. le ministre de l'économie et des finances a déclaré mercredi dernier qu'il était prêt à mettre à la disposition de la D. A. T. A. R. des ressources supplémentaires afin d'accélérer l'industrialisation des régions frontalières. Il a également déclaré que le Gouvernement s'était assigné comme objectif de renverser au cours des prochaines années la situation de fait actuelle et que, pour lui permettre de promouvoir cette politique, il souhaitait que tous les représentants des régions frontalières apportent au Gouvernement le concours de leur imagination, de leur soutien et de leurs propositions. Cet appel a reçu un écho anticipé par la création, le 15 octobre, de l'institut pour la coopération régionale dans la région frontalière intracommunautaire — I.R.I. — ce qui ne fera qu'un organisme de plus.

Les nombreuses propositions ou études faites par différents comités d'études ou d'expansion, par l'Oréam-Lorraine et par la mission régionale n'ont guère eu d'échos auprès des services intéressés des ministères. Et pourtant, nous n'avons cessé de dire et de redire qu'en cas de récession allemande, les ouvriers frontaliers licenciés ne trouveront pas de travail dans leur pays. Notre devoir et notre préoccupation sont de leur assurer un emploi proche de leur domicile.

J'ai toujours insisté sur la nécessité de créer les infrastructures nécessaires au développement industriel d'une région.

En construisant l'autoroute Metz—Sarrebrück et en décidant de créer Strasbourg—Paris, vous avez fait un grand pas dans cette voie et je vous en remercie. Il ne faut pas pour autant négliger les raccordements indispensables à ces autoroutes.

Par ailleurs, l'aménagement des voies navigables doit être accéléré et coordonné avec les programmes des pays voisins. Dans cet esprit, nous demandons la création d'une bretelle Sarrebrück—Grosbliedestroff et la canalisation de la Sarre entre Sarreguemines et la frontière sarroise où les travaux sont commencés depuis plus d'un an en direction de Sarrebrück-Dillingen, alors que chez nous on ignore le dossier.

La commission mixte franco-allemande s'est préoccupée du projet de création d'un aérodrome régional à Grostenberg. Bien que les Allemands ne soient plus très enthousiastes actuellement en raison de la position prise par les Luxembourgeois, il ne faut

pas renoncer à poursuivre les pourparlers en vue de la création de cet aérodrome indispensable à l'expansion de la région Lorraine-Sarre.

Si j'ai tenu, monsieur le ministre, à vous soumettre à nouveau le problème des frontaliers, c'est pour vous encourager à poursuivre l'action décidée par le Gouvernement et vous rappeler les promesses qui ont été faites. La coordination de tous les efforts et de tous les responsables est nécessaire pour aboutir à un résultat positif. La population de nos régions de l'Est, meurtrie par des guerres successives, comprend mal l'abandon des pouvoirs publics et réclame une juste part de reconnaissance de la patrie.

La presse allemande a fait état du livre intitulé « Une image de la France en l'an 2000 », où je relève, à la page 59, pour l'horizon 1980-1985, les phrases suivantes :

« L'Est a une organisation spatiale très complexe. Elle est le fruit d'un enchevêtrement de zones de polarisation rivales et d'une forte domination des régions frontalières voisines. Plusieurs villes tentent d'assurer le commandement régional dont le centre réel se situe hors de la France. »

**M. François Grussenmeyer.** On va nous annexer une nouvelle fois !

**M. Etienne Hinsberger.** Cet article a fait dire par un industriel allemand à son interlocuteur français au cours d'un récent séminaire à Sarrebrück : « Quand je pense que nous nous sommes tant battus au cours des siècles pour la possession de l'Alsace-Lorraine et voilà que vous êtes prêts à nous en faire cadeau ! »

Cela est inconcevable ! Nous n'avons pas souffert cent cinquante années d'histoire pour abandonner nos régions d'Alsace et de Moselle à l'ancien envahisseur par le fait que le gouvernement français aurait oublié les sacrifices de leur population.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, il est temps et d'extrême urgence de mettre en application les décisions qui ont été prises en faveur des régions frontalières. Ne continuez pas à renier en cours d'année des décisions antérieures. Par exemple, devant la commission de la production et des échanges, vous avez répondu au rapporteur, notre collègue M. Duval que je félicite pour son rapport objectif, que la limitation à 20 p. 100 des investissements du montant des aides décidée par le conseil des ministres de la Communauté économique européenne ne concernait que la zone centrale de l'Europe et que, en conséquence, des primes à 25 p. 100 pourront continuer d'être accordées dans les zones périphériques, notamment celles de l'Ouest et du Sud-Ouest. Cela prouve clairement que le taux de 25 p. 100 qui a été promis aux régions frontalières de l'Est ne leur sera pas appliqué.

Vous voulez équiper et industrialiser les régions frontalières. D'un côté, vous refusez aux entreprises allemandes de s'y implanter, d'un autre côté, vous installez les entreprises françaises en Sarre.

Aussi longtemps que des décisions seront prises à Paris sans la participation et la consultation des élus des régions concernées, nous resterons soumis à la domination d'une machine administrative dirigée par des technocrates qui ignorent le problème de fond — lequel reste avant tout humain — et qui n'ont pas à ce jour témoigné d'enthousiasme excessif pour l'expansion de notre région.

Les organismes existent, tels que l'O. R. E. A. M., la commission mixte franco-allemande et la Société française d'études pour l'aménagement et le développement économique des régions frontalières de la Lorraine, qui vous a fait des propositions concernant la création d'un centre économique franco-allemand — projet Ccofa — en analysant la situation économique de la région frontalière de Moselle-Est.

Monsieur le ministre, faites travailler ces organismes et associez-les aux travaux de vos services. Nous sommes là pour vous aider en vue de l'épanouissement de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Je tiens à rassurer M. Hinsberger sur deux points.

Premièrement, M. Hinsberger a cité un extrait d'un document publié par la D. A. T. A. R. : le « scénario de l'inacceptable ».

Ce document est une mise en garde et non un programme d'action; Nous voulons faire le contraire de ce qui est envisagé là!

Deuxièmement, en ce qui concerne les frontaliers, je reviendrai plus en détail sur les résultats obtenus à Luxembourg le 20 octobre dernier quand je répondrai à l'ensemble des orateurs. Mais j'indique tout de suite que le plafonnement du pourcentage d'aide à 20 p. 100 constitue un avantage substantiel, propre à éviter la surenchère.

**M. Etienne Hinsberger.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Damette.

**M. Auguste Damette.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, après des siècles d'activité agricole dominante répartissant les populations entre les zones naturelles de production, donc dans un certain ordre, la France a connu, en un peu plus d'un siècle et selon une accélération constante, le double phénomène de l'industrialisation et de l'urbanisation, caractéristique d'ailleurs de toutes les nations développées.

Une modification profonde et rapide d'un aménagement multi-séculaire, une modification non moins profonde de l'ordre social en sont les conséquences.

Il est permis de se demander si l'homme ne s'est pas laissé distancer, sur le plan de sa répartition dans l'espace et dans le temps, par des événements dont il n'a pas toujours mesuré les prolongements au moment opportun.

L'aménagement du territoire, tâche à laquelle la V<sup>e</sup> République a donné une importance considérable et des moyens nouveaux, vise précisément à rééquilibrer entre elles les grandes zones naturelles ou acquises. Très schématiquement, celles-ci se répartissent en quelques types principaux.

Les unes ont largement bénéficié de l'expansion explosive de la première ère industrielle. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs, aujourd'hui, durement confrontées à des problèmes de reconversion, leurs ressources naturelles et les activités engendrées ayant perdu leur intérêt économique primitif face à d'autres sources d'énergie et de matières premières.

D'autres voient leur développement antérieur se poursuivre, car il correspond à des activités qui demeurent compétitives ou répondent à une demande forte.

D'autres, enfin, n'ayant bénéficié ni de ressources naturelles en matières premières ou énergie, ni de voies de communication adaptées à l'évolution des échanges, ont conservé une activité rurale dominante et une urbanisation diffuse.

Ce schéma général pourrait s'appliquer à notre pays, mais il doit être nuancé.

En effet, à l'intérieur même de ces grands types régionaux, des disparités subsistent. Des micro-zones, centrées sur des villes moyennes et sur leurs bourgs secondaires, s'insèrent entre des concentrations urbaines ou industrielles importantes.

Certes, ce dispositif constitue un facteur d'équilibre humain et écologique. Il n'en reste pas moins que ces « zones intermédiaires », pour reprendre l'expression de certains schémas régionaux d'aménagement, doivent jouer un rôle propre qui ne saurait être limité à celui de réservoir alimentant des migrations journalières épuisantes. Les cantonner dans ce rôle équivaldrait à les condamner à terme.

Tel n'est pas votre dessein, monsieur le ministre, et je sais que vous envisagez d'infléchir le régime des aides à l'industrialisation, afin de rendre aux villes moyennes l'attractivité qu'elles peuvent exercer et les fonctions collectives qu'elles peuvent assumer dans un cadre de vie à la mesure humaine.

Qu'il me soit permis, monsieur le ministre, d'évoquer ici un cas particulier mais qui a, je crois, valeur d'exemple.

Dans la région Nord, entre la grande métropole régionale, d'une part, et le bassin minier et la zone littorale industrielle et portuaire de Dunkerque-Calais, d'autre part, la zone naturelle « Flandre-Lys » s'étend de la frontière franco-belge à l'Est vers Saint-Omer et les collines du Boulonnais à l'Ouest.

Centrée sur la ville d'Hazebrouck, agglomération de plus de 20.000 habitants et ancienne sous-préfecture entourée de plusieurs centres secondaires, cette zone constitue un ensemble rural et industriel peuplé de plus de 100.000 habitants. L'axe routier A 25 Dunkerque—Lille la dessert à l'Est, le branchement direct devant s'opérer à l'échangeur de Météren. D'Ouest en Est, cette zone devrait bénéficier du renforcement et de l'aménagement

de l'axe routier Boulogne—Calais (A 26)—Saint-Omer—Hazebrouck (A 25).

La desserte ferroviaire est bonne, Hazebrouck étant le nœud des grandes lignes Calais—Bâle, Dunkerque—Lille, Dunkerque—Arras—Paris. Je me permets toutefois de signaler que l'électrification du tronçon Calais—Hazebrouck, non encore réalisée, présente un caractère d'urgence indéniable.

Une zone industrielle de cinquante-cinq hectares dotée des infrastructures nécessaires est disponible. L'environnement rural assure, outre son cadre naturel et ses espaces verts, des productions agricoles abondantes et diversifiées dont la commercialisation et la transformation peuvent être considérablement développées.

Les équipements pédagogiques, tant en matière d'enseignement général que d'enseignement technique et de formation professionnelle, ont fait l'objet d'efforts considérables et conjoints de la part de l'Etat et des collectivités locales. Ils peuvent accueillir plusieurs milliers de jeunes et des centaines d'adultes.

Or, monsieur le ministre, en dépit de ces atouts indéniables, d'un potentiel humain abondant et de qualité, d'un environnement urbain et rural qui constitue un cadre de vie agréable, une grave et constante récession sévit depuis un certain temps.

En quelques années, plus de vingt entreprises petites ou moyennes, employant de un à plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de salariés, dans des activités aussi diverses que les tissages de jute et de toile, la minoterie, la construction, la fabrication de moteurs et de cycles, la confection, l'ameublement, la quincaillerie, la chaudronnerie, ont réduit ou cessé leur activité. Plus de 1.500 emplois, tant féminins que masculins, ont été supprimés dans ce court laps de temps. Les reclassements sur place sont impossibles et des centaines de travailleurs effectuent chaque jour de longs déplacements vers des zones périphériques, déplacements de quatre ou cinq heures, parfois plus, qui s'ajoutent aux heures de travail.

Certes, l'amélioration des infrastructures de communication, notamment par l'électrification du tronçon ferroviaire Calais—Hazebrouck et par l'aménagement de la transversale routière Boulogne—Saint-Omer—Hazebrouck—Météren s'impose de toute urgence si l'on veut compléter les dessertes actuelles. Mais il faut surtout mettre en œuvre sans tarder dans la zone Flandre-Lys une politique active d'aide à l'industrialisation.

Je vous demande instamment, monsieur le ministre de vous préoccuper tout particulièrement de cette zone qui refuse de n'être qu'intermédiaire; qui veut, peut et doit jouer son rôle propre dans le développement du Nord de la France et du Nord-Ouest de l'Europe.

C'est l'avenir d'une population laborieuse, l'avenir de femmes et d'hommes du Nord, courageux et loyaux mais aujourd'hui inquiets et amers, qui est en cause. Il ne saurait vous laisser indifférent, vous qui apportez à la mission d'aménagement du territoire dont vous avez la charge, compétence, volontarisme et efficacité. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Alduy.

**M. Paul Alduy.** Monsieur le ministre, il m'est impossible de passer en revue, en quelques minutes, l'ensemble des problèmes de l'aménagement du territoire. Je vais donc me borner à vous poser quelques questions en les faisant précéder d'une observation générale.

Depuis quelques années, mais surtout depuis trois ans, les plus hautes autorités de l'Etat ne cessent d'affirmer la nécessité de décongestionner la région parisienne et de venir au secours des régions françaises sous développées. Vous-même et vos collaborateurs de la Datar ainsi que M. Monod à qui nul ne marchandait une très grande sympathie et beaucoup d'estime, ne cessez de tout mettre en œuvre pour essayer d'aboutir à des résultats tangibles.

Tout à l'heure, vous avez manifesté un tel optimisme que je suis quelque peu gêné pour intervenir. Je crains, en effet, de manquer aux règles habituelles de la courtoisie qui vous est due, car je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. J'en suis désolé. Mais aucun membre de la commission des finances ne partage votre optimisme et je n'ai pas non plus le sentiment que les deux rapporteurs pour avis aient caché un certain désappointement.

M. Duval n'a pas manqué de souligner que la décentralisation marque le pas, c'est-à-dire que les unités vont de moins en moins de Paris vers la province, et il n'a pas hésité à déclarer que le mouvement apparaît particulièrement faible et tend à se réduire sans cesse. La décentralisation a absorbé 10,2 p. 100

des aides en 1967, 8,5 p. 100 en 1968 et 3,5 p. 100 seulement en 1970. De plus, ces aides sont fort mal réparties, semble-t-il, puisque trois régions — le Nord, les Pays de Loire et le Poitou-Charente — absorbent presque la moitié des aides de l'Etat. Sans vouloir faire de la peine à qui que soit, je constate que le Nord, en particulier, reçoit une aide plus de quatre fois supérieure à celle dont bénéficie le Languedoc-Roussillon.

Si nous examinons l'effort du Gouvernement en volume, nous trouvons un chiffre de 500 millions de francs, en considérant que les aides sont accordées au titre du développement régional et en incluant dans celles-ci les dégrèvements fiscaux. L'effort accompli par la France en la matière, représente donc la moitié de l'effort belge, le quart de l'effort allemand et le sixième de l'effort italien.

Mais — et voilà qui est beaucoup plus grave encore — lorsque la commission des finances propose de remédier à une situation manifestement fort peu satisfaisante, elle ne peut obtenir aucune statistique, aucun bilan chiffré, aucune vue d'ensemble des résultats obtenus. Elle ne peut même pas connaître le nombre réel d'emplois créés.

Si bien que, dans un domaine où une collaboration très étroite devrait régner entre le Gouvernement et les élus, tout au moins entre le Gouvernement et la commission des finances, cette collaboration ne peut s'établir faute d'informations.

Je profiterai donc de la discussion en séance publique pour vous poser quelques questions, monsieur le ministre, en espérant que votre urbanité bien connue saura satisfaire notre légitime curiosité.

Premièrement, pouvons-nous connaître le nombre et l'importance des entreprises industrielles qui, en 1969-1970, ont effectivement quitté la région parisienne pour s'installer en province ?

Deuxièmement, pouvons-nous obtenir les mêmes indications en ce qui concerne les entreprises du secteur tertiaire ? Je puis vous assurer que dans des villes moyennes, de 100.000 à 150.000 habitants, des bureaux modernes, prêts à accueillir les activités tertiaires demeurent inoccupés, ce qui est proprement scandaleux.

Troisièmement, le Gouvernement envisage-t-il d'augmenter rapidement et régulièrement le montant global des aides, afin d'aligner l'effort français sur celui des autres pays européens ?

Quatrièmement, le Gouvernement est-il décidé à décentraliser effectivement l'aide à l'industrialisation qui est aujourd'hui à peine déconcentrée ? M. Duval note, dans son fort intéressant avis, que le montant des primes accordées par les préfets a représenté, en 1970, 7 p. 100 seulement du total.

Cinquièmement, le Gouvernement est-il décidé à alléger la procédure d'obtention des primes d'industrialisation ? J'ai eu, tout à l'heure le sentiment, monsieur le ministre, que vous étiez de cet avis. Il est, en effet, très difficile pour une entreprise moyenne qui veut s'implanter ailleurs de prendre l'engagement de créer un minimum de quarante emplois nouveaux. Cette seule condition suffit à décourager un très grand nombre d'entreprises qui, au demeurant, procureraient peut-être plus de quarante emplois. Je ne sais si son application est très stricte, mais en tout cas elle gêne effectivement nombre d'entreprises.

Enfin — dernière question destinée à faciliter l'action des municipalités mais qui n'a qu'un lointain rapport avec le problème de l'industrialisation — avez-vous l'intention de maintenir, l'an prochain, les crédits prévus pour la création de réserves foncières, le chiffre de 125 millions de francs paraissant manifestement inférieur aux besoins ? Sur ce point aussi, nous aimerions savoir où sont passés les crédits votés l'an dernier et dont nous avons le sentiment qu'ils ont surtout profité à la région parisienne ou à la couronne, la province n'ayant vu que l'ombre de quelques dizaines de milliers de francs pour de telles opérations.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques questions que je me suis permis de vous poser. Mes amis et moi-même avons le sentiment très net — et il semble bien que ce soit aussi, dans une large mesure, celui de la majorité — que la politique d'aménagement du territoire est loin d'avoir atteint son but.

Nous demandons que votre politique soit remaniée, j'allais presque dire repensée. Il faut sauver le désert français. C'est là certainement, monsieur le ministre, votre désir personnel. Je ne suis pas sûr que vous ayez les moyens de le réaliser. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Cornet.

M. Pierre Cornet. Monsieur le ministre, je voudrais, avec modération, vous indiquer le point de vue de l'élu d'une région qui n'a pas bénéficié, jusqu'à présent tout au moins, des largesses de votre ministère.

Cette région est loin de l'axe lourd de la Seine, de l'Ouest breton, des zones frontalières, du Languedoc-Roussillon, de l'Aquitaine, de la Corse et plus encore du Mezzogiorno ou des *new towns* britanniques. Située à l'Ouest de la ligne Le Havre-Paris-vallée du Rhône, elle ne participe à aucune des grandes actions que vous avez entreprises. Elle fait partie de cette tranche de la France jusqu'ici délaissée.

Sans doute, le complexe de Fos n'est-il pas éloigné. Dans le grand delta, les retombées de ce nouveau combinat seront fécondes. Mais dans combien de temps ? Sept ou huit ans nous dit-on, à savoir dans l'horizon 1980. A cette date, nombre de cantons ruraux seront morts et nous ne pouvons pas attendre aussi longtemps.

Quelle peut donc être la réaction d'un mal-almé en face d'une discrimination aussi peu fondée, au demeurant dénoncée par deux des rapporteurs avec une vigueur qui devrait porter ses fruits ?

Rappelant les grandes options du Plan, monsieur le ministre, vous avez souligné la priorité de l'industrialisation. Nous vous donnerions volontiers notre accord, si cet objectif ressortait clairement. En réalité, l'urbanisation paraît l'emporter sur le développement industriel proprement dit — et une urbanisation pesante, accablante pour l'homme, puisque le Plan favorise, *volens nolens*, de très grandes unités — au lieu d'avantager les agglomérations moyennes à l'échelle humaine.

Vous vous félicitez de l'accroissement des dotations budgétaires pour les équipements collectifs. On doit, certes, s'en réjouir, mais à la condition d'être dans un cercle où l'on puisse en bénéficier. Comment voulez-vous que les populations rurales — ou souvent ce qu'il en reste — traumatisées par le décalage grandissant entre leurs conditions de vie et celles des populations urbaines, ne réagissent pas violemment, quand la télévision leur montre des réalisations de milliardaires, alors qu'elles attendent, en vain, des accommodages.

C'est bien là l'un des points les plus centraux du débat. Souvent un appui peu onéreux permettrait de sortir du marasme tel secteur de l'espace rural. On le lui refuse, sous prétexte que le « saupoudrage » des crédits est un acte criminel dans l'économie moderne. Pourquoi voulez-vous contraindre les Français à vivre dans des villes tentaculaires, dénoncées par Verhaeren, alors qu'ils tiennent au grand air et qu'ils ont appris qu'il était hasardeux de dépendre d'un fil ou d'un conducteur de métro ?

Mettons de côté les projections de la régionalisation sur l'aménagement de l'espace rural et ses vertus. J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer mes craintes à l'occasion du débat sur le VI<sup>e</sup> Plan : la régionalisation serait valable si elle aboutissait à une répartition judicieuse des activités entre les départements conformément à leurs aptitudes. Il n'en est rien.

Les départements à potentiel économique limité n'ont rien à attendre de la générosité de Lyon, de Grenoble ou de Saint-Etienne. Les premières applications pratiques de la régionalisation des crédits, opérées suivant le critère de la démographie, font regretter pour les voies et communications, par exemple, les administrations centrales, cependant réputées sans entraves.

J'admire le désintéressement des ministères parisiens qui se dépouillent du nerf de la guerre pour le confier à d'autres bureaux, au demeurant insuffisamment étoffés. Nous sommes loin du transfert de Paris vers les missions régionales de certains commis des bords de la Seine qu'ils ne quitteront jamais.

Je suis conduit à répéter ce que j'avais cru utile de vous signaler voilà un ou deux ans, ce qui tendrait à prouver que nous n'avançons pas très rapidement.

L'aménagement de l'espace rural passe par l'aménagement de l'espace communal : que ce soit pour l'implantation de nouvelles industries ou, ce qui est encore mieux car plus positif, pour l'extension d'industries existantes, l'acte décisif est l'appui financier aux collectivités, qui leur permet d'acquérir des terrains et éventuellement de bâtir dans le but de louer sous des formes de leasing très variables.

L'aménagement de l'espace rural passe par des idées simples et des processus efficaces : mieux vaut chercher à conserver ou à étendre ce qui existe plutôt que d'essayer d'attirer du neuf. Vous nous promettez une simplification des études de dossiers de procédures, surtout pour les petites affaires. Soit, mais combien le bilan de la décentralisation dans des zones très

vastes de la France est maigre ! Pour combien de cantons ruraux, d'arrondissements et même de départements, il est impossible d'aligner des opérations effectives !

La décentralisation, nous le reconnaissons très volontiers, n'est pas seulement une question d'argent. Bien des implantations ne réussissent pas pour des raisons psychologiques et les « rejets » sont très nombreux. La greffe économique n'est pas facile.

Il est hors de question, comme trop d'élus locaux l'imaginent encore, de décentraliser n'importe quelle industrie à n'importe quel endroit. Mais il est décisif de maintenir par des moyens simples, et qui ne sont pas forcément dispendieux, les petites et moyennes entreprises qui constituent en milieu rural des ancrages absolument indispensables parce qu'ils permettent le maintien du minimum de population pour assurer la survie du pays.

Ce maintien du minimum de population, d'un environnement humain est indispensable dans la perspective du monde de demain et des moyens qu'exigera alors la lutte contre la pollution. La défense, dans cette optique, d'un espace rural préservé qui deviendra le havre pour les hommes des grands centres urbains, doit être considérée maintenant comme un devoir inéluctable. Cette défense exige le maintien sur place d'un minimum de population pour éviter une désertification désastreuse.

C'est l'objectif que je me proposais en demandant — en vain jusqu'à présent — l'inclusion dans le périmètre de la zone I — ou de ce qui est actuellement la zone I — de certains cantons que je représente ici et qui pourraient ainsi devenir des noyaux de fixation de population au sol.

Quant à savoir quel moyen est le plus efficace, des exonérations ou des exemptions fiscales, des prêts ou des primes, l'heure n'est point d'en discuter longuement.

Vous nous avez promis la modification de la carte des aides dont l'échéance est proche. Nous espérons, avec cette modification, celle des zones de montagne dont la fixité n'est pas toujours compatible avec des règles parfois malmenées.

La promesse que vous nous faites signifie que nous devons vous accorder notre confiance avec l'espoir, plus que l'illusion, que nous figurerons dans le bon peloton. Avec l'espoir aussi que les élus seront associés à la détermination des périmètres de façon à éviter des phénomènes de ripage assez fréquents de part et d'autre du Rhône, et que j'ai déjà souligné l'an dernier, à la suite de l'appréciation de votre administration, erreur qui continue de pénaliser la rive droite du Rhône.

Nous espérons le succès de vos négociations avec d'autres ministères pour diminuer les seuils en hommes et en capitaux au-dessous desquels les primes ne sont pas accordées ; de même, nous espérons que la priorité sera donnée aux extensions d'entreprises locales adaptées au milieu et qu'elles connaissent bien.

Quoi qu'il en soit, les mesures que vous avez annoncées devraient atténuer les distorsions inexplicables qu'on observe dans le traitement des régions de France dont certaines — on ne sait trop pourquoi — sont mises au ban de l'économie française. Les mesures que vous nous avez laissées espérer réduiront ces différences de traitement en apportant davantage d'harmonie, tout au moins à moyen terme.

Mais des réalisations immédiates sont indispensables. Vous avez toujours refusé que les opérations d'aménagement situées à la bordure orientale du Massif central fassent l'objet d'une procédure spéciale du type de celle qui est appliquée aux grands aménagements régionaux, bien que les objectifs généraux du Plan soient maintenant connus. En revanche, vous avez accepté, dès 1969, de définir un schéma d'aménagement touristique et de réaliser concrètement un certain nombre d'opérations précises.

Les améliorations budgétaires dont vous avez fait état, notamment au profit du fonds de rénovation rurale, devraient mettre le commissariat à la rénovation rurale, chargée de ces opérations, en mesure de les conduire à bien rapidement.

Demain, il sera trop tard ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Barrot.

**M. Jacques Barrot.** Mesdames, messieurs, il ne s'agit pas de sous-estimer la valeur d'un budget en augmentation. Pourtant nous nous devons de nous interroger sur la véritable portée de notre effort de décentralisation industrielle en le comparant à celui de nos voisins, comme l'a très bien fait M. Duval.

Je voudrais, à mon tour, monsieur le ministre, marquer mon attachement à la politique de décentralisation industrielle. En écoutant mon collègue M. Cornet, député d'un département

voisin de celui que je représente, je songeais que le problème de la décentralisation devient vraiment la grande affaire pour nombre de parlementaires de province. Ils sentent que le temps est limité et qu'il faut aller vite pour éviter de se retrouver au-dessous d'un seuil de désertification.

C'est pourquoi nous attachons tant d'importance à la poursuite et à l'amplification de l'effort déjà consenti.

L'année dernière, lors de la discussion budgétaire, vous avez dit vous-même, monsieur le ministre, à cette tribune, que l'effort de conversion économique n'était ni un luxe ni une entreprise de charité et que, par lui, passait le développement harmonieux de notre pays.

Cela nous apparaît toujours plus vrai, à nous provinciaux, lorsque nous assistons à la croissance de la région parisienne.

Il ne s'agit pas de dresser ici la province contre Paris. Les problèmes de la région parisienne ne manquent pas — vous y avez fait longuement allusion tout à l'heure, notamment à propos du secteur tertiaire — mais ils sont d'une autre nature. Ici, il s'agit de mieux localiser les différentes activités, ailleurs, essentiellement de pallier l'insuffisance d'emplois.

Néanmoins, nous craignons que la tentation demeure encore d'étoffer la région parisienne. Une dynamique existe. Les ambitions des promoteurs, voire des élus jouent. Enfin, l'administration prépare des villes nouvelles dont le mérite doit être de restructurer la périphérie mais dont le risque est d'être conçues selon des dimensions trop importantes.

Sans céder à je ne sais quelle xénophobie, on peut se demander si la croissance de la région parisienne ne risque pas de se faire de plus en plus d'une manière artificielle, de devenir de plus en plus tributaire de l'arrivée de la main-d'œuvre étrangère. Il ne s'agit pas de la refuser, mais nous savons que son accueil décent implique des sacrifices nécessaires.

Il ne faut pas se dissimuler qu'une croissance peut s'ordonner d'une autre manière, exactement opposée, un engagement, avec les mêmes crédits, une politique authentique d'aménagement de l'espace rural.

J'ajouterais qu'au-delà de l'arrivée de travailleurs étrangers, renforcée par des provinciaux déracinés, il y a le risque de l'urbanisation à outrance, sur lequel un débat s'est ouvert tout à l'heure entre deux de nos collègues.

Un article, paru dans un quotidien du soir, demande pourquoi la France n'a pas tiré la leçon de cet urbanisme diffus qui semble réussir outre-Rhin. Pourquoi ne profiterions-nous pas de notre espace naturel pour y stabiliser les hommes en des secteurs différents ?

Faudra-t-il dans un premier temps, empiler les hommes dans de vrais « silos à main-d'œuvre » pour reprendre l'expression de cet article, pour leur réserver un mois par an les charmes de l'espace dit rural voué, selon certains planificateurs un peu trop technocrates, aux seules résidences secondaires des citoyens ?

L'espace rural ne sera pas sauvé de cette manière. Il a besoin, lui aussi, d'être ancré dans la société industrielle, avec des pôles d'urbanisation et d'industrialisation. Je fais allusion aux villes moyennes et petites dont l'immense mérite est de posséder un environnement accessible à chacun, parce que proche. Inversement, il n'est plus besoin alors de créer artificiellement des services destinés à ne fonctionner qu'un mois par an, ce qui est très coûteux : la ville, moyenne ou petite, fait bénéficier de ses propres services.

Voilà, monsieur le ministre, les convictions que je voulais affirmer, en vous disant que nous n'admettrions pas un seul moment que soit remis en cause le système d'aide au développement industriel. Il a fait ses preuves, comme les services de la D. A. T. A. R. dont je voudrais louer les qualités de compréhension et d'efficacité.

Après avoir rappelé notre adhésion aux objectifs que vous poursuivez, je présenterai quelques remarques rapides et vous poserai quelques questions précises.

D'abord, on nous annonce certaines modifications dans le système des aides à l'industrialisation. Je voudrais être assuré que les régions prioritaires le resteront et notamment que les zones de rénovation rurale garderont leur statut favorable. Je suis convaincu qu'une bonne rénovation rurale commence surtout par l'extension de petites entreprises. C'est la solution même des problèmes agricoles. On perçoit beaucoup mieux l'impact de l'implantation industrielle que le rôle de l'indemnité viagère de départ.

Il est question d'une aide accrue aux métropoles et aux villes dites moyennes. Je pense, monsieur le ministre, que le terme de « moyennes » sera interprété avec toute la souplesse désirée,

comme cela se doit en matière d'aménagement du territoire. Il faudrait que les opérations ponctuelles de caractère exceptionnel puissent être réalisées même dans des villes plus petites qui ont le mérite d'exister dans des régions peu urbanisées.

**M. Jacques Sourdille.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** Une ville « moyenne » dans une région peu urbanisée de l'Ouest sera presque regardée comme une « petite » ville par des gens de l'Est. La définition doit donc être souple.

Deuxième remarque : on a fait allusion aux délais d'attribution des différents avantages.

Dans bien des cas, une attribution rapide, débarrassée de formalités excessives, a seule l'efficacité désirée. A cet égard, je souhaite une meilleure coordination de certains services du ministère de l'économie et des finances avec le ministère de l'agriculture lorsque, éventuellement, il y a demande de prime d'orientation agricole et de prime de développement industriel.

Il serait trop long de développer cette importante question à la tribune. Je pourrais vous la soumettre par écrit.

Troisième observation : nous souhaitons, il est vrai, une déconcentration des décisions. Mais il y a un avantage — reconnaissons-le — lorsque les décisions sont prises à Paris : c'est la liaison entre l'octroi de la prime et l'étude du dossier de prêt. Il est souhaitable qu'une telle liaison existe aussi à l'échelon régional.

Je répète, après M. Duval, qu'il sera nécessaire d'instaurer tôt ou tard un débat sur le problème des interventions bancaires. En tant que rapporteur des comptes spéciaux du Trésor, et donc du F. D. E. S., je me propose de poser des questions précises sur ces problèmes.

**M. Michel Duval, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** Je voudrais insister, en quatrième lieu, sur la nécessité d'encourager avec plus de souplesse les extensions d'entreprises. Je crois que c'est un peu dans vos objectifs.

Le délai de réalisation des programmes d'extension devrait être le même que dans le cas d'une création. L'entreprise, au cours de son développement, donne souvent le pas à la modernisation de son équipement productif sur l'accroissement de son personnel. Elle n'en mérite pas moins d'être encouragée à ce stade déterminant pour sa survie.

Enfin, dans bien des cas, il s'agit de confronter les efforts d'un artisanat qui veut se hausser à une dimension presque industrielle. Le fonds de rénovation rurale a été efficace dans ce sens : il a aidé au financement des investissements réalisés par certains groupements artisanaux.

A ce sujet, lorsque nous avons entendu le ministre de l'agriculture annoncer un certain pourcentage d'augmentation des crédits du fonds de rénovation rurale, nous avons tous pensé, bien sûr, que ce taux s'appliquerait à toutes les régions sans distinction.

Mais je ne veux pas ici multiplier les doléances. Je conclus en mesurant pleinement la dimension de l'effort accompli, monsieur le ministre. Nous savons très bien ce qu'il doit à votre propre action. Dans bien des cas il a permis de conforter les chefs d'entreprise qui, par une sorte d'acte de foi, ont risqué l'installation au cœur de nos provinces. Beaucoup ont réussi et réussissent encore sur le plan économique. Ils offrent aux hommes la possibilité de demeurer à la fois enracinés dans un pays qu'ils aiment et d'entrer dans la société industrielle.

Ce résultat nous prouve qu'il faut continuer avec détermination et audace, mais comme nous l'a dit M. Cornet, le temps presse. C'est pourquoi je me suis permis de répéter des propos déjà tenus à cette tribune, car l'intérêt de ce débat est de prouver que pour nous, au cœur de nos provinces, votre action est décisive et déterminante. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Grussenmeyer, dernier orateur inscrit.

**M. François Grussenmeyer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour faciliter l'implantation d'usines nouvelles, pour assurer le développement d'entreprises existantes et équilibrer ainsi l'attrait qu'exercent les régions allemandes voisines, le comité interministériel pour l'aménagement du territoire, a classé, en juillet dernier, un certain nombre de cantons du nord de l'Alsace en zone II.

Le Gouvernement a bien voulu ainsi prendre en considération les problèmes spécifiques aux zones frontalières, et je l'en remercie.

Je crains cependant que les mesures envisagées ne soient inopérantes, à moins que les conditions régissant les aides soient profondément modifiées et mieux adaptées aux réalités.

Le montant de la prime d'adaptation se trouve actuellement limité à 13.000 francs par emploi créé lors d'une implantation nouvelle ; chiffre ramené à 7.000 francs par emploi dans le cas d'une extension. Or, pour pouvoir offrir à l'ouvrier un salaire se rapprochant de celui versé dans les pays voisins, il est indispensable d'implanter des usines de produits à haute valeur ajoutée et de doter celles qui existent déjà d'un équipement moderne, nécessitant des investissements coûteux. Il coule de source que le plafonnement de la subvention par emploi, tout comme le minimum d'emplois à créer, devra être révisé, voire supprimé.

Faute d'assouplir le régime des aides, notamment dans les zones frontalières, nous risquons de ne pas atteindre le but envisagé.

J'en veux pour preuve un exemple que je me permets de vous livrer. Ayant largement diffusé le classement en zone II du nord de l'Alsace, j'ai pu inciter un groupe international important à poursuivre le développement de son usine près du Rhin. Le dossier, constitué selon les règles de l'art, a été achevé, avec avis favorable, par les services de la région aux services centraux. Le dossier fut disséqué et disséqué encore.

Je suis intervenu à plusieurs reprises, comme le fait en pareille occasion chaque parlementaire ; enfin la décision a été annoncée au groupe en question. La prime concédée équivaut à environ 3 p. 100 du montant des investissements, décision qui n'a pas soulevé l'enthousiasme. Le groupe s'interroge et hésite.

Et pourtant, outre le caractère social et économique de cette opération d'extension, l'Etat y trouverait largement son compte. L'investissement envisagé se chiffre à environ 20.000.000 de francs et donnerait un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 30.000.000 de francs. Le bénéfice brut étant supposé de 10 pour 100, soit 3.000.000 de francs, l'Etat encaisserait par la voie de l'impôt sur les bénéfices, en moins de quatre ans, l'équivalent d'une prime au taux le plus élevé, sans tenir compte d'autres rentrées fiscales, telles la T. V. A. lors de la construction de l'usine, la patente pour les collectivités après la cinquième année et d'autres impôts indirects.

Il serait fastidieux d'entrer dans tous les détails et de calculer le taux exact de rentabilité d'une usine nouvelle, mais il est indéniable que l'Etat y trouve de toute façon, largement son compte.

Ce cas illustre notre politique d'aide, désuète et inadaptée aux réalités.

Parfois on s'interroge : pourquoi les autres pays qui nous entourent pratiquent-ils un système d'aide plus large, plus favorable, plus ouvert ? Faut-il admettre qu'ils savent tout simplement mieux calculer ? Est-ce peut-être aussi ce qui incite des sociétés françaises à s'installer à l'étranger, à quelques kilomètres seulement de notre frontière, tout en puisant dans notre réservoir de main-d'œuvre ? C'est le cas notamment des usines Michelin implantées à 25 kilomètres de la frontière seulement, qui pratiquent des salaires élevés, accordant même le bénéfice de la législation sociale française, plus particulièrement dans le domaine des allocations familiales, ce qui est très bien, mais obligent nos travailleurs à franchir chaque jour la frontière.

J'avoue que personne ne comprend cela, d'autant que, dans le nord de l'Alsace, les terrains industriels ne manquent pas et que la main-d'œuvre y est abondante.

Répondant à un intervenant, lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances, M. le ministre de l'économie et des finances a déclaré : « La croissance industrielle de la France est actuellement plus rapide que celle de l'Allemagne fédérale et les régions frontalières auront, au cours des prochaines années, l'occasion de le vérifier. »

Cela ne peut que nous réjouir, mais la déclaration de notre ministre laisse également supposer un certain tassement chez nos voisins d'outre-Rhin. Nous avons déjà connu ce phénomène au cours de l'hiver 1966. Mais que deviendraient alors les frontaliers travaillant dans les pays voisins ?

Selon un sondage tout récent de l'I. F. O. P. effectué pour le compte d'un grand quotidien régional, le nombre des frontaliers alsaciens s'élève à 22.000, dont 9.500 vont travailler en Allemagne

et 12.500 en Suisse. C'est l'arrondissement de Wissembourg qui fournit le plus fort contingent de frontaliers vers l'Allemagne, soit environ 37 p. 100 de sa population active du secteur secondaire.

Cette situation très préoccupante, déjà maintes fois signalée — vous le savez, monsieur le ministre — n'est que la conséquence de vicissitudes historiques et géopolitiques qui, pendant un demi-siècle, ont entravé l'essor de la région, découragé l'esprit d'entreprise sur place et favorisé, au contraire, des influences dommageables, non seulement aux hommes, mais également aux intérêts bien compris de notre pays qui ne devrait pas accepter cet affaiblissement continu des zones périphériques vulnérables.

Le Gouvernement doit aussi tenir compte du facteur psychologique qui, dans cette région, a une importance qu'il n'a nulle part ailleurs.

L'urgence de la mise en place de mesures exceptionnelles s'impose d'autant plus que, dans le secteur de Wissembourg, deux usines viennent de fermer leurs portes, une à Woerth et l'autre à Merckwiller-Pechelbron, berceau de l'industrie alsacienne, il y a deux siècles.

J'ai parlé tout à l'heure des changements de procédure en matière d'aide. En effet, pour promouvoir le développement industriel, il importe de mettre en place un régime d'aide se rapprochant de celui qui est en vigueur dans les autres pays du Marché commun. Ce régime, qui repose sur l'octroi de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt, pourrait prendre la forme d'un fonds d'investissement et d'industrialisation, alimenté en partie par l'épargne régionale. C'est ce genre d'aide dégagée de toute entrave administrative qui constitue un instrument efficace et réaliste d'incitation à la création d'emplois nouveaux.

Tout récemment, la presse a annoncé avec beaucoup de publicité l'accord intervenu à Luxembourg sur l'harmonisation des aides à l'industrialisation. La faiblesse des aides en France, qui ne dépassent guère, en moyenne, 9,5 p. 100 — M. Lebas a confirmé ce chiffre devant la commission de la production et des échanges — semble avoir étonné nos partenaires des pays du Marché commun où l'aide est nettement plus importante.

Ce que je souhaite, c'est que les dispositions intervenues quant à la limitation des aides ne soient pas préjudiciables à nos régions frontalières. Si nous souscrivons pleinement à la limitation des aides aux implantations qui fleurissent de l'autre côté du Rhin, nous refusons de voir notre retard se cristalliser.

Enfin, les aides aux infrastructures et au logement restent en définitive des plus déterminantes pour le développement industriel, car seule la présence d'infrastructures adaptées ou renouvelées peut permettre à l'industrie de se maintenir, de se développer ou de s'implanter.

Si je me réfère à une décision qui fut fort heureusement rapportée, l'administration ne semble pas toujours consciente de la nécessité du développement des infrastructures.

En effet, alors que le Gouvernement procédait récemment au classement en zone 2 de l'arrondissement de Wissembourg, la S. N. C. F. décidait la suppression partielle du trafic ferroviaire entre Haguenau et Wissembourg. De telles mesures devraient être interdites. C'est un non-sens, tant économique que psychologique, de classer une région en zone 2 pour la priver ensuite du chemin de fer existant.

**M. Etienne Hinsberger.** Très bien !

**M. François Grussenmeyer.** Surtout dans une zone frontalière, et sous les yeux de nos voisins.

Merci encore à votre collègue, M. Chamant, qui a très bien compris cela et a rapporté la mesure envisagée.

Avant de conclure, je voudrais m'élever avec force contre cette toile d'araignée centralisatrice tissée autour de certaines métropoles d'équilibre. Je dis : oui, s'il s'agit de centres de décision administrative ou de pôles d'attraction universitaire et culturelle ; non, s'il s'agit de créer des monstres et de renouveler cinquante ans après les Etats-Unis, des concentrations industrielles polluées.

M. Giscard d'Estaing, que j'ai déjà cité — et M. Hinsberger a repris ses propos — a souhaité « que tous ceux qui représentent les régions frontalières lui apportent le concours de leur imagination, leur soutien et leur vote ».

L'imagination, je la laisse à ces réformateurs tapageurs qui me font penser à ce vieux diéton alsacien « Viel Wind un weni Raje », c'est-à-dire : beaucoup de vent, mais peu de pluie.

Quant à moi, qui, depuis treize ans, ai apporté aux gouvernements successifs de la V<sup>e</sup> République mon soutien et mes

votes, je me suis permis tout simplement de faire des suggestions, en souhaitant ardemment que le Gouvernement en tienne compte.

Il faut permettre à notre région frontalière d'affirmer avec plus de force sa vraie personnalité. Ne voulant pas se limiter au rôle de vitrine de l'économie française sur le Rhin, elle entend retrouver sa vocation naturelle de terre ouverte, de véritable pont au milieu du carrefour de l'Est, base de départ véritable pour un rayonnement économique en direction des pays européens. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Mesdames, messieurs, j'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt vos interventions. Ne voulant pas alourdir mon propos, je demanderai aux orateurs qui ont soulevé des problèmes particuliers, la permission de leur répondre par écrit.

Je crois d'ailleurs avoir déjà apporté une réponse à nombre d'interventions. Je pense notamment à celles de MM. Cornet et Barrot concernant le régime des aides.

Je ne vous demande pas de voter aveuglément. A la vérité, chacun doit bien se rendre compte que si nos crédits sont en augmentation, ils ne nous permettront pas de donner satisfaction à tout le monde, car chacun n'a qu'un rêve : faire classer toute la France en zone I. Vous comprenez que cela n'est pas possible.

Il n'en reste pas moins — et je le répète solennellement — que j'essayerai de tenir compte au maximum des situations les plus difficiles qui nécessitent, dans les mois à venir, des solutions appropriées. Croyez que j'y mettrai toute ma conscience et que je m'efforcerai de prendre tous les contacts indispensables.

Si je n'ai pas l'intention de revenir sur tous les problèmes, je voudrais quand même aborder la très grave question des frontaliers.

J'ai écouté MM. Schnebelen, Hinsberger, Grussenmeyer, Sourdille et j'ai bien senti quelles étaient leurs appréhensions. Qu'ils sachent que ces problèmes sont au premier rang de nos préoccupations.

C'est vrai — il ne faut pas craindre de l'affirmer — il existe un problème des zones frontalières qui constitue, depuis un certain temps déjà, une des graves préoccupations du Gouvernement.

Ce problème tient à deux séries de raisons, les unes structurelles, les autres davantage liées à la conjoncture. L'économie de la bande frontalière du Nord-Est, en particulier en Lorraine et en Alsace, est en effet encore largement dominée par le secteur agricole et par des industries en récession, comme les mines et le textile, tandis que les territoires situés de l'autre côté de la frontière connaissent un développement rapide et dynamique d'industries en expansion.

Le contraste entre les deux côtés de la frontière est indéniable. Autant certaines régions frontalières allemandes — je pense évidemment à la Sarre — jouissent d'un régime d'aide au développement régional particulièrement attractif pour les industriels qui cherchent à localiser de nouvelles activités, autant parfois les nôtres peuvent se trouver en difficulté.

Par ailleurs, les fluctuations monétaires récentes ainsi que la crise qui affecte l'ensemble des économies nationales ont fait que les conditions de salaires pratiquées en Allemagne sont plus favorables aux travailleurs que celles dont ils peuvent jouir en France, de l'autre côté de la frontière.

Aussi, assiste-t-on, depuis quelques années, à un accroissement des migrations quotidiennes, qui affecte durement les régions frontalières. Dans certains cantons, plus de 14 p. 100 de la population active se rend chaque jour outre-Rhin pour travailler, sans que ces départs de main-d'œuvre soient compensés par l'immigration en France de main-d'œuvre étrangère.

Bien que les échanges entre les pays de la Communauté soient éminemment souhaitables à beaucoup d'égards, des migrations qui transfèrent nos villes frontalières en cités dortoirs, avec tous les inconvénients que comporte cette situation, ne sauraient être encouragés.

Le comité interministériel d'aménagement du territoire qui, au cours de ces derniers mois, s'est penché à plusieurs reprises sur la situation des zones frontalières, notamment à l'occasion

de ses réunions de février et de juillet 1971, a pris un certain nombre de décisions.

Au mois de février, le comité a décidé de modifier le régime des aides au développement régional de manière à faciliter l'implantation d'entreprises d'une certaine importance dans les parties de ces zones qui n'étaient pas classées en zone 2. C'est ainsi que les entreprises s'installant dans les zones frontalières, en dehors des zones d'adaptation, ont été admises au bénéfice de la prime d'adaptation, sous réserve de créer au moins 400 emplois pour un investissement minimum de vingt millions de francs.

Les migrations ne s'étant pas ralenties du mois de février au mois de juillet et l'évolution de l'économie allemande laissant présager une tension devant couvrir une assez longue période dans les régions frontalières, le comité interministériel a confirmé les objectifs à poursuivre en Alsace et en Lorraine, au cours de sa réunion du 22 juillet 1971.

Il a été décidé, en particulier, le classement en zone 2 de la frontière du Nord-Est de Longuyon à Bitchwiller. Le texte réglementaire relatif à cette mesure vient de paraître au *Journal officiel*.

Par ailleurs, il a été admis, à cette même réunion, la possibilité d'attribuer des prêts à long terme du F. D. E. S. aux entreprises réalisant en Alsace et en Lorraine des programmes exemplaires d'investissement.

Bien que ces décisions aient été prises en période de vacances, à un moment où l'activité économique du pays est traditionnellement ralentie — il y a moins de trois mois — les résultats déjà enregistrés sont encourageants.

Plusieurs entreprises préparent, en effet, des dossiers de demande de prêt du F. D. E. S. pour des programmes d'expansion très importants.

Des demandes de prime d'adaptation industrielle ont déjà reçu un avis favorable au comité 1<sup>er</sup> du F. D. E. S. et d'autres doivent très prochainement faire l'objet d'un dépôt officiel ; nous en avons été informés.

Enfin, deux dossiers importants de demande de prime d'adaptation en zone 2 sont en cours de négociation.

Au total, ce sont 4.000 emplois dont la création est en voie de négociation. Un espoir est donc en train de naître.

**M. Etienne Hinsberger.** Nous le souhaitons !

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Enfin, je tiens à préciser que les mesures arrêtées en faveur de nos zones frontalières, si importantes soient-elles, ne sont pas de nature à nous gêner à l'égard de nos partenaires de la Communauté.

Il a été décidé à Luxembourg, en conseil des ministres, dans le cadre des discussions sur l'harmonisation des aides au développement régional, de limiter les aides dans la zone centrale d'Europe afin de mettre un terme à la surenchère à laquelle se livrent les Etats dans cette zone. Les mesures que nous avons adoptées pour notre part respectent ces contraintes et nous mettent à l'abri d'un différend avec les autres Etats membres.

Je préciserai un point. Le plafond de 20 p. 100 auquel j'ai fait allusion dans mon discours s'entend impôts inclus, ce qui signifie qu'il nous donne la possibilité d'accorder des primes allant jusqu'à 20 p. 100 ainsi que le bénéfice d'avantages fiscaux. C'est la raison pour laquelle j'ai pu dire tout à l'heure que nos mécanismes actuels ne seraient pas affaiblis par ce plafond.

**M. Georges Carpentier.** Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Carpentier, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Georges Carpentier.** Monsieur le ministre, je vous remercie, à une heure aussi tardive, de me permettre de vous interrompre.

Vous traitez de la situation des zones frontalières, et je comprends les préoccupations de nos collègues qui représentent l'est de la France. Ils connaissent bien les difficultés que nous rencontrons avec nos voisins et notamment avec l'Allemagne.

Mais il existe d'autres sortes de frontières et l'Océan en est une, qui constitue un obstacle très sévère. Quand on a le dos tourné à l'océan, on ne peut que regarder vers le continent et, par conséquent, mettre tout son espoir dans un certain nombre de mesures tendant à rattacher cette zone périphérique à la vôtre, mes chers collègues de l'Est, de façon à rétablir un équilibre indispensable. Et qui sait si un jour, grâce à de nouvelles voies de communication terrestres, aériennes ou fluviales, notre côte ouest de l'Atlantique ne pourra pas offrir un débouché aux produits de l'Allemagne et surtout aux produits de l'Europe centrale ?

Qu'on pense donc aussi à ceux qui sont adossés à l'océan et qui ne peuvent que tourner leurs regards vers le reste du pays et le centre du Marché commun. Ils vous demandent de tenir compte de leur situation périphérique.

**M. Antoine Gissinger.** Monsieur le ministre, me permettez-vous également une observation ?

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Gissinger, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Antoine Gissinger.** Monsieur le ministre, vous avez bien voulu parler de l'Alsace, et je vous en remercie. Cependant, je remarque que l'on oublie souvent d'évoquer le sort des départements qui sont en contact avec la Suisse, comme ma circonscription du Haut-Rhin ou les départements de l'Ain et de Savoie.

Vous n'ignorez pas qu'un grand nombre de frontaliers vont travailler en Suisse et qu'en vertu d'une convention de 1932, qu'il faudrait reviser, 12.000 Savoyards paient leurs impôts dans ce pays.

Dans ma circonscription se trouve un canton qui n'a pas été classé en zone 2, alors que 5.000 frontaliers y habitent. Mais peut-être pourrait-on parler du canton de Huningue lorsqu'il fera l'objet d'une révision ?

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Je n'avais pas l'intention d'aborder ce soir tous les problèmes. D'ailleurs, j'ai parlé plus longtemps qu'il n'était prévu.

Le problème des zones frontalières, en tout cas, n'est pas de ceux qui m'ont échappé. J'ai été amené à en parler devant la commission.

Il va de soi qu'en ce qui concerne le problème que vous avez soulevé, monsieur Gissinger, je ne demande pas mieux que de m'en entretenir avec vous au cours des prochaines semaines, pour voir ce qu'il est souhaitable de faire.

**M. Antoine Gissinger.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** S'il me le permet, je ne répondrai pas immédiatement à M. Carpentier. Mais qu'il se rassure : j'ai prévu de lui répondre.

Puisque, dans mon propos, j'en suis encore aux régions frontalières, je dirai à M. Sourdille que j'ai écouté son intervention avec attention.

Je commence à me faire une idée des problèmes des Ardennes, mais M. Sourdille les connaît et les sent mieux que personne. Je partage ses soucis.

Nous travaillons actuellement à résoudre les problèmes. Lors de la dernière réunion du comité interministériel de l'aménagement du territoire, le Gouvernement a décidé — M. Sourdille y a fait allusion — un certain nombre de mesures importantes pour les Ardennes, mesures destinées, précisément, à faciliter l'industrialisation de ce département et à montrer de quelle manière l'Etat, dans le domaine qui est directement le sien, entendait agir aussitôt.

En ce qui concerne les terrains industriels, l'équipement des zones industrielles des Aychelles et de Charleville sera accéléré, et le prix de revente des terrains réduit par une subvention du F. I. A. T.

Je rappelle en outre que 1.509 logements supplémentaires, dont 183 logements D. A. T. A. R., ont été attribués aux Ardennes en 1971.

En ce qui concerne l'infrastructure routière, des travaux importants seront accélérés ou lancés. La voie rapide Charleville-Mézières — Sedan, pour laquelle le F. I. A. T. consentira, en

1972, une subvention de 2.500.000 francs, et dont le prolongement vers Bouillon permettra de raccorder le réseau français au réseau belge; la rocade Ouest Charleville—Mézières. L'autoroute urbaine Charleville-Mézières, le réseau Reims—Charleville-Mézières et le réseau secondaire de routes nationales, se verront accorder d'importantes subventions.

Sur le plan de l'aide directe de l'Etat, nous avons essayé de faire le maximum, étant entendu que nous n'oublions pas votre autre préoccupation, monsieur Sourdille. C'est une promesse qu'il nous reste à tenir. D'ailleurs, pour satisfaire à votre demande, le délégué à l'aménagement du territoire se rendra prochainement sur place.

J'en viens aux problèmes posés par les régions périphériques.

Je vous ai écouté avec intérêt, monsieur Carpentier, et la prudence dont vous avez fait preuve, venant d'un membre de l'opposition, m'a incité à vous écouter avec d'autant plus d'attention. Mais il y a peut-être un problème qui n'a pas été suffisamment éclairci.

Nous avons évoqué les questions qui ont été abordées l'autre jour à Luxembourg, à propos de la zone centrale de l'Europe. Mais il va de soi que si, en France, pour éviter que Paris ne se congestionne indéfiniment, nous essayons de mettre en œuvre une politique de décentralisation, nous essayons de procéder de même au cœur de l'Europe.

Quand nous disons qu'il faut limiter sélectivement les aides à l'intérieur de la zone centrale pour éviter des concurrences inutiles, cela implique, en effet, que dans les zones périphériques nous devons non seulement continuer, mais développer une politique d'aide, et c'est bien ce que les Italiens demandent pour le Mezzogiorno, ce que la France réclame pour l'Ouest et le Sud-Ouest, et l'Allemagne fédérale pour les régions situées à l'Est de son territoire.

Par conséquent les zones périphériques ne seront pas oubliées. Elles restent prioritaires; cela va de soi.

Là où je ne suis peut-être pas d'accord avec vous, monsieur Carpentier, c'est lorsque vous me dites, et cela m'a été dit d'une façon beaucoup plus précise et plus dure encore par M. Védrières, mais on comprend bien qu'il y ait des nuances entre vous deux (Rires): « En France, nous sommes dans un système où les entreprises ne sont pas obligées de vous obéir; vous donnez des incitations, mais elles n'en tiennent pas forcément compte ».

Aujourd'hui, monsieur Védrières, je suis plus que jamais tenu à la plus grande courtoisie!

J'ai bien entendu Mme Vaillant-Couturier qui a dit que nous sommes en France, et non pas en Russie. Mais comme le système communiste que vous proposez d'instaurer en France, monsieur Védrières, on vous répond naturellement en parlant de la Russie.

**M. Antoine Gissiner.** Très bien!

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Du même coup, quand nous comparons nos deux systèmes, nous sommes bien obligés de constater qu'il est probablement plus facile à Moscou qu'à Paris d'intimer à une usine, nationale par essence, l'ordre de se rendre à tel endroit.

Cela ne signifie nullement que tous les problèmes soient réglés en Russie et que celui de l'action régionale ne préoccupe pas actuellement les Russes.

Songez à tous les efforts que ceux-ci déploient depuis des années pour la partie asiatique de l'U.R.S.S., efforts considérables, soutenus par des fonds considérables. Les résultats sont inégaux.

Ne croyez pas que, si c'est très difficile pour les Russes, ce soit nécessairement très facile pour nous. Ne croyez pas que, parce que vous auriez changé de système, le problème serait réglé. Pas du tout! Les Russes ne l'ont pas réglé. Ils le règlent petit à petit; ils essaient comme nous essayons, et ils y parviennent comme nous, petit à petit. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. Henri Védrières.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre?

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Védrières, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Henri Védrières.** Monsieur le ministre, j'ai fait partie de la délégation parlementaire qui s'est rendue dans le Mezzogiorno, et je ne reviens pas sur ce que j'ai dit.

L'année dernière, au mois de septembre, je faisais partie de la délégation de la commission de la production et des échanges qui est allée en Sibérie et en Asie centrale soviétique.

Lorsque, dans une région qui était très arriérée, voire désertique, comme celle de Tachkent, en Asie centrale, on voit quel développement industriel et agricole a été réalisé, eh bien! sur le plan du développement industriel des régions en retard — même si on ne veut pas porter un jugement d'ensemble — on doit admettre que le résultat est très intéressant.

Cela confirme ce que je pense: lorsque l'économie repose sur des industries nationales qui appartiennent à la population, et non sur des industries privées, il est plus facile, comme vous le dites d'ailleurs vous-même, d'industrialiser les régions conformément aux besoins du pays.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Je suis tout à fait de votre avis, monsieur Védrières.

Certes, en U. R. S. S., lorsqu'il s'est agi, par exemple, d'aménager la partie asiatique du territoire, des Moscovites et des Géorgiens ont été envoyés dans ces régions qui étaient pratiquement inhabitées.

Or il nous est très difficile d'opérer de même. Il est impossible de faire partir systématiquement des Parisiens vers des régions où les activités sont insuffisantes, sous le prétexte qu'il s'agit de décongestionner Paris.

Mais si nous ne disposons pas de telles facilités, nous avons d'autres avantages auxquels, me semble-t-il, les Français sont très attachés, et je ne crois pas manquer à la courtoisie en affirmant cela, ici, avec sincérité!

**M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis.** Très bien!

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Mais, monsieur Carpentier, monsieur Védrières, nous souhaitons réaliser le Plan. Nous vous l'avons proposé. C'est une œuvre du Gouvernement et du Parlement, car les députés l'ont voté.

**M. Georges Carpentier.** Pas tous!

**M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis.** M. Védrières ne l'a pas voté!

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Bien sûr! Tous ne l'ont pas voté, et M. Védrières, à coup sûr, ne l'a pas voté. Mais il a pu voter contre, ce qu'il n'aurait pu faire s'il avait été parlementaire en U. R. S. S., car il aurait été obligé de voter pour! (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

S'agissant du Plan, il est vrai que l'U. R. S. S. a eu, la première, sans doute, l'idée de la planification. Mais il est également vrai que les Russes connaissent aussi, comme nous, des difficultés et que la plus grande partie de leur Plan n'a pas été réalisée. Or toute une série d'objectifs de notre dernier Plan ont été réalisés, tandis que d'autres ne l'ont pas été. Je le reconnais.

Cette fois-ci, nous n'avons pas pris un mauvais départ; mais les décisions financières internationales de cet été vont probablement provoquer des retards, et nous sommes obligés d'admettre aujourd'hui que le taux de croissance de notre production intérieure brute prévu pour 1972 n'est pas conforme à ce que nous avions espéré.

Il n'en reste pas moins vrai que le taux de croissance de notre production intérieure brute est nettement supérieur à celui des pays voisins, ce qui n'est déjà pas si mal, car les circonstances financières sont les mêmes pour tous, y compris pour les pays voisins. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Je ne pourrai certes pas répondre à tous les orateurs. Je répondrai cependant à M. Rossi, car je ne puis laisser prétendre, demain, que la responsabilité du semi-échec des conversations qui se sont déroulées la semaine dernière à Luxembourg retombe sur la France.

A la vérité, il y a d'abord une réussite qu'il ne faut pas oublier, puisqu'on a décidé de plafonner à 20 p. 100 du montant de l'investissement l'aide accordée dans les zones du centre de l'Europe.

Et qui a demandé, parmi les premiers, une politique régionale commune et fait les approches nécessaires pour sa mise en œuvre, sinon la France ? Je crois avoir le droit de dire, que j'y travaille depuis deux ans et qu'un premier résultat tangible a été obtenu.

Quand on dit que, pour le reste, il y a eu un semi-échec, je réponds que, sur les deux premières propositions, nous nous étions mis d'accord, mais que, sur la troisième, il y a eu un échec qui ne nous est pas imputable mais qui a remis en question les deux propositions précédentes.

Que l'on ne vienne pas dire que la France est responsable de cet état de choses, alors que c'est notre pays, probablement plus qu'aucun autre, qui voulait la réalisation d'une politique régionale commune !

Notez que tout cela n'est pas terminé. D'autres rendez-vous auront lieu, et j'espère que ce qui n'a pas été adopté hier le sera demain.

Sans vouloir répondre à tous les intervenants, je tiens à remercier M. Ribes qui, au nom du groupe auquel il appartient et au nom de la majorité, nous a donné un très large accord sur la politique que je m'étais efforcé de dessiner au nom du Gouvernement.

Certes, M. Rocard est intervenu avec la fermeté et la rigueur qu'on lui connaît. Peut-être, même s'il n'est plus là, devrais-je lui répondre brièvement, bien que ce ne soit pas tout à fait juste de répondre à un absent, au détriment des présents.

M. Rocard a évoqué, lui aussi, le « scénario de l'inévitable ».

Il s'agit d'une étude de prospective, menée à l'initiative de la D. A. T. A. R., pour examiner quelle pourrait être l'évolution des tendances actuelles sans intervention des pouvoirs publics.

Il s'agit, en fait, du scénario dit de « l'inacceptable », c'est-à-dire, au contraire, de quelque chose que l'on peut éviter et que l'on ne peut admettre.

Tout l'effort d'aménagement du territoire, depuis dix ans, et, selon moi, pour longtemps encore, tend à lutter contre les hypothèses catastrophiques que M. Rocard nous a présentées et à démentir ses prévisions.

Mais je voudrais répondre plus précisément à quatre questions posées.

Le schéma directeur de la région parisienne, approuvé depuis huit années, et révisé il y a un an, n'est-il plus appliqué ?

Je réponds : c'est faux. Bien entendu, on ne change pas les terrains propres à une agglomération aussi gigantesque que la région parisienne en moins d'une décennie.

Cinq villes nouvelles aujourd'hui bien engagées, une politique de réserves foncières qui commence à porter ses premiers fruits, des équipements collectifs multipliés par cinq en quelques années, de gigantesques travaux — qui pourrait en douter ? — pour les transports individuels ou collectifs, l'orientation progressive des emplois, notamment des emplois tertiaires, par un travail opiniâtre des responsables administratifs et par l'établissement d'un système de redevances, des options nettes prises par le VI<sup>e</sup> Plan en faveur de l'Est parisien, et en particulier de ses banlieues qui ont besoin de restructuration, de rénovation et d'emplois : voilà qui témoigne, je le crois, de l'importance du schéma directeur et de la volonté du Gouvernement de s'y tenir !

En deuxième lieu, M. Rocard estime que les agréments donnés aux bureaux « en blanc » constituent une gigantesque erreur de prévision et annoncent une crise immobilière.

Je réponds qu'en effet, depuis deux ou trois ans, le marché immobilier de bureaux s'est emballé d'une façon excessive, et que j'ai fait donner les informations et les avertissements qui s'imposaient pour le faire comprendre. Mais les pouvoirs publics ne sont pas maîtres des tendances de ce marché et, en 1971, j'ai moi-même déclaré, lors d'une conférence de presse donnée à l'issue d'un comité interministériel, que les bureaux en blanc projetés représentaient le double des besoins réels.

Mais il faut noter deux points.

Le premier est que le comité de décentralisation ne peut agir sur la demande immobilière que par le contrôle du « contenant », c'est-à-dire en donnant son accord ou son refus au destinataire final, lorsqu'il est connu.

Le second point est que j'ai fait décider, il y a quelques semaines, de limiter progressivement, par le biais du refus des permis de construire, les opérations de bureaux en blanc. Ces mesures doivent porter effet dès la fin de cette année et devraient régulariser, à notre avis, la demande immobilière.

En ce qui concerne la décentralisation des banques et des assurances, j'ai déjà donné quelques informations cet après-midi. Mais, contrairement à ce qu'a dit M. Rocard, il ne s'agit pas, pour mon administration, de discuter avec ces organismes comme avec des puissances, d'égal à égal. Un groupe de travail a été constitué, mais la décision est préparée par le comité de décentralisation, qui est autre, totalement indépendant, et la décision est prise en fin de compte par moi-même et par le ministre de l'équipement. Des premiers résultats non négligeables ont d'ailleurs déjà été obtenus, et nous continuerons dans cette voie.

Même s'il s'agit d'entreprises nationales, il faut quelquefois insister beaucoup avant d'être compris. Mais enfin, le Gouvernement a des moyens de se faire comprendre, et les choses iront progressivement.

En tout cas, il est bien certain qu'il existe à Paris, dans des entreprises nationales, par exemple des banques et des compagnies d'assurances, de très nombreux services qui pourraient aller en province, dans des conditions telles que les gens qui en ont la charge y vivraient mieux. Par conséquent, nous ne ralentirons pas notre effort.

A la question qui m'a été posée sur Fos, je répondrai qu'aucune aide de l'aménagement du territoire n'a été donnée à la société Solmer et que la décision de localisation, heureuse pour la région tout entière — chacun en convient — et pour l'aménagement du territoire, a donc été prise en dehors de ces aides.

Quant au financement des infrastructures nécessaires à cette opération, un récent conseil interministériel a fait le point des travaux à mener pour la durée du VI<sup>e</sup> Plan et le budget de 1972. Il a pris les décisions correspondantes nécessaires dont il a été largement rendu compte dans la presse ; aussi n'y insisterai-je pas.

Mais, quoi qu'il advienne, il sera toujours facile de critiquer ; on se critique parfois à l'intérieur de la majorité, mais on se critique aussi parfois à l'intérieur de l'opposition.

M. Jacques Cressard. M. Rocard est sans doute satisfait de vos réponses puisqu'il ne dit plus rien.

M. Antoine Gissingier. Il est fatigué.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Certaines observations présentées par les uns et par les autres vont quelquefois en sens contraire.

J'en donnerai un petit exemple concernant la construction dans les villes, de très grands ensembles.

Il est vrai qu'au lendemain de la guerre, à un moment où tout était remis en cause, il eût été plus facile qu'aujourd'hui de prendre un certain nombre de décisions concernant la mainmise sur les sols, par exemple. Peut-être par système, peut-être en vertu d'une coutume, on a voulu construire, aux abords de nos villes, là où les cités avaient été édifiées, d'immenses ensembles de logements, assurément peu riant, dont assurément nous ne rêvons pas. Sans doute a-t-on ainsi facilité la tâche de M. Rocard qui, malheureusement, trouve parmi les habitants de ces ensembles des recrues pour son parti. S'il faut un certain nombre de grands immeubles — et d'ailleurs nos crédits font plus de place aux constructions H. L. M. qu'à l'édification de maisons individuelles — je n'en pense pas moins que, dans la mesure du possible, nous devons dans l'avenir davantage favoriser la construction de maisons individuelles qui correspondent aux aspirations sinon de tous les Français, au moins sans doute d'un très grand nombre d'entre eux.

M. François Grussenmeyer. Très bien !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Cela me fournit ma conclusion.

En vérité dans notre pays il faut développer le sens de la solidarité : c'est l'une des grandes options du VI<sup>e</sup> Plan. Mais il est bien certain que nous avons aussi un sens du respect de l'individu, héritage de notre tradition intellectuelle et spirituelle et qui n'est pas négligeable.

Tout cela peut être additionné pour le meilleur devenir de la France.

Je voudrais que vous soyez bien persuadés que la politique d'aménagement du territoire correspond à une volonté nationale.

Nous pouvons commettre des erreurs comme tout le monde. Les crédits, comme vous tous, nous en voudrions davantage pour mener à bien la politique que nous souhaitons comme vous

Mais quelles que soient les critiques ou les insuffisances, il n'en reste pas moins vrai qu'en matière d'aménagement du territoire, il y a une volonté nationale. Les préoccupations qui se manifestent à ce propos, n'étaient le fait, il y a quelques années, que de rares personnes, tandis qu'aujourd'hui, ces préoccupations sont non seulement celles du Gouvernement, mais de vous tous, celles de la nation tout entière, qui s'intéresse fort à tout ce qui est fait pour l'aménagement du territoire, qui nous observe et nous juge.

Aussi cette action, nous devons la mener à bonne fin et pour cela il va de soi que j'ai besoin ce soir d'abord de votre concours. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** J'appelle maintenant les crédits des services du Premier ministre (section VI. Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité). — Etat B (titres III et IV).

#### Section VI. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

##### ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (Mesures nouvelles).

« Titre III : + 5.083.245 francs ;

« Titre IV : + 243.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

**M. le président.** Sur le titre IV, je suis saisi d'un amendement, n° 63 rectifié, présenté par M. Sabatier, rapporteur général, et M. Ansquer, et ainsi libellé :

« I. — Réduire les crédits de 1 million de francs.

« II. — En conséquence, substituer au chiffre : « + 243.000 francs », le chiffre : « - 757.000 francs. »

La parole est à M. Ansquer.

**M. Vincent Ansquer, rapporteur spécial.** Mes chers collègues, cet amendement me donne l'occasion de vous indiquer les deux séries d'observations qui ont été présentées lors de la discussion de ce budget à la commission des finances.

Tout d'abord, il m'a été donné de rappeler les missions dévolues au centre national d'information pour la productivité des entreprises, autrement dit au C. N. I. P. E. Sa mission d'origine était d'aider les entreprises à améliorer leur productivité. La commission a souhaité que cette mission d'origine lui demeure dévolue et réservée, notamment à l'égard de certaines entreprises artisanales ou de petites entreprises.

En effet, dans de nombreux départements, l'industrialisation s'est faite à partir du secteur artisanal qu'il convient de ne pas négliger puisqu'il est indispensable au développement économique et que, par ailleurs, les artisans peuvent se transformer en entreprises industrielles lorsqu'ils le souhaitent et lorsqu'ils le peuvent.

Une autre mission qui a été dévolue au centre national d'information pour la productivité des entreprises par le Premier ministre est celle de l'information économique destinée à tous les Français sur l'ensemble du territoire.

Il faut dire que dans notre pays l'information économique fait cruellement défaut. Je rappelle que cette mission du C. N. I. P. E., s'organise en six directions essentielles : communication de l'information économique ; propagation des innovations en matière de management ; promotion du livre d'économie et de gestion ; information et échange d'expériences des formateurs en économie ; information sur les accords sur l'emploi et la formation professionnelle ; amélioration et perfectionnement des méthodes de documentation économique ; enfin, amélioration de la communication entre l'offre et la demande d'information.

Mais la commission a fait remarquer que si les initiatives prises à travers les systèmes éducatifs sont bonnes, qu'il s'agisse des programmes d'initiation ou du projet de magazine d'information économique à l'intention des élèves du secondaire, celles qui sont entreprises à l'intention de la presse ou des milieux du travail sont apparues comme inégalement satisfaisantes et trop dispersées à la commission.

Pour ces raisons, et pour inciter le centre à plus de rigueur dans l'utilisation des moyens qui sont mis à sa disposition, la commission, après avoir hésité sur la méthode à suivre et avoir envisagé une suppression importante de crédits, s'est finalement ralliée à la proposition modérée de son rapporteur limitant à un million l'abattement qu'elle vous propose.

Telles sont les deux séries de réflexions qui ont inspiré à la commission des finances le dépôt de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Je remercie M. le rapporteur pour son intervention concernant le Centre national d'information pour la productivité des entreprises et je partage le souci de la commission visant à la meilleure affectation possible des ressources publiques.

Je conçois que les nouvelles orientations prises par le C.N.I.P.E. en 1971 aient pu susciter quelque inquiétude, relative à la continuité et à l'efficacité de son action. Mais je pense que l'Assemblée doit être informée plus complètement sur les raisons qui ont conduit le Gouvernement à proposer au conseil d'administration du C. N. I. P. E. un élargissement de sa vocation.

A l'origine, le C. N. I. P. E. était chargé d'informer les entreprises sur les améliorations de la productivité dans une perspective de progrès économique et social.

Nous ne nions pas l'importance de cette action qui tend à une meilleure gestion des entreprises ; mais nous pensons qu'il serait vain d'accorder la priorité à l'industrialisation comme le fait le VI<sup>e</sup> Plan, si les citoyens, dans leur ensemble, n'en acceptent pas l'idée à cause d'une connaissance insuffisante des phénomènes économiques.

Dans une enquête récente effectuée par le centre d'études des revenus et des coûts, plus de la moitié des personnes interrogées pensaient que l'industrialisation de notre pays risquait d'accroître le chômage.

Il apparaît donc essentiel d'élever le niveau de compétence économique des Français. C'est pourquoi le Premier ministre, par une lettre du 18 septembre 1970 adressée au président du conseil d'administration du C. N. I. P. E., proposait de susciter et d'appuyer « un rigoureux effort national » afin d'aider nos concitoyens « à former leur jugement, éclairer leur comportement devant les phénomènes, les problèmes ou les choix auxquels ils sont en matière économique chaque jour confrontés ».

Le C. N. I. P. E. s'est donc engagé dans cette voie pendant l'année 1971.

Il a notamment choisi l'information économique régionale, car elle est la plus proche des préoccupations quotidiennes des Français.

Des actions ont été lancées en Bretagne, Bourgogne, Midi-Pyrénées avec la participation des journaux locaux et des stations régionales de l'O. R. T. F. Une opération identique de sensibilisation aux problèmes économiques locaux est lancée actuellement en Lorraine.

Par ailleurs le C. N. I. P. E. contribue à introduire l'initiation économique dans la formation et le perfectionnement des adultes. Dans un premier temps, il s'attache tout particulièrement à faire connaître aux entreprises et aux salariés leurs droits et devoirs en matière de formation tels qu'ils ressortent de l'accord interprofessionnel du 9 juillet 1970 et de la loi du 16 juillet 1971.

Le C. N. I. P. E. n'a pas abandonné ses activités antérieures et a continué à agir spécialement auprès des petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire de ses relais.

Dans ce cadre, il a provoqué de sensibles allègements des procédures administratives auxquelles sont soumises les entreprises en créant une mission administration-entreprises à la demande du Premier ministre. Des décisions immédiates ont été prises à la suite du colloque administration-entreprises organisé par le C. N. I. P. E. en mai 1971 ; ces simplifications sont un facteur important d'amélioration de la productivité de toutes nos entreprises.

L'action du C. N. I. P. E. à l'égard des organisations syndicales de salariés ne consiste pas en une distribution pure et simple de subventions. Les crédits sont affectés aux organisations syndicales sur la base de programmes de formation économique de leurs militants.

Le C. N. I. P. E. ne sort donc pas de sa mission d'information économique en agissant par l'intermédiaire des divers relais, les plus aptes à toucher l'ensemble des Français.

Le budget du C. N. I. P. E. est en fait très insuffisant par rapport à l'étendue du problème posé. Mais ses actions de sensibilisation et d'information auront rapidement une audience nationale, grâce aux relais que le C. N. I. P. E. a su animer.

Il nous paraîtrait donc grave de freiner actuellement l'activité d'un organisme, qui commence à obtenir des résultats vraiment significatifs et qui s'est engagé vis-à-vis des divers relais qui assurent la démultiplication de son action.

Je dois ajouter, Monsieur le rapporteur, que je serais très ennuyé de voir diminuer les crédits du C. N. I. P. E. au moment où il reçoit une nouvelle animation. Je me permets, en conséquence, de vous demander avec insistance de bien vouloir retirer l'amendement visant à réduire d'un million de francs le budget du C. N. I. P. E.

Je souhaite que la commission des finances comprenne mes préoccupations et je puis l'assurer que nous ferons tout ce que nous pourrions pour contrôler au mieux le budget de cet établissement.

**M. le président.** La parole est à M. Lebas, rapporteur pour avis.

**M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis.** J'ajouterai quelques explications aux renseignements que vient de donner M. le rapporteur de la commission des finances.

Après avoir examiné les travaux du C. N. I. P. E. — sous leur forme ancienne pourrai-je dire — et les nouvelles instructions qu'il a reçues, nous avons jugé que l'action de cet organisme était pour le moins critiquable. Succédant à un organisme que nous avions tous bien connu, il n'a apporté que peu de chose, en définitive, à la productivité, si ce n'est quelques brochures ésothériques, d'un style particulièrement complexe.

L'information économique, monsieur le ministre — je le dis très fermement — ne doit être ni de droite, ni de gauche, ni émaner de telle centrale syndicale. Elle doit être l'information économique du pays, avec tout ce que cela suppose de sérieux, d'objectivité, ce terme signifiant bien le contraire de subjectivité.

Or je fais appel à ceux qui ont pu comme moi lire une certaine brochure. Il est certain que les termes économiques peuvent être exprimés dans différents langages économiques et qu'il n'est pas nécessaire en France de les exprimer en langage marxiste, car jusqu'à ce jour l'économie française n'est pas une économie de ce type.

Aussi, nous vous demandons, monsieur le ministre, à l'occasion de la reconduction de la mission du C. N. I. P. E., de lui rappeler que les uns et les autres — c'est-à-dire en fait tous les Français — nous tenons à une information objective.

Une telle information économique est certes difficile à établir, mais elle doit être recherchée avec ardeur et efficacité. En effet, si nous voulons que le Plan soit cette ardente obligation dont on a si souvent parlé, il faudrait l'expliquer aux Français autrement que par « il n'y a qu'à faire ceci ou cela ». Il faut bien dire que le Plan est le résultat d'une étude menée par des gens compétents, dont le raisonnement est clair et qui savent de quoi ils parlent.

Or, actuellement, un certain nombre d'organismes ne font de l'information — et je pèse mes mots — qu'en fonction d'une certaine subjectivité. Il est donc normal de demander au ministre chargé de surveiller le fonctionnement de cette organisme de l'orienter dans une bonne direction car si les intentions du Premier ministre sont louables, les résultats le sont beaucoup moins.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Vincent Ansquer, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir apporté dans ce débat un certain nombre d'informations complémentaires. En réalité, depuis la discussion en commission, des informations nous avaient déjà été communiquées par le centre national ainsi que par vos services et il est certain que notre information maintenant est plus complète. Par ailleurs, nous avons très bien compris que 1971 était une année de démarrage de cette nouvelle mission d'information économique qui a été préconisée par le Premier ministre lui-même.

C'est dire qu'il s'agit peut-être de péchés de jeunesse de la part du centre national de la productivité et c'est pourquoi nous sommes tentés de lui donner l'absolution.

Cet amendement étant déposé par la commission des finances, le rapporteur n'a pas qualité pour le retirer. Je souhaite simplement que la sagesse de l'Assemblée tranche dans ce débat suivant vos recommandations.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 63 rectifié, repoussé par le Gouvernement, la commission s'en remettant à la sagesse de l'Assemblée.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

**M. le président.** Les crédits concernant l'aménagement du territoire et l'action régionale seront mis aux voix lors du vote :

— D'une part, de la section I (Services généraux) des services du Premier ministre ;

— D'autre part, des crédits du ministère de l'économie et des finances. — I : Charges communes.

#### Après l'article 57.

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant trois amendements tendant à insérer des articles additionnels après l'article 57.

L'amendement n° 85, présenté par MM. Lebas et Gissingier, tend à insérer le nouvel article suivant :

« Chaque année, lors du budget de l'aménagement du territoire et du Plan, le ministre délégué indiquera le nombre d'emplois décentralisés, en précisant plus particulièrement les emplois tertiaires créés en province, leurs lieux d'implantation, les aides et primes versées, en particulier celles résultant de la loi sur la décentralisation des locaux industriels et commerciaux dans la région parisienne. »

La parole est à M. Lebas.

**M. Bernard Lebas.** J'indique que cet amendement a été déposé avant que nous entendions les nombreux orateurs qui ont évoqué longuement les problèmes de la décentralisation.

M. Duval a noté dans son rapport que la décentralisation avait représenté 3 p. 100 des aides, ce qui est peu comparé au pourcentage soit de 10 p. 100.

Il est bien évident que la décentralisation couvre diverses opérations.

N'est-ce pas un industriel célèbre qui a dit qu'on ne décentralisait que ce qui existait déjà ?

Il est une première forme de décentralisation, qui consiste, pour une grande industrie automobile, par exemple, à créer une ou plusieurs usines en province parce qu'elle possède déjà un potentiel dans la région parisienne et que le progrès de la technique, ou la sortie d'un nouveau modèle, l'oblige à construire de nouvelles chaînes.

Mais il est une seconde forme de décentralisation, qui correspond plus spécifiquement aux emplois tertiaires, alors que la première concernait des emplois dits secondaires.

Nous avons pensé qu'il convenait de réaliser la décentralisation selon des règles très précises. Comme l'a fait la Datar avec beaucoup de soin et de talent, il faut dresser l'inventaire des régions qui manquent d'emplois tertiaires. Ces régions sont nombreuses, mais elles doivent répondre, après analyse, aux règles qui ont été souvent rappelés aujourd'hui, à savoir équilibrer l'ensemble des régions françaises, faire porter l'effort moins sur les grands centres que sur les villes de moyenne et petite importance, et conforter ainsi un certain nombre de zones, spécialement les zones rurales, où l'on trouve l'environnement naturel.

Il ne s'agit nullement de recommencer ici le traditionnel débat qui oppose Paris et la province. Nous demandons seulement au Gouvernement de passer aux actes. Il faut obliger les industriels, mais aussi les fournisseurs d'emplois tertiaires, à s'implanter là où se posent les plus sérieux problèmes.

Je rejoins ce que vous nous disiez tout à l'heure, monsieur le ministre, sur les aides : les taches qui apparaîtront brutalement sur le tableau pourraient être des zones privilégiées pour la décentralisation des emplois tertiaires avec un bon accompagnement de formation professionnelle accélérée.

Pour accomplir cette œuvre essentielle, nous devons réunir nos volontés. Il faut lancer une action dont le départ avait été brillant. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir tous les ans les éléments permettant de juger du succès — ou des échecs — de la politique de décentralisation.

Nous attendons en outre — et vous m'aviez promis récemment de nous associer à leur préparation — la parution des textes d'application de la loi que nous avons votée, lors de la session dernière, concernant la décentralisation des locaux industriels et commerciaux dans la région parisienne. Nous voudrions savoir quels crédits seront affectés à cette opération et comment ils seront gérés.

Quelqu'un a dit ce soir que si les locaux à usage commercial continuaient à être construits dans la région parisienne, c'est parce que l'opération était rentable et permettait de financer des logements. Je ne veux pas me faire l'avocat des promoteurs. Je dis que le problème n'est pas de financer des logements, de construire des bureaux, des locaux commerciaux, de délivrer des permis en blanc. Il est de ne pas faire de Paris un monstre. Il est d'y créer un environnement que chacun appelle de ses vœux. Il est de permettre un rééquilibrage à la fois de l'agglomération parisienne et de nos différentes régions.

En créant des emplois en province, vous éviterez la surpopulation dans les grands centres et vous engoutirez moins de crédits pour la construction de logements ou d'infrastructures.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, nous avons déposé cet amendement. Je souhaite que vous puissiez nous fournir, à l'avenir, des indications précises qui marqueront un nouveau départ de la politique de décentralisation que nous appelons de nos vœux et pour laquelle nous sommes prêts à vous aider.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Il va de soi que je n'ai qu'un désir, c'est d'informer le mieux possible le Parlement.

J'indique tout de suite que, sur le plan de l'information du Parlement, nous publions chaque année, dans le rapport sur la régionalisation du budget, mais aussi dans le rapport du fonds de développement économique et social, des tableaux très détaillés sur les aides accordées et les emplois dont elles ont facilité la création.

Il est vrai qu'on ne différencie pas actuellement les opérations tertiaires des autres. Mais, compte tenu de l'orientation que nous venons de prendre dans ce domaine, nous sommes prêts à individualiser ces statistiques pour l'avenir.

S'agissant de l'application de la loi sur la redevance dans la région parisienne, c'est bien la moindre des choses que de fournir au Parlement tous les renseignements nécessaires, et je vous assure que nous le ferons.

Dans ces conditions, je souhaite que l'amendement soit retiré.

**M. le président.** La parole est à M. Duval, rapporteur pour avis.

**M. Michel Duval, rapporteur pour avis.** Comme M. Lebas a déposé cet amendement en son nom personnel et non en qualité de rapporteur, je lui indique très amicalement que, s'il s'était adressé à son collègue rapporteur pour l'aménagement du territoire, il se serait procuré facilement les renseignements qu'il désirait et qui figurent dans trois tableaux que j'ai sous les yeux.

Dès avant les vacances, en effet, j'avais posé ces questions à la D. A. T. A. R., et plus particulièrement j'avais demandé les résultats — peu probants d'ailleurs — de la décentralisation des activités tertiaires.

A cette heure avancée, je n'infligerai pas à l'Assemblée la lecture des réponses qui m'ont été faites, mais que je tiens, monsieur Lebas, à votre disposition.

**M. le président.** Monsieur Lebas, retirez-vous votre amendement ?

**M. Bernard Lebas.** Compte tenu de l'excellente réponse de M. le ministre et de la qualité des tableaux que M. Duval se fera un plaisir de nous communiquer, puisque un rapporteur a, entre autres missions, celle d'informer ses collègues, je retire l'amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 85 est retiré.

MM. Lebas et Gissinger ont présenté un amendement, n° 86, qui tend, après l'article 57, à insérer le nouvel article suivant :

« Les seuils imposés jusqu'alors pour l'obtention d'aides et de primes seront révisés de telle façon que les entreprises créant

vingt emplois minimum, sans minima d'investissement, puissent en bénéficier. »

La parole est à M. Lebas.

**M. Bernard Lebas.** Monsieur le ministre, à cette heure avancée vous m'excuserez de reprendre des questions qui ont déjà été évoquées ce soir.

Votre souci majeur, avez-vous dit, sera dans les mois prochains de veiller à ce que les problèmes de l'emploi ne prennent pas une allure catastrophique. Heureusement, nous n'en sommes pas là. On peut dire que, d'une façon homogène, les résultats de la D. A. T. A. R. dans le domaine de la création des emplois sont bons pour le premier semestre de 1971.

Mais l'aménagement du territoire est un tout. Outre les opérations qui attirent le regard, qui suscitent l'envie, mais qui ne concernent que de très grandes entreprises, il ne faut pas négliger les petites et moyennes entreprises, qui contribuent au succès de la politique de l'emploi comme de la politique économique du pays du fait qu'elles sont très souvent complémentaires des grands ensembles industriels qui sont actuellement implantés.

Par exemple, la région du Nord accueille présentement des industries de l'automobile. Nous n'en sommes encore qu'au stade des grands ensembles pour la fabrication et l'assemblage des carrosseries et des moteurs. Mais la nécessité commence à se faire sentir d'un accompagnement de petites et moyennes entreprises, de sous-traitance généralement, dont la caractéristique essentielle est de ne pas offrir un nombre d'emplois important et de ne nécessiter que des investissements limités. Il me paraît nécessaire de lier ces deux aspects du problème, pour assurer l'équilibre des grands ensembles. Certaines opérations n'ont pu être réalisées que parce qu'elles se situaient dans des régions privilégiées.

Or, à l'heure actuelle, on se heurte à ces seuils qui déterminent l'attribution des aides.

Le problème doit donc être étendu hors des zones privilégiées. Il conviendrait de faciliter les extensions car il est courant de voir un industriel, dont l'usine est implantée dans une zone non privilégiée, décider de procéder à une extension en zone privilégiée en créant une nouvelle entreprise qui lui permettra de bénéficier des aides de l'Etat.

**M. Jacques Sourdille.** Si c'était vrai !

**M. Bernard Lebas.** Vous devriez infléchir votre politique des seuils pour une troisième raison.

En fin de compte, chaque fois qu'il vous sera possible, dans une région rurale ou en voie de dépeuplement, c'est-à-dire dans une région défavorisée, d'implanter une entreprise employant vingt personnes et dont les investissements seront inférieurs à 40 millions de francs, vous aurez gagné votre pari ; autrement dit, vous aurez contribué à réaliser l'équilibre des chances de toutes les régions françaises et à donner du travail aux populations.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** D'ici à la fin de l'année, nous serons amenés à revoir de très près tous ces problèmes. Je ferai donc une réponse provisoire à M. Lebas comme à Gissinger.

M. Lebas demande que le seuil minimum d'emplois permettant de bénéficier d'une aide soit abaissé à vingt ans sans conditions particulières en matière d'investissement.

Je me permettrai d'observer qu'une telle mesure tendrait à augmenter la charge publique, ce qui rendrait éventuellement applicable un certain article 40 de la Constitution.

Il n'est pas certain, au demeurant, qu'une telle proposition soit d'une efficacité déterminante alors que le problème, pour les petites et moyennes entreprises, est surtout celui de l'accès au crédit.

Nous avons étendu le dispositif chaque fois que nous l'avons pu et que cela nous a paru utile. C'est le cas aujourd'hui pour les zones de rénovation rurale, qui bénéficient, compte tenu de leur situation particulière, d'un régime privilégié que personne ne saurait critiquer.

Je le répète, j'examinerai ce problème du seuil minimum d'emplois avec mon collègue de l'économie et des finances à l'occasion de la réforme du régime des aides. Je tiendrai alors

le plus grand compte de vos observations. Vous comprendrez qu'aujourd'hui je ne puisse m'engager. Aussi, je vous demande de retirer votre amendement.

**M. le président.** Monsieur Lebas, maintenez-vous votre amendement ?

**M. Bernard Lebas.** Je suis conscient qu'il ne faut pas « jeter aux orties » ce qui a été fait jusqu'à maintenant et qui a apporté certaines satisfactions. Mais je crois, monsieur le ministre, exprimer le vœu de l'Assemblée en vous demandant de nous informer du problème des aides.

La mesure que je propose, dites-vous, serait passible de l'application de l'article 40. Or la commission des finances a approuvé cet amendement, parce que j'ai défendu la thèse selon laquelle il s'agissait d'une répartition différente des ressources dont vous disposez. Je ne pense pas qu'à cette heure M. le ministre de l'économie et des finances accepte de modifier le budget. En revanche, je crois qu'une certaine modulation, une politique du coup par coup en fonction de la région et de l'orientation que vous voulez donner, permettraient, dans certains cas, par l'abaissement du seuil, de régler les problèmes de certaines régions plus facilement qu'actuellement, étant donné le carcan dans lequel elles sont enserrées.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** A l'occasion de la réforme du régime des aides, nous n'allons évidemment pas consulter chaque membre de l'Assemblée nationale et du Sénat. Chacun émettrait des vœux et vraiment, je ne sais pas comment je pourrais les satisfaire tous.

Mais vous faites confiance à vos rapporteurs. Je veux bien m'engager à les rencontrer à plusieurs reprises pour les entretenir de l'évolution de notre politique à cet égard. Ils sauront ainsi dans quel sens nous nous orientons, ils s'en entretiendront eux-mêmes avec les membres de leurs commissions respectives et feront en sorte qu'il n'y ait pas finalement de surprises et un écart trop grand entre la politique du Gouvernement et les souhaits des élus.

**M. le président.** Monsieur Lebas, retirez-vous votre amendement ?

**M. Bernard Lebas.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 86 est retiré.

MM. Lebas et Gissingier ont présenté un amendement n° 87 qui tend, après l'article 57, à insérer le nouvel article suivant :

« Le ministre délégué chargé du Plan et de l'aménagement du territoire interviendra auprès des ministres de la Communauté européenne pour que les aides et primes soient unifiées évitant ainsi des surenchères inadmissibles. »

La parole est à M. Lebas.

**M. Bernard Lebas.** Ce dernier amendement a été également rédigé avant le débat. Il concerne, n'en déplaise à M. Carpentier, les régions frontalières.

Vous avez dit, monsieur le ministre, que vous aviez obtenu, au cours d'une négociation difficile, que le plafond de 20 p. 100 soit retenu par l'ensemble des pays de la Communauté.

Je souhaite très vivement que cet accord soit appliqué dans les meilleurs délais ; mais, parce que je m'intéresse souvent à ces problèmes d'industrialisation et parce que je connais bien nos voisins, j'ai peur qu'il ne s'agisse là que d'une promesse pour que la discussion continue.

En fin de compte, il faut parler des problèmes tels qu'ils sont. Il est bon de limiter les aides à 20 p. 100 du montant des investissements, mais actuellement l'ensemble de nos dossiers représente en moyenne 9,5 p. 100. Nous atteignons rarement les 25 p. 100.

Le terrain — et vous le savez mieux que moi — est pratiquement donné dans certains pays de la Communauté. Je connais des zones industrielles où l'on peut s'installer moyennant un franc le mètre carré ; on est loin des prix pratiqués même dans nos zones les plus favorisées — les zones 1 et 2 lorsqu'elles sont aidées de surcroît par le F. I. A. T. — où le prix du terrain est souvent de cinq ou six francs le mètre carré, pour ne pas dire douze ou quinze.

Un problème, celui des exonérations fiscales, échappe à l'œil. J'allais dire à l'oreille. Qu'on se rappelle la guerre des pommes, par exemple, ou la concurrence sur le marché des réfrigérateurs. Il faut savoir que, aujourd'hui, des exonérations, partielles ou totales, sont accordées dans certains pays — vous les connaissez aussi bien que moi — de telle façon que toutes les industries sont attirées. On le comprend, puisque joue, à la fois, le prix du terrain, le bénéfice des aides et des exonérations fiscales importantes. Et je ne parle pas des pays extérieurs au Marché commun, car certains d'entre eux, insulaires notamment, se laissent aller à des facilités dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles ne sont pas recommandables.

Dans ce problème des régions frontalières intervient un autre élément qui n'a pas été évoqué ce soir : les taux de change. C'est ainsi que les frontaliers bénéficient, en particulier en Allemagne — notamment en Sarre — de taux préférentiels.

Sur tous ces problèmes, ceux qui s'intéressent de près à la politique industrielle de notre pays doivent être tenus informés. En effet, monsieur le ministre, les hommes que vous rencontrez sont certainement honnêtes, qu'il s'agisse d'eux-mêmes ou du Gouvernement qu'ils représentent, mais il y a d'autres moyens et, dans ce domaine, on a recours à toutes les supercheries, à toutes les tromperies.

Ce qu'il nous faut, c'est une politique à livre ouvert, où tout puisse être vérifié, les mesures en application n'étant ni un leurre ni une fausse espérance pour les uns, ni un moyen de persévérer dans une industrialisation « sauvage » pour les autres.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Monsieur Lebas, l'amendement que vous avez déposé avec M. Gissingier me gêne sur le plan général, et je m'en expliquerai très franchement avec vous.

Ce que vous avez dit, je le pense. Mais il s'agit d'une négociation internationale ; par conséquent, il me semble très difficile qu'une loi nationale fixe des limites à la liberté d'action des négociateurs de notre pays.

Dire au Gouvernement, dans un texte de loi, ce qu'il doit faire exactement à propos de telle négociation serait l'emprisonner dans des dispositions qu'il risquerait de ne pas pouvoir respecter.

Je ne pense pas que ce soit en réalité votre vœu, car vous souhaitez nous voir aboutir le mieux possible, dans les conditions que vous avez décrites, ce à quoi je ne peux que répondre favorablement. Pour toutes ces raisons, je vous demande d'avoir l'amabilité de retirer votre amendement.

**M. le président.** Monsieur Lebas, répondez-vous au souhait de M. le ministre ?

**M. Bernard Lebas.** Monsieur le ministre, je comprends votre souci et je ne voudrais en rien entraver votre action dans la négociation que vous dirigez et qui est certes difficile. Je sais, pour avoir entendu de hauts fonctionnaires français et étrangers qui participent à ces négociations, que, grâce à votre volonté de réussite, vous avez apporté votre pierre à l'édifice européen dans le domaine des aides. Mon souci n'est donc pas là, mais, ainsi que je le disais, tous ceux qui s'intéressent, parce qu'ils y sont partie, aux problèmes frontaliers souhaitent qu'une véritable négociation s'engage dans le sens de la vérité.

Or, cette vérité ne se traduit pas actuellement dans les faits : je me permets de répéter que les 20 p. 100 que vous avez obtenus ne correspondent à rien si les problèmes de terrain et d'exonérations fiscales continuent à être ce qu'ils sont et si, de surcroît, les taux de change ne sont pas réglés par des accords bilatéraux.

En effet, il y a deux façons de faire l'Europe : la façon dont vous voulez la faire, c'est-à-dire sans tricherie, en mettant les cartes sur la table ; et l'autre façon, que nous connaissons bien depuis que la V<sup>e</sup> République existe et qu'on lui fait le procès permanent d'être anti-européenne, c'est-à-dire en affirmant la vouloir et en manœuvrant pour ne pas la faire. Il faut que nous soyons très vigilants à cet égard.

Monsieur le ministre, je veux bien retirer mon amendement, notamment pour ne pas gêner votre négociation, mais je vous demande solennellement — et j'attache à la réponse que vous me ferez in fine le plus grand prix — d'y associer ceux qui y sont directement intéressés, qui tous les jours peuvent juger les effets et des contre-effets d'une certaine politique. Ainsi, nous pourrions, les uns et les autres, lorsque nous en avons

les preuves, vous les fournir pour que vous agissiez et puissiez dire à vos partenaires, d'une part, que le Parlement français s'intéresse à ce problème, qu'il y attache un très grand intérêt, crucial pour certains de nos départements, d'autre part, que nous voulons, nous qui souhaitons faire l'Europe, que le jeu soit correct et loyal, car il est trop souvent déloyal.

**M. le président.** La parole est à M. Carpentier.

**M. Georges Carpentier.** Monsieur Lebas, l'amendement que vous retirez avait pour objet de demander au Gouvernement d'intervenir pour que les aides et les primes soient harmonisées dans la Communauté européenne.

C'est là, me semble-t-il, un vœu pieux, car on conçoit assez difficilement que les Etats de la Communauté qui connaissent un tel régime puissent, au fil des négociations, s'aligner sur les positions de la France et renoncer, par conséquent, à certains avantages qu'ils accordent à leurs industriels. La solution dans ce domaine me paraît délicate, mais puisque ces Etats accordent des avantages de terrain, d'aide et de fiscalité, c'est qu'ils ne sont sans doute pas tenus de respecter des règles communautaires, qui n'existent vraisemblablement pas.

**M. François Grussenmeyer.** Mais si !

**M. Georges Carpentier.** Pourquoi, alors, n'avons-nous pas appliqué en France le même système que chez eux pour le terrain, les aides et l'exonération fiscale ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** A la dernière question, je réponds tout simplement qu'il n'y a pas deux Etats où le système soit le même. Si nos cinq partenaires avaient eu le même système, peut-être nous alignerions-nous sur eux. Mais, en l'état actuel des choses, chacun en possède un qui est très différent de celui des autres.

En ce qui concerne les contrôles, les Italiens, par exemple, avaient demandé dernièrement que nous ne fassions pas de la transparence des aides un préalable à la fixation à 20 p. 100 maximum du taux des aides à l'investissement. J'ai répondu moi-même : « Je veux bien ne pas faire de la transparence un préalable, mais admettez qu'il ne faut pas non plus faire de l'opacité une raison ».

**M. Bernard Lebas.** Très bien !

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Que, petit à petit, nous allions vers la transparence, voilà qui me paraît devoir s'imposer au bon sens de tous, et je crois que nous irons dans cette voie.

D'ailleurs, si l'on veut faire l'Europe, la sincérité doit régner de part et d'autre, sinon rien ne sera fait. Nous avons avancé d'un pas pour les régions, nous ne ferons les autres que dans la sincérité mutuelle, en mettant cartes sur table.

**M. le président.** Monsieur Lebas, les explications qui viennent de vous être fournies par M. le ministre vous permettent-elles de retirer l'amendement n° 87 ?

**M. Bernard Lebas.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 87 est retiré.

**M. Antoine Gissingier.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Gissingier.

**M. Antoine Gissingier.** Monsieur le ministre, je voudrais simplement appeler votre attention sur le fait que l'objet de cet amendement était de vous demander d'être vigilant. En effet, le traité de Rome avait prévu en 1957, sous la IV<sup>e</sup> République, la mobilité de l'emploi, mais aussi le respect des régions frontalières, afin que des industries d'une région ne se développent pas au détriment d'une autre région d'un pays voisin.

Or, nous constatons aujourd'hui que nos partenaires n'ont pas respecté l'engagement signé en 1957. Nous souhaitons donc que vous défendiez nos intérêts avec vigilance.

**M. le président.** L'amendement est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité ainsi que la délégation générale à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, 26 octobre 1971, à seize heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n° 1993). — (Rapport n° 2010 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Départements d'outre-mer :

(Annexe n° 7. — M. de Rocca Serra, rapporteur spécial ; avis n° 2014, tome IV, de M. Fontaine, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 2015, tome III, de M. Renouard, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Budget annexe des postes et télécommunications :

(Annexe n° 38. — M. Pierre Ribes, rapporteur spécial ; avis n° 2015, tome XX, de M. Wagner, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :  
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 26 octobre, à deux heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELBECCHI.

## Erratum

au compte rendu intégral de la troisième séance  
du 22 octobre 1971.

Page 4830, 1<sup>re</sup> colonne, 13<sup>e</sup> alinéa, rétablir la 6<sup>e</sup> ligne de la façon suivante :

« En tout cas, ils ne cesseraient pas de fonctionner au mieux des intérêts des victimes de guerre. »

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
(Application des articles 133 à 139 du règlement.)

Article 139 du règlement :

« Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

« Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire de un mois. »

Transports routiers.

20508. — 25 octobre 1971. — M. Cousté expose à M. le ministre des affaires étrangères que l'administration française a dû procéder à une baisse de 20 p. 100 dans la délivrance des autorisations déli-

vrées par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne aux transporteurs routiers français devant pénétrer dans le territoire allemand. Cette mesure est la conséquence de l'insuffisance des augmentations de contingents décidées par la commission mixte franco-allemande lors de la réunion qui s'est tenue à Bonn le 13 juin 1971, en application de l'accord du 13 juin 1961. Elle risque de freiner considérablement l'activité des transporteurs français et d'entraîner des détournements de trafics au bénéfice des transporteurs allemands. En entravant une évolution qui a permis aux transporteurs français d'assurer une part grandissante du trafic sur cette relation (16 p. 100 en 1959, 48 p. 100 en 1970), cette restriction imposée malgré l'augmentation des besoins est en contradiction avec les objectifs du développement de la politique commune des transports actuellement entrepris au sein de la Communauté économique européenne. Aussi, il lui demande s'il peut attirer l'attention du gouvernement de la République fédérale sur les inconvénients graves engendrés par les restrictions dans la délivrance aux entreprises françaises des autorisations de transport par route vers le territoire allemand et sur l'urgence d'ajuster le contingent bilatéral aux échanges entre les deux pays.

#### Transports routiers.

20509. — 25 octobre 1971. — M. Cousté expose à M. le ministre des transports que, par de récentes instructions, les services de son ministère ont demandé à tous les services régionaux de l'équipement de procéder à une baisse de 20 p. 100 dans la délivrance des autorisations allemandes nécessaires aux transporteurs routiers français pour leurs transports sur la République fédérale d'Allemagne. Ces restrictions sont la conséquence de l'insuffisance des augmentations du contingent accordées par le gouvernement allemand, lors de la commission mixte qui s'est tenue à Bonn le 15 juin 1971. Elles constituent une entrave à l'activité des transporteurs français qui, à l'instigation des pouvoirs publics, ont accru leur participation au trafic franco-allemand dans des proportions importantes passant de 16 p. 100 en 1959 à 48 p. 100 en 1970. Cette situation risque aussi d'entraîner des détournements de trafic au profit des transporteurs allemands. En effet, des entreprises françaises de transport routier n'ont plus la possibilité d'obtenir les autorisations allemandes qui leur sont nécessaires, malgré les contrats qui les lient parfois à long terme à des importateurs ou exportateurs français ou allemands. Aussi, il lui demande s'il compte reprendre des conversations avec son homologue allemand, en vue d'obtenir un réajustement du contingent bilatéral.

#### Transports routiers.

20510. — 25 octobre 1971. — M. Cousté expose à M. le ministre de l'économie et des finances qu'à l'incitation des pouvoirs publics, les transporteurs français de marchandises par route ont accru leur participation au trafic franco-allemand dans des proportions très importantes, passant de 16 p. 100 en 1959 à 48 p. 100 en 1970. Ce trafic, qui atteignait 4.665.000 tonnes en 1970, est lui-même en constante augmentation. Aussi, les récentes mesures que le ministre des transports a dû prendre en vue de réduire la délivrance des autorisations allemandes aux transporteurs français risquent de freiner considérablement l'activité de ces derniers et d'entraîner des détournements de trafic au bénéfice des transporteurs allemands. Cette décision résulte de l'insuffisance des ajustements apportés au contingent franco-allemand par la dernière réunion bilatérale, qui s'est tenue le 15 juin 1971. Ces ajustements n'ont abouti, en effet, qu'à une augmentation de 10 p. 100 des autorisations accordées aux transporteurs français, ce qui ne correspond pas à l'accroissement des besoins des exportateurs français. Il lui demande s'il ne compte pas intervenir auprès du gouvernement allemand pour qu'il reconsidère sa position et qu'il élargisse, conformément aux nécessités des échanges entre les deux pays, le contingent des autorisations qui pourraient être attribuées aux entreprises françaises de transport routier.

#### T. V. A.

20511. — 25 octobre 1971. — M. Peugnet rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances certaines dispositions qui paraissent anormales dans l'application de la T. V. A. En particulier, il attire son attention sur le fait que des matériels audiovisuels destinés à l'éducation des enfants en général, et le plus souvent à l'éducation des enfants inadaptés, sont soumis au taux de T. V. A. le plus élevé, c'est-à-dire celui qui concerne les produits dits « de luxe » (33,33 p. 100). Il lui demande s'il ne pense pas qu'il y a là une anomalie et s'il se propose de la faire cesser par l'exemption pure et simple de la T. V. A. pour des achats de cette nature.

#### Pensions de retraite civiles et militaires.

20512. — 25 octobre 1971. — M. Dronne expose à M. le ministre de l'économie et des finances que dans la réponse à la question écrite n° 11870 (*Journal officiel*, Débats A. N., du 12 juin 1971, p. 2790), il est indiqué, afin de justifier la non-application des décrets n° 68-1238 du 30 décembre 1968 et n° 69-985 du 29 octobre 1969 aux inspecteurs centraux retraités et à leurs assimilés des services extérieurs de la direction générale des impôts et des P. T. T. comptant au moins trente ans six mois d'ancienneté dans leur ex-cadre principal, qu'il ne s'agit pas de la fixation du statut particulier des personnels de la catégorie A, mais de la transformation en un cinquième échelon, accessible après une durée moyenne de quatre ans dans le quatrième échelon de l'ancienne classe exceptionnelle d'inspecteur central. Il est également indiqué qu'en vue de respecter la péréquation des pensions prévues à l'article L. 16 du code des pensions civiles et militaires de retraite, il a été décidé de reviser la pension des retraités, en appliquant le même critère d'ancienneté que celui retenu pour le reclassement des personnels en activité. Il en résulte que, seuls, les inspecteurs centraux retraités, comptant au moins quatre ans six mois d'ancienneté dans l'ancien échelon maximum (525 net) ont pu bénéficier du cinquième échelon nouveau (540 net). Il convient d'observer que, si une telle mesure peut paraître juste et raisonnable, elle est, en réalité, contraire à l'équité, en ce qu'elle revient à assimiler les retraités, qui ont mis trente-quatre et trente-sept ans pour atteindre le traitement maximum de leur catégorie, à des agents en activité qui, depuis la publication du décret n° 57-986 du 30 août 1957, bénéficient d'un déroulement de carrière leur permettant de parvenir au traitement maximum en vingt-neuf ans six mois. Une telle décision a ainsi pour effet de priver en fait, la quasi-totalité des retraités des dispositions du décret du 30 décembre 1968 et du décret du 29 octobre 1969. Il lui demande s'il n'estime pas conforme à la plus stricte équité, soit de permettre la reconstitution de la carrière administrative des retraités en fonction de la nouvelle carrière inspecteurs, inspecteurs centraux, soit de prévoir que tous les inspecteurs centraux et leurs assimilés retraités à l'indice maximum 525 net de leur grade qui comptent au moins trente ans et six mois d'ancienneté dans l'ancien cadre principal pourront bénéficier de l'indice 540 net normalisé à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1969.

#### Sociétés commerciales.

20513. — 25 octobre 1971. — M. Mario Bénéard expose à M. le ministre de la justice qu'antérieurement à l'application de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés, l'usage, confirmé par une jurisprudence constante, consentait à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires non seulement le droit d'approuver ou rejeter les comptes présentés par le conseil d'administration, mais encore celui de les redresser ou de les modifier, soit en fonction des observations du commissaire aux comptes, soit sur la proposition d'un ou plusieurs actionnaires. Il lui demande si, sous le régime de la loi du 24 juillet 1966, l'assemblée conserve encore ces mêmes prérogatives ou si sa compétence est désormais limitée à l'approbation ou au rejet des comptes, sans aucune possibilité de les modifier ou redresser. Il lui demande également si, la compétence de l'assemblée n'étant pas limitée, ladite assemblée peut valablement se prononcer sur le texte d'une résolution modifiant les comptes, rédigée par certains actionnaires en cours de séance, mais dont la teneur n'aurait pu être communiquée ni aux actionnaires, ni au commissaire aux comptes dans les délais fixés par la loi pour les résolutions émanant du conseil d'administration.

#### Fonctionnaires.

20514. — 25 octobre 1971. — M. Fiornoy rappelle à M. le Premier ministre (fonction publique) que l'article 21 du décret n° 59-310 du 14 février 1959 dispose que les fonctionnaires atteints de tuberculose, maladies mentales, affection cancéreuse ou de poliomyélite peuvent obtenir un congé de longue durée. Il lui fait remarquer que, par ailleurs, le décret n° 69-133 du 6 février 1969 fixe la liste des vingt et une affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse qui donnent droit aux assurés sociaux à la suppression du ticket modérateur. Ces affections comportant un traitement prolongé, il serait normal qu'elles figurent à l'article 21 du décret du 14 février 1959 et ouvrent droit, pour les fonctionnaires, aux congés de longue durée. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne l'infarctus du myocarde qui figure parmi les affections en cause. Se rapportant à la réponse qui avait été faite à sa question écrite du 14 octobre 1970 (n° 14400), il lui demande si le groupe de travail chargé de l'examen des problèmes à caractère social dans la fonction publique, institué par le protocole Oudinot, a proposé les grandes lignes d'une réforme répli-

quant à la question posée, et s'il est possible d'envisager le moment où seront complétées les maladies énumérées à l'article 21 précité en y faisant figurer tout ou partie des affections énumérées au décret n° 69-133 du 6 février 1969, et particulièrement l'infarctus du myocarde.

#### Transports urbains.

20515. — 25 octobre 1971. — M. Modiano attire l'attention de M. le Premier ministre sur le fait que les entreprises de la région parisienne, qui ont été assujetties depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier à une contribution spéciale au taux de 1,70 p. 100 sur les salaires plafonnés (motivation de cette contribution spéciale : participation à la résorption du déficit R. A. T. P.) ressentent vivement les conséquences de cette grève de quinze jours, venant affecter gravement la production et les ventes de ces entreprises parisiennes. Venant quelques jours après l'application de la loi, il lui demande donc si, dans un esprit d'équité, il serait possible de dégrèver, exceptionnellement au moins en partie, pour le dernier trimestre 1971, les entreprises assujetties à cette taxe.

#### Carburants.

20516. — 25 octobre 1971. — M. Westphal expose à M. le ministre de l'économie et des finances que l'augmentation des prix du fuel domestique est supérieure à l'incidence entraînée par les hausses résultant des décisions prises par les pays producteurs. Dans la zone B et pour la tranche de 1.000 à 4.999 litres, les augmentations successives intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier 1968 et le 1<sup>er</sup> mai 1971 ont été de 52 %, le prix officiel aux 100 litres passant de 19,01 franc à 28,90 francs. La création d'un nouveau tarif « C zéro » pour la tranche de 1.000 à 1.999 litres, c'est-à-dire en fait pour une majorité de consommateurs, entraîne une augmentation supplémentaire de 0,30 franc pour 100 litres. En outre, 22 cantons sur 32 du département du Bas-Rhin changent de zone, ce qui entraîne pour les consommateurs une augmentation supplémentaire de 0,60 franc aux 100 litres. Il lui demande quels sont les différents éléments qui sont pris en compte pour la détermination prix de revient et du prix de vente du fuel domestique. Il souhaiterait savoir, les tarifs étant fixés d'après un régime de liberté contrôlée (arrêté ministériel n° 21-796 du 9 juillet 1951) si les augmentations précitées ont fait l'objet d'une décision des pouvoirs publics prise après consultation des producteurs et des consommateurs. L'augmentation en cause représente, par famille, pour une saison de chauffe une dépense supplémentaire de 250 francs à 400 francs. Il lui demande quelles mesures sont envisagées pour freiner cette hausse vertigineuse du prix du fuel domestique. Enfin, il désirerait savoir les raisons qui ont provoqué la création du tarif « C zéro », ainsi que les motifs qui ont entraîné le changement de zone de la plus grande partie des cantons du département du Bas-Rhin. Ce changement de zone apparaît en effet inexplicable puisque les distances qui séparent le lieu de raffinage du lieu de dépôtage (consommation) ne se sont pas modifiées.

#### Pâtisserie.

20517. — 25 octobre 1971. — M. Jean-Claude Petit appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population sur la crise de main-d'œuvre que traverse la crêperie. Il semble que le délai réglementaire d'apprentissage d'une durée de six mois soit nettement insuffisant pour acquérir la maîtrise de deux techniques différentes de fabrication : blé noir et froment. L'apprenti doit également connaître les multiples manières d'accommoder les crêpes avec des garnitures variées ; elle doit, parallèlement, recevoir une formation l'habilitant à exécuter correctement le service de table. C'est pourquoi il lui demande s'il est possible, en conséquence, de modifier la réglementation en vigueur et de porter à un an la durée maximale d'apprentissage de la crêperie.

#### Crédit.

20518. — 25 octobre 1971. — M. Herman demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il est possible à une entreprise individuelle désirant un prêt et offrant la caution personnelle du fils de l'entrepreneur de déduire du bénéfice de l'entreprise les intérêts versés à l'organisme prêteur, alors que le prêt a été en définitif accordé non pas à l'entrepreneur lui-même mais à son fils qui l'a

reversé, intégralement, en compte courant bloqué, dans l'entreprise paternelle. Il lui demande si l'on peut assimiler cette opération à celle qui a donné lieu à réponse positive, dans le Journal officiel du 24 juillet 1971, à M. Pierre Jalu, député — Débat A. N. page 3771, n° 18157.

#### Testaments.

20519. — 25 octobre 1971. — M. Bernasconi expose à M. le ministre de l'économie et des finances que, d'une manière générale, les partages de biens effectués par testament sont enregistrés en droit fixe. C'est ainsi qu'un taux relativement faible est perçu pour l'enregistrement d'un testament par lequel une personne sans postérité a divisé ses biens entre ses ascendants. Par contre, lorsqu'un père a procédé à un partage entre ses enfants, le droit fixe est remplacé par un droit proportionnel beaucoup plus élevé. Une telle disparité semble injuste. En effet, dans les deux cas, le testament entraîne des effets juridiques identiques. Dès lors, on comprend mal pourquoi les formalités d'enregistrement sont exceptionnellement onéreuses, lorsque le partage est effectué pour des raisons valables sur le plan familial. Il lui demande s'il peut envisager le dépôt d'un projet de loi tendant à mettre fin à cette anomalie dont les victimes sont précisément les plus dignes d'intérêt parmi les familles françaises.

#### Chèques.

20520. — 25 octobre 1971. — M. Cousté demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il est au courant des plans élaborés par certaines organisations bancaires de Belgique, de la République fédérale d'Allemagne, du Luxembourg et des Pays-Bas, visant à produire un « euro-chèque » sous forme d'un chèque garanti qui, dans les pays susmentionnés, pourrait non seulement être encaissé auprès des banques, mais aussi être accepté comme moyen de paiement dans les magasins, les hôtels et les restaurants. Il lui demande si, pour sa part, le Gouvernement français a connaissance de tels projets étudiés par les banques françaises et s'il peut faire le point de cette question quant à son application pratique.

#### Circulation routière.

20521. — 25 octobre 1971. — M. Bernasconi expose à M. le ministre de l'intérieur que la récente grève des agents de conduite du métro a montré qu'une telle circonstance est susceptible de bloquer pratiquement la circulation automobile dans Paris. Au cours des journées pendant lesquelles cette situation s'est prolongée il a été aisé de constater à quel point l'arrivée des secours en cas d'accident ou de sinistre pouvait être retardée. En particulier le transport des blessés ou des malades a posé des problèmes difficiles à résoudre et sans doute serait-il difficile d'établir un bilan des conséquences pour la santé et même la vie des personnes, imputables au blocage de la circulation. Il lui demande, en conséquence, si, dans l'éventualité d'un retour à des circonstances analogues, il ne serait pas convenable de mettre à l'étude un plan d'évacuation des malades ou blessés graves au moyen d'hélicoptères de la protection civile basés en un certain nombre de points fixes et susceptibles d'effectuer un transport vers un ou plusieurs hôpitaux équipés d'héliport.

#### Etablissements scolaires.

20522. — 25 octobre 1971. — M. Cazenave demande à M. le ministre de l'éducation nationale pour quelles raisons la représentation des organisations de parents d'élèves a été diminuée dans les conseils d'administration des établissements scolaires ainsi que celle des enseignants et s'il n'envisage pas de reviser ces dispositions pour maintenir le statu quo en la matière.

#### Viande.

20523. — 25 octobre 1971. — M. Fauchier demande à M. le ministre de l'agriculture quelles dispositions avaient été envisagées et prises pour qu'à l'occasion de la grève des préposés sanitaires le contrôle sanitaire des viandes puisse continuer à être effectué. Il lui demande si à l'avenir toutes garanties seront bien offertes à la population pour qu'en toute hypothèse ce contrôle puisse s'exercer.

## I. R. P. P.

20524. — 25 octobre 1971. — M. Stehlin demande à M. le ministre de l'économie et des finances si la loi instituant la possibilité de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sera bien mise en application et quel pourcentage de contribuables a opté pour cette formule.

*Maladies de longue durée.*

20525. — 25 octobre 1971. — Mme Treisier rappelle à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale qu'aux termes de l'article 3 du décret n° 69-132 du 6 février 1969: « Dans le cas où le bénéfice de la suppression (de la participation de l'assuré au tarif servant de base au calcul des prestations en nature de l'assurance maladie) est demandé par l'assuré, la Caisse est tenue de répondre dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande. Le défaut de réponse dans ce délai vaut décision de rejet et ouvre droit au recours de l'assuré ». Or, il se trouve qu'en fait

les caisses d'assurance maladie répondent rarement dans le délai qui leur est imparti par ce texte. Dans ces conditions, il ne reste aux intéressés que la possibilité d'engager un recours contre la décision de rejet à laquelle est assimilée l'absence de réponse. Mais cette possibilité reste théorique compte tenu de l'encombrement des organismes compétents. Elle lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour accélérer la réponse des caisses saisies par des assurés qui, par hypothèse, sont le plus souvent atteints des affections les plus graves.

*Officiers ministériels.*

20526. — 25 octobre 1971. — M. Christian Bonnet expose à M. le ministre de la justice qu'un officier ministériel a été amené à donner sa démission pour mettre fin à une perspective de procédure à son encontre, et qu'il lui est apparu, par la suite, que les difficultés dont il avait été victime étaient intervenues, pour une large part, à la suite de rapports plus ou moins discutables. Il lui demande si l'intéressé est en droit d'obtenir communication des pièces de son dossier.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances  
du lundi 25 octobre 1971.

1<sup>re</sup> séance : page 4839 ; 2<sup>e</sup> séance : page 4865.